la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
100 ans

MONTRÉAL, VENDREDI 9 MARS 1984, 100e ANNÉE, N° 58, 62 PAGES, 4 CAHIERS •

LA MÉTÉO: CIEL VARIABLE, VENTS MODÉRÉS,
MAXIMUM AUJOURD'HUI: −13°.
DEMAIN: ENSOLEILLÉ ET FROID. DÉTAILS PAGE A 2

Sears
Jours Sears
En vigueur jusqu'au 17 mars

35 cents
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

Trois provinces refusent de clarifier le statut des femmes autochtones

OTTAWA — La Journée internationale des femmes aura été une fête de courte durée pour les femmes autochtones du Canada.

Réunis hier à Ottawa pour une conférence de deux jours sur les droits des aborigènes, les premiers ministres du Canada et

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

des dix provinces n'ont pu en arriver à un consensus suffisant qui aurait permis d'ajouter un article dans la constitution et qui aurait clarifié les droits des femmes autochtones.

Selon la loi indienne, une femme autochtone perd son statut dans la tribu lorsqu'elle marie un blanc, ce qui n'est pas le cas pour les autochtones de sexe masculin quand ils épousent une non-Indienne.

Il aurait fallu hier que sept provinces acceptent d'amender la constitution pour qu'un nouvel article sur les droits des femmes autochtones soit inscrit, mais seulement six provinces ont accepté de souscrire à la proposition du premier ministre Trudeau.

Comme le Québec a refusé l'accord constitutionnel de novembre 1982 et qu'il ne participe à aucun vote sur la Charte canadienne, il faut trouver un consensus de sept provinces parmi les neuf restantes pour amender le texte. Or, l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont choisi de remettre cette question à plus tard.

Ces trois provinces estiment que les articles actuels sont assez clairs pour permettre à un tribunal de faire respecter le droit des femmes autochtones et d'éliminer toute discrimination à leur égard.

Il n'est pas nécessaire, selon elles, d'amender la Charte.

M. Trudeau a dû admettre hier: «Il est clair que nous n'aurons pas un consensus sur cette question aujourd'hui». Puis, il a ajouté: «Nous devons considérer ce résultat comme une opposition à ce jour (le 8 mars) pour un certain temps seulement.»

Le gouvernement fédéral a décidé en effet hier d'agir en vertu de sa compétence et d'amender la loi sur les Indiens, et en particulier l'article 12. Une fois adopté, le nouveau projet aura pour

voir PROVINCES en A 2



Les premiers ministres Pierre Trudeau et René Lévesque ont eu un court entretien hier lors de la conférence sur les droits des autochtones, qui se déroule à Ottawa.
photolaser UPC

AUJOURD'HUI

- **NON À LA DÉPORTATION**
  Condamné à être déporté dans son pays d'origine, un Polonais menace de recourir à des moyens extrêmes pour éviter cette éventualité. page A 2
- **IMMEUBLE FÉDÉRAL**
  Malgré un surplus d'espaces à bureaux à Montréal, on s'apprête à construire un édifice fédéral de $25 millions dans l'est de la ville. page A 3
- **JOHNSTON CANDIDAT**
  Donald Johnston, un Montréalais qui est ministre d'État au Développement économique, devient le premier candidat à l'investiture libérale. page A 10
- **CONTRAT HYDRO-VERMONT**
  La société Hydro-Québec vient de signer un contrat de vente d'électricité de $500 millions US avec le Vermont. page B 1
- **GRÈVE EN FRANCE**
  Les Français subissent présentement les contrecoups du premier affrontement entre la fonction publique et le gouvernement socialiste. page B 12



Réjean Fuette gesticule au moment où il prend place à bord d'une voiture de la police, après son arrestation à la suite d'une prise d'otages. À droite, Claude Poirier, qui a participé aux négociations visant à la libération des otages.

PENDANT 12 HEURES DANS LE CENTRE-VILLE

Un locataire évincé tient les policiers en haleine

Le gérant de l'immeuble, Milan Jakubec, large sourire, habit bleu foncé, mouchoir de

MARTHA GAGNON

poche blanc en soie, sert des petits gâteaux aux journalistes et locataires entassés dans le hall d'entrée. On se croirait à une réception. Pendant ce temps, au 14e étage, une mère inquiète tente de convaincre son fils de quitter l'appartement où il s'est enfermé, armé d'un fusil, avec sa femme de 17 ans et son nouveau-né.

Il est 15 h 30. L'assiette à gâteaux est vide. Les policiers de l'escouade tactique sortent en groupe de l'ascenceur. Dans le garage souterrain, Régean Fuette et sa famille s'engouffrent dans une auto-patrouille en compagnie du reporter, Claude Poirier. Le curieux état de siège,

voir LOCATAIRE en A 2

Pour femmes seulement

Une atmosphère de grande fête, de délire. Des femmes de tous les âges sont venues de tous les coins de la province assister hier soir à ce spectacle unique en son genre: *Rose Tango, pour femmes seulement*. Et elles étaient plus de 3 500 «pour fêter nos luttes, pour fêter nos solidarités!»

ANNE RICHER

Entre Marie-Claire Séguin, Les Folles Alliées, Geneviève Paris, Marie Cardinal, Monique Richard et les autres, entre la chanson gaie, la chanson triste, les sketches d'un humour délirant, la musique, les éclairages, le décor, la folie d'un soir, toutes les femmes présentes ont choisi d'accepter le message: rire, s'amuser.

Dans la rue, la file. Dans le métro, des femmes, deux par deux, en groupe. La ville appartenait aux femmes hier soir. Au moment du spectacle le public est indulgent, gagné d'avance à vrai dire. Les hésitations, les bégaiements ne le troublent pas. Sur scène et dans la salle, un doux, un curieux mélange de naïveté, un côté «séance» d'école. Excepté évidemment les professionnelles.

C'est surtout un événement. Et des retrouvailles annuelles que les femmes sont venues fêter.

Au cours de la journée, les Québécoises ont fêté la Journée internationale des femmes avec sérénité. Des activités «douces» sur les lieux de travail ou dans les locaux des groupes de femmes ont permis surtout de s'ar-

voir FEMMES en A 2

SPORTS

Canadien 3 Whalers 2

Mario Tremblay a rompu une égalité de 2-2 avec son 14e but de la saison à 13 secondes de la fin du match pour procurer une victoire 3-2 aux Glorieux. Perry Turnbull a connu son meilleur match depuis son arrivée avec deux buts. pages 2, 3

Nordiques 8 Penguins 6

À Pittsburgh, Michel Goulet est devenu le premier joueur de l'histoire des Nordiques à franchir le cap des 50 buts pour une deuxième saison d'affilée. Goulet a donné le ton aux siens en enfilant trois buts, hier, et portant son total à 51 en 1983-1984. pages 6 et 7



SOMMAIRE

Annonces classées.....B 2, B 8 à B 11, C 8 à C 10
Arts et spectacles
— Informations....C 1 à C 4
— Horaires.....C 6, C 7
Centenaire.....A 8
Décès, naissances, etc. .....C 11
Économie.....B 1 à B 6
Éditorial.....A 6
Êtes-vous observateur?.....B 11
FEUILLETON
«La charge des sangliers»B 9
Horoscope.....B 10
Le monde .....B 12
Mots croisés.....C 6
«Mot mystère» .....B 11
Quoi faire aujourd'hui.....C 6
Télévision.....C 1, C 12
Tribune libre .....A 7

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 12, 13
Mots croisés.....18

Hibernia: Terre-Neuve perd sa cause en Cour suprême

OTTAWA (d'après UPC et PC) — La Cour suprême du Canada a statué hier en faveur du gouvernement fédéral en lui accordant la compétence exclusive sur les riches gisements de gaz et de pétrole qui se trouvent dans le sous-sol marin des champs d'Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve.

Cette décision unanime est un coup dur pour le premier ministre terre-neuvien, M. Brian Peckford, qui avait refusé de signer un accord avec le gouvernement fédéral portant sur ces gisements, en croyant que la Cour se prononcerait en faveur de sa province.

M. Peckford, qui se trouvait hier à Ottawa où il participait à la Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones, a dit que sa province allait continuer de se battre après la «cruelle» décision du tribunal.

Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre terre-neuvien a ajouté que la lutte allait se poursuivre pour empêcher que soit bafoué le statut de sa province dans la Confédération. «Sommes-nous une province du Canada ou non»? a demandé M. Peckford. «Si Terre-Neuve est une province à part entière, elle a le droit d'avoir un contrôle sur le pétrole sous-marin et de recevoir une juste part des revenus qui en découlent.»

À St-Jean, Terre-Neuve, le chef du Parti libéral, M. Steve Neary, a d'ailleurs réclamé la démission de M. Peckford parce que «sa stupidité a maintenant créé un état de crise à Terre-Neuve.»

La décision de la Cour suprême vient confirmer un jugement antérieur rendu par la Cour d'appel de Terre-Neuve qui, en 1983, avait déclaré que la propriété et l'exploitation des champs pétrolifères et gazifères d'Hibernia, situés à 320 km au sud-est de St-Jean, étaient la responsabilité du gouvernement fédéral.

voir CAUSE en A 2

ÉPARGNE VÉRITABLE 6¾%
ÉPARGNE VÉRITABLE À INTÉRÊT QUOTIDIEN 6¼%
DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL
DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
SUCCURSALES
Mtl/University: 1100, University, 871-7200
Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
CONSEILLERS
Mtl Ahuntsic: 382-8000
Laval Chomedey 687-6780
Longueuil:
St-Hubert: 462-1880 Granby: 378 8461
11½% (5 ans) Intérêt annuel
11% (3 ans) Intérêt annuel
9½% (15 mois) Intérêt à l'échéance

CAUSE

SUITE DE LA PAGE A 1

Le premier ministre Trudeau a bien accueilli ce jugement mais il a déclaré que le gouvernement fédéral tenterait encore «de trouver des moyens faisant appel à la coopération pour agir là-bas.»

Il a ajouté que la balle était désormais dans le camp terre-neuvien en ce qui concernait la réouverture des pourparlers.

«Je n'ai pas de plans précis», a dit M. Trudeau. «Je crois bien que c'est Terre-Neuve qui a quitté la table de négociations, mettant fin aux pourparlers. Maintenant que la question de la compétence a été réglée, je crois que l'initiative appartient aux Terre-Neuviens.»

Quant au ministre fédéral de l'Énergie, M. Jean Chrétien, il a déclaré que le gouvernement fédéral souhaitait toujours en arriver à une entente avec le gouvernement de Terre-Neuve.

Lors des négociations entre les deux gouvernements, qui avaient eu lieu entre juillet 1981 et février 1982, le gouvernement fédéral avait proposé à Terre-Neuve le même accord qu'il avait signé deux ans plus tôt avec la Nouvelle-Écosse, mais M. Peckford avait refusé.

L'accord passé avec la Nouvelle-Écosse prévoyait la mise sur pied d'un organisme conjoint chargé de l'exploitation des ressources au large des côtes et de l'émission de permis d'exploration et de développement.

L'accord prévoyait en outre que 20 p. cent des revenus allaient au gouvernement fédéral, 37 p. cent à la Nouvelle-Écosse, 42 p. cent à l'industrie et un p. cent aux autres provinces.

PROVINCES

SUITE DE LA PAGE A 1

effet que le statut conféré par la loi sur les Indiens ne pourra être perdu ni acquis par mariage.

Tout n'est pas perdu pour les femmes autochtones après cette première journée puisque les provinces ont accepté en début de soirée que leurs fonctionnaires se rencontrent pour rediscuter de la question.

Les ministres provinciaux de la Justice ont accepté pour leur part de se réunir tôt ce matin, juste avant les premiers ministres.

Cette question de l'égalité des sexes était le premier sujet à l'ordre du jour. Ce point englobait une autre question qui n'a pas permis, non plus, de dégager un consensus et qui concerne les Métis.

Les provinces ne s'entendent pas pour savoir si les Métis sont de compétence provinciale ou fédérale. Les Métis ne sont pas considérés par la constitution comme un peuple autochtone. Ils voudraient être considérés comme tels, ce qui leur permettrait d'avoir un droit de propriété sur certaines terres, comme c'est le cas pour les deux autres nations autochtones, les Indiens et les Inuit.

Le début de la journée d'hier a été marqué par le discours du premier ministre Trudeau qui s'est montré en faveur d'une certaine autonomie politique pour les autochtones. Ce droit à un gouvernement autonome serait inscrit dans la constitution et signifierait que les autochtones pourraient administrer certaines de leurs institutions socio-économiques.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, n'a pas manqué de souligner l'ironie de l'affaire puisque c'est la première fois que M. Trudeau accepte de parler du concept d'autonomie pour un certain groupe.

M. Lévesque a rappelé que les Québécois s'étaient fait imposer «le Canada Bill» sans leur consentement et qu'avant qu'il ne soit accepté il faudra remplir les trois conditions suivantes:

- reconnaissance du droit de veto québécois;
- rétablissement des pouvoirs et des droits de la province en matière linguistique;
- reconnaissance du peuple québécois comme une nation distincte.

M. Lévesque a souligné que le Québec continuera de collaborer avec les autochtones de la province et leur accordera tout nouveau geste concret qui serait acquis par les premières nations au niveau pan-canadien.

Plusieurs ont vu la proposition de M. Trudeau aux autochtones comme le testament qu'il lègue juste avant son départ.

La plupart des premiers ministres provinciaux, toutefois, ont montré peu de sympathie pour la proposition fédérale. L'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique, notamment, ont soutenu avec force qu'il fallait ère prudent en cette matière et qu'avant de définir et d'inscrire de nouveaux droits pour les aborigènes dans la constitution il fallait être très prudent et procéder lentement.

La journée d'hier a commencé avec la prière et l'invocation traditionnelles des sages aux esprits indiens. Puis, les chefs aborigènes ont remis un cadeau à M. Trudeau, un chapeau de chasseur de baleine.

FEMMES

SUITE DE LA PAGE A 1

rêter pour faire le point et de discuter: vidéos, panels; mais aussi de s'offrir du bon temps: soupers communautaires, danses, etc.

Le message de la «grève du souper» a été, semble-t-il, entendu. Les maris, les amis, ont apparemment joué le jeu de la gentillesse en préparant le souper eux-mêmes ou en invitant au restaurant.

Au Québec et dans le reste du Canada d'ailleurs, on a eu l'impression d'une grande fête tranquille où les femmes se sont retrouvées.

En hommage aux femmes, la Commission de toponymie a donné des noms de femmes à trois entités géographiques: Mont Adela-Lessard, pour la Côte-Nord, le mont Florence-Louise-Bradford dans la région de l'Estrie et la pointe Amaqtunguaktalik pour le Nouveau-Québec.

Dans le monde, les Chinoises ont eu droit à une demi-journée de congé et ont été invitées à lutter contre les derniers vestiges de la féodalité, à avoir davantage confiance en elles, à ne pas se considérer comme intérieures aux hommes. Elles sont 500 millions et représentent plus de 36 p. cent de la population active urbaine.

À Moscou, la Journée internationale des femmes, qui est jour férié, a été célébrée hier par une réunion solennelle en présence de la direction du parti et de M. Constantin Tchernenko.

Mme Zinaida Krouglova, présidente de l'Union des associations d'amitié soviétiques avec l'étranger, a déclaré que le Soviet suprême de l'URSS compte davantage de femmes que les parlements de tous les pays capitalistes réunis. Sur 1 499 députés, il y a 492 femmes.

Six hommes et six femmes pour juger Jean-Guy Grégoire

SHERBROOKE (PC) — C'est un jury mixte de six hommes et de six femmes qui a été formé hier pour entendre le procès de Jean-Guy Grégoire, un attaché d'administration de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, qui est inculpé du meurtre au second degré de Mme Louise Turcotte le 22 juillet.

Grégoire, âgé de 47 ans, avait protesté de son innocence à cette accusation.

Le jury n'a eu le temps d'entendre jusqu'ici qu'un seul témoin, le policier Michel Martin de la PJ, à ce procès devant le juge Georges Savoie de la Cour supérieure.

La Quotidienne Tirage d'hier	à trois chiffres 087	à quatre chiffres 2895

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 9 mars 1984
AUJOURD'HUI: Min.: −23 Max.: −13
CIEL VARIABLE, VENTS MODÉRÉS PAR MOMENTS
DEMAIN: ENSOLEILLÉ ET FROID

10 5 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−33	−18	Ens. froid
Outaouais	−23	−13	Ciel varia.
Laurentides	−28	−15	Ensoleillé
Cantons de l'Est	−20	−13	Nuageux nei.
Mauricie	−30	−18	Ens. froid
Québec	−25	−15	Ciel varia.
Lac-Saint-Jean	−30	−18	Ens. froid
Rimouski	−27	−15	Ens. nuag.
Gaspésie	−23	−15	Ens. nuag.
Baie-Comeau	−27	−15	Ens. froid
Sept-Îles	−27	−15	Ens. froid

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	12	
Edmonton	− 6	− 3	
Regina	−23	− 6	
Winnipeg	−29	−11	
Toronto	−17	0	
Fredericton	−17	0	
Halifax	− 9	1	
Charlottetown	−14	− 1	
Saint-Jean	− 7	3	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−12	3	N.-Orléans	4	14
Buffalo	−21	− 6	Pittsburgh	− 9	− 1
Chicago	− 6	− 3	S. Francisco	8	19
Miami	12	29	Washington	− 1	8
New York	− 8	− 4	Dallas	6	11

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	5	7	Madrid	− 2	18
Athènes	5	13	Moscou	− 4	0
Acapulco	27	33	Mexico	9	23
Berlin	− 3	3	Oslo	0	6
Bruxelles	− 2	6	Paris	3	13
Buenos Aires	22	29	Rome	6	17
Copenhague	1	6	Séoul	− 2	8
Genève	0	8	Stockholm	− 2	5
Hong Kong	14	16	Tokyo	3	11
Le Caire	9	21	Trinidad	26	30
Lisbonne	8	19	Vienne	4	8
Londres	2	7			

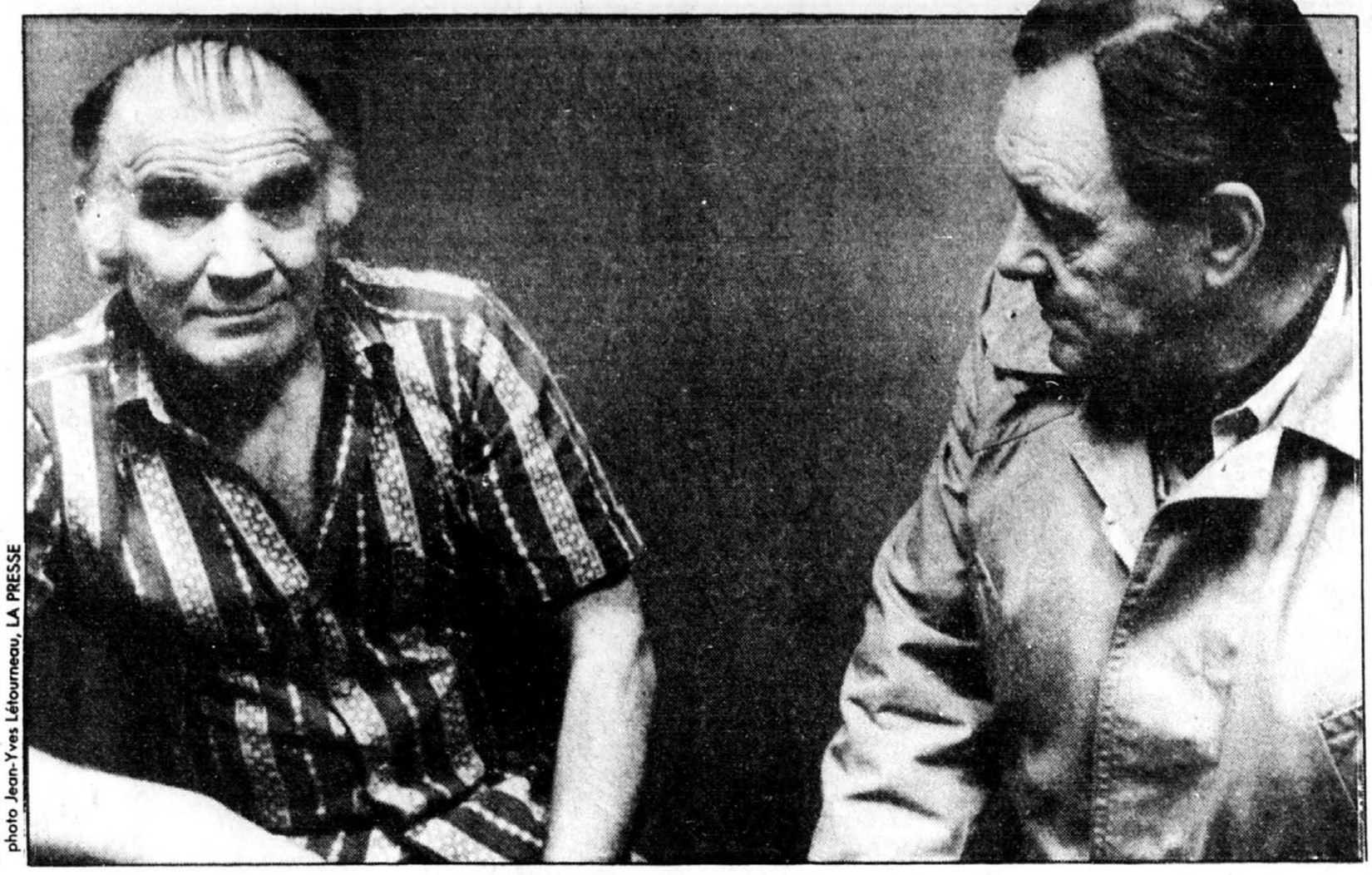


photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Jan Niemiec, à gauche, en compagnie de William S. Siemienski, vice-président du Congrès canadien polonais, qui tente de le sauver. On le voit ici au Centre de détention Parthenais, lui servant d'interprète.

PAS QUESTION DE RETOURNER «VIVANT» EN POLOGNE

Jan Niemiec préfère la mort à la déportation

«On ne m'enverra jamais vivant en Pologne!» Ce cri, Jan Niemiec, un réfugié Polonais, le lançait mardi dernier à M. William S Simienski, vice-président du Congrès canadien polonais. Il lui faisait en même temps ses adieux et lui demandait de lui envoyer un prêtre.

LILY TASSO

Inquiet à juste titre, après deux grèves de la faim de son compatriote, l'une de 28 jours avec six jours sans une goutte d'eau, l'autre de 14 jours, assorties d'absorption de pièces de métal, M. Simienski a alerté LA PRESSE. Il craignait que l'infortuné n'utilise un moyen radical d'en finir avec la vie plutôt que de renouer avec la persécution et le harcèlement qui l'avaient poussé à fuir son pays en 1971. Il était alors parti via la Tchécoslovaquie pour se réfugier en Autriche.

Un homme désespéré

C'est en pleurant et les nerfs à bout que Jan Niemiec, âgé de 49 ans, raconte à LA PRESSE ses malheurs dans une petite salle du Centre Parthenais. Il parle le polonais et M. Simienski lui sert d'interprète.

Après dix années en Autriche où il était toléré comme réfugié, Niemiec est obligé de quitter ce pays. Il décide de tenter sa chance au Canada, où il arrive illégalement et sans papiers à l'aéroport de Mirabel, en mars 1981, en demandant l'asile politique.

Dans l'interrogatoire de routine, on apprend qu'il possède un casier judiciaire en Autriche. Un poisson d'avril dont il n'était même pas l'auteur, semble-t-il, le lui avait valu quand, un 1er avril, il avait recueilli dans sa voiture une femme faisant de l'auto-stop. Les deux amis qu'il transportait «détiennent» la dame une dizaine de minutes pour lui faire une farce, avant de la laisser descendre. Elle porte plainte et c'est lui qui est tenu responsable de sa «détention», en tant que propriétaire de l'auto. Cette mésaventure lui aurait valu trois mois de prison.

De Hamilton à Toronto

Immigration Canada admet Niemiec comme réfugié en attente de statut. Il se rend à Hamilton où il avait l'adresse d'une connaissance. Ne trouvant pas de travail dans cette ville, il s'installe à Toronto et décroche un emploi de mécanicien d'automobile. En septembre 1983, soit deux ans et demi après son arrivée, on l'informe que le ministre fédéral de l'Immigration a rejeté sa demande d'asile politique. Il est donc «exclus», ce qu'il accepte sans discussion, car à Toronto aussi il aurait eu, paraît-il, des ennuis du genre de ceux qui l'ont obligé à quitter l'Autriche.

Le 13 décembre, c'est le drame. Niemiec est convoqué à Mirabel, son point d'arrivée, où on lui apprend qu'il sera déporté en Pologne. Et on l'écroue d'abord au centre de détention de Saint-Jérôme. «Tout ce qu'il possède est resté à Toronto, sans protection, et les autorités ne font aucun effort pour l'aider à récupérer sa camionette et ses outils», déplore M. Simienski.

Pour sauver ce compatriote d'un retour en Pologne où l'attend certainement la prison, M. Simienski s'adresse à une foule de personnalités, à commencer par le premier ministre Trudeau, dans l'espoir de voir changé le cours des événements. «J'ai écrit à deux reprises à M. John Roberts, ministre de l'Immigration pour lui exposer le sort néfaste, contraire à l'esprit de la Convention de Genève et des Accords d'Helsinki, qui attend Jan Niemiec en Pologne; j'ai écrit également à M. Warren Allmand et à la Commission des droits de la personne, celle du Canada et celle du Québec, et même à M. Reagan à Washington, sans oublier la Commission européenne des droits de la personne à Strasbourg. Je n'ai reçu aucune réponse favorable», confie tristement M. Simienski.

Condamné à partir

Au contraire, une lettre d'un officier du ministère de l'Immigration souligne que le ministre ne peut pas revenir sur un ordre d'exclusion et qu'il doit s'assurer du départ (l'anglais dit removal) de M. Niemiec aussitôt que «raisonnablement» possible. Pourquoi l'enverra-t-on en Pologne? Tout simplement parce qu'il ne peut pas retourner à son point de départ, étant indésirable en Autriche, et que sa résidence précédente était la Pologne. Selon Immigration Canada, la Pologne a accepté d'accueilir Nimiec et de lui procurer des documents de voyage.

Une requête a été présentée en Cour fédérale pour annuler l'ordre d'exclusion. Selon un porte-parole du ministère de l'Immigration, la réponse ne saurait tarder, mais l'avocat du Polonais a prévenu M. Simienski que cela pouvait prendre deux ou trois mois. «Si, au moins, Nimiec n'était pas en prison, il pourrait faire lui-même des démarches pour trouver un autre pays d'accueil. Ses filles vivent en Australie, mais il a perdu leur trace», regrette M. Siemienski.

En implorant la clémence des autorités à l'égard de son compatriote, le vice-président du Congrès canadien polonais ajoute: «C'est le premier Polonais à faire face à la déportation en Pologne. Aucun n'a connu même l'exclusion».

Fausse bombe dans les toilettes des dames, au Palais de justice

Depuis quinze ans, soit depuis le début de la grande vague felquiste, on n'a jamais compté le nombre de faux appels à la bombe et les inutiles évacuations qu'elles ont causées aux 100 et au 10 de la rue Notre-Dame, les deux derniers en date de nos Palais de Justice.

LÉOPOLD LIZOTTE

À l'époque de certains procès particulièrement, on en enregistrait presque à chaque semaine. Puis, par la suite, des mécréants de droit commun, ou leurs amis, trouvèrent à leur tour amusant de déranger tout le personnel du Palais, et les justiciables autant que les nombreux magistrats qui y siègent quodidiennement sur 17 étages, en les faisant rejeter sur le trottoir pour une ou deux heures.

Mais, pour la première fois hier, de mémoire d'habitué du Palais on a finalement trouvé dans l'immeuble ce qui ressemblait vraiment à une bombe.

Quelques minutes après 11 h, la police de la Communauté urbaine de Montréal, un quotidien et la salle de rédaction de Radio-Canada avaient reçu des appels avertissant que deux engins étaient sur le point de sauter, à la cour. Puis, quelques minutes après l'arrivée de l'escouade tactique, une femme toute nerveuse sortait des toilettes, au 4e étage, et déclarait à un gardien que dans la cabine réservée aux handicapées, on percevait netement le tic-tac d'une cadran provenant d'un colis suspect déposé sur le parquet; il portait l'inscription: «Ne touchez pas. T.N.T.»

Rapidement, on le devine bien, les artificiers qui cherchaient ailleurs étaient appelé dans cette pièce, et étaient immédiatement intrigués par la forme de ce colis. Sous un solide papier d'emballage on croyait en effet deviner la forme de bâtons de dynamite.

Par prudence, on décida donc de désamorcer «l'engin» en l'inondant. Ce qui semble avoir causé dans les latrines des dégâts mineurs. Puis on emporta le tout aux quartier général, pour analyse ultérieure. Il appert toutefois qu'outre le mécanisme d'horlogerie, les techniciens de l'escouade ont retrouvé un enchevêtrement de fils divers, une pile et trois fusées de circulation qui, par leur forme, avaient fait croire à la présence des véritables bâtons d'explosifs.

Comme aucun «gros» procès n'était en cours, hier, que les relations des fonctionnaires avec le gouvernement sont tout au moins au beau fixe, pour le moment, on se perd évidemment en conjectures sur ce qui a fait agir ce mauvais farceur.

Mais comme c'était hier la journée internationale des femmes, et que l'engin a été repéré dans le petit endroit où ces dames vont chasser leur nervosité, entre deux séances, des loustics ont voulu y voir une coincidence, voire un rapport, à moins qu'il ne s'agisse de l'interveention d'un macho pas tellement drôle.

LOCATAIRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Durant la nuit d'hier, un nouvel incident a provoqué l'ire des administrateurs de l'immeuble qui ont fait appel à la police, après que Régean Fuette, qui était apparemment sous l'effet de l'alcool, eut tiré trois coups de carabine de calibre .303 à l'intérieur de son appartement. Quelques instants auparavant, il s'était querellé dans le corridor avec un copain. Pendant 12 heures, il a tenu tout le monde en haleine en refusant de se livrer aux policiers qui essayaient de le raisonner. On a dû obliger certains locataires à quitter leurs appartements. À midi, une dame encore en robe de chambre, assise dans le bureau du gérant, était toujours sous l'effet du choc.

Au même moment, Fuette demandait à parler avec le journaliste Claude Poirier qui suivait l'affaire de près. Cette intervention a de nouveau avorté. Finalement, la mère du locataire récalcitrant a été amenée sur les lieux pour calmer son fils. Durant les discussions, il ne cessait de répéter qu'il avait peur des policiers, qu'il ne voulait pas les voir. D'après les informations obtenues, il aurait ingurgité des tranquillisants pour être capable de faire face aux événements. Sa femme aurait alors déposé le fusil près de la porte d'entrée. Par la suite, les policiers ont investi l'appartement où ils ont découvert Fuette étendu sur son lit. D'après la police, il n'aurait fait aucune menace à sa femme et à son enfant de neuf jours.

Les policiers ont pris des précautions infinies pour éviter de provoquer inutilement l'individu et préserver les vies humaines. C'est ce qui explique que l'opération ait duré si longtemps.

Il s'en est dit des choses et il s'en est passé des incidents cocasses durant les longues heures d'attente dans le hall d'entrée. Comme cette femme au regard perdu, accompagnée de deux jeunes enfants, qui est arrivée en trombe en criant: «C'est mon mari qui est là-haut, pouvez-vous lui remettre cette couverture». Après quelques questions, les policiers se sont vite aperçus que cette jeune femme ne semblait pas dans un état normal. Cherchant obstinément à attirer l'attention, elle s'est tournée vers les journalistes à qui elle a tenu des propos incohérents. Ses deux enfants semblaient perdus dans tout ce brouhaha. Subitement, elle s'est dirigée vers un sofa pour allaiter le plus jeune.

Quant aux locataires, ils racontaient toutes sortes d'histoires sur la vie de Régean Fuette. L'un affirmait qu'il vendait des écrevisses, l'autre qu'il offrait ses services pour des travaux de peinture, une dernière enfin confiait qu'il l'avait déjà invitée à prendre un verre chez lui. Tout le monde est toutefois resté sur son appétit puisque le mystérieux locataire a quitté l'immeuble en catimini.

MALGRÉ UN SURPLUS SANS PRÉCÉDENT D'ESPACES À BUREAUX

Ottawa fera construire un édifice de $25 millions dans l'Est de Montréal

■ OTTAWA — Alors que la métropole dispose dans le moment d'un surplus sans précédent d'espaces à bureaux, le gouvernement fédéral s'apprête à dépenser $25 millions pour construire un nouvel édifice dans l'est de Montréal.

L'immeuble sera parachevé par le ministère des Travaux publics et servira à abriter plusieurs ministères fédéraux dont les activités sont reliées au port de Montréal.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

L'enquête réalisée par LA PRESSE a permis d'apprendre également que le projet suscitait déjà la controverse au sein de l'administration fédérale, puisque le ministère des Transports s'oppose à déménager dans le parc industriel Louis-Hyppolite-Lafontaine, situé à l'angle des rues Notre-Dame et De Boucherville.

En novembre 1982, le ministre fédéral des Travaux publics, M. Roméo Lebanc, avait déclaré que le complexe Guy-Favreau marquait la fin pour Ottawa des grands projets de construction à Montréal. Un an et demi plus tard, le fédéral entreprendra la construction d'un nouvel édifice à bureaux de cinq étages. Montréal dispose de 4,5 millions de pieds carrés d'espaces à bureaux en ce moment, ce qui représente un surplus de 15 p. cent de la superficie totale d'espaces à bureaux.

La société Devencore Realities, qui a fourni ces chiffres, estime que le taux d'occupation dans les espaces à bureaux est plus bas que la normale. D'après les experts de ce marché, il faudra cinq ans avant de retrouver une situation normale.

Le nouvel édifice fédéral sera construit dans le comté de Gamelin, tout près de la circonscription de Mercier, représentée par le ministre Céline Hervieux-Payette. Il est possible que le ministre Hervieux-Payette ait comme principal adversaire M. Marcel Léger lors des prochaines élections.

L'annonce du projet, qui doit attendre encore l'approbation du Conseil du trésor, devrait se faire peu de temps avant le scrutin général.

Sous un même toit

À Montréal, le chef de l'exploitation des Travaux publics, M. Nadeau, a reconnu que la disponibilité d'espaces à bureaux était élevée à Montréal, mais que le fédéral avait besoin de construire ce nouvel immeuble.

« Nous voulons regrouper sous un même toit les ministères dont les activités sont reliées à celles du port de Montréal », a déclaré M. Nadeau.

Parmi les locataires, on doit retrouver Douanes et Accise Canada et Transports Canada avec son service de la Garde côtière canadienne.

Transports Canada estime que le nouvel emplacement pour le contrôle du trafic maritime sur le Saint-Laurent n'est pas idéal et que l'île Charron serait mieux appropriée pour guider les bateaux naviguant sur le fleuve et dans le port de Montréal.

LA PRESSE est en possession de documents montrant clairement que le gouvernement fédéral ne respecte pas les normes habituelles d'un centre de contrôle maritime si le nouveau centre est relocalisé dans l'immeuble de la rue De Boucherville.

M. Nadeau admet que le ministère des Transports est réticent à s'installer dans l'édifice projeté. « Oui, ça c'est une autre affaire ! », a-t-il dit.

L'occupation dans le parc industriel Louis-Hyppolite-Lafontaine est prévue pour janvier 1985 par le ministère des Travaux publics.

Le problème de la Garde côtière

À Ottawa, le commissaire en chef de la Garde côtière, M. R. A. Quail, a déclaré que les fonds prévus pour le déménagement du centre et le renouvellement de son équipement (radars et appareils de radiotélécommunication) ne seront disponibles qu'à compter du 1er avril 1986, soit un an après que les autres ministères seront installés.

Selon M. Quail, l'achat d'équipement neuf coûtera $6 millions et le coût sera réparti sur deux ans, soit jusqu'au 31 mars 1987. Le déménagement comme tel pourra coûter $10 millions environ, d'après d'autres renseignements.

La Garde côtière est installée présentement dans le port de Montréal, au sud du boulevard Pie IX, ce qui donne une vue excellente sur le fleuve.

« Nous pourrions continuer de contrôler le trafic maritime d'où nous sommes présentement », a affirmé M. Quail. Le commissaire a précisé que c'était le ministère des Travaux publics qui avait demandé à la Garde côtière de venir s'installer dans l'édifice projeté à l'angle des rues Notre-Dame et De Boucherville.

Un rapport du ministère des Transports établit que l'emplacement préféré pour la relocalisation du centre de contrôle est l'île Charron, au milieu du fleuve. Mais cela ne fait pas l'affaire des Travaux publics.

Dans une lettre envoyée à M. Jean-Paul Godin, directeur régional de Transports Canada pour le Québec, l'ingénieur Guy Wolfe, des Travaux publics, écrit : « Bien que cette solution (l'île Charron) s'avère idéale pour votre ministère, cette dernière ne convient pas aux autres ministères devant loger dans cet immeuble ».

Selon le commissaire Quail, la Garde côtière, bien qu'affichant un certain intérêt pour le projet, décidera tard l'automne prochain si elle louera ou non des bureaux dans l'édifice construit par les Travaux publics.

Mais, d'après les rapports obtenus par LA PRESSE, le terrain situé dans le parc industriel ne convient pas, puisqu'il est loin à l'extérieur du port de Montréal et qu'il ne fournit pas une bonne vue, ni sur le fleuve, ni sur les quais.

Selon les normes fédérales, le nouveau centre de contrôle maritime doit être localisé « près de l'eau dans le port afin d'avoir un bon aspect visuel et permettre aux régulateurs de se sentir impliqués dans les opérations du port ».

UNE AUTRE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA « CRISE D'OCTOBRE »

La police fait détruire les trois voitures ayant servi au FLQ

■ Une autre page a été définitivement tournée, hier, dans l'histoire du Québec. Et particulièrement dans celle du Front de libération du Québec (FLQ) et de la « Crise d'octobre » 70.

GEORGES LAMON

En effet, trois voitures qui avaient servi aux membres du FLQ en 1970 pour l'enlèvement de Pierre Laporte et de Richard Cross et la conduite des felquistes vers leur exil à Cuba, ont été livrées à la ferraille.

Poussiéreuses, les pneus crevés, le volant arraché, on aurait cru qu'elles arrivaient directement d'un dépotoir. On y retrouvait : la Chevrolet bleu-vert Biscayne 1964, qui avait servi à l'enlèvement — puis comme tombe — du ministre Pierre Laporte, la Chevrolet Chevy II beige, voiture des felquistes Jacques Lanctôt et Francis Simard, ainsi que la Chrysler Saratoga 1962 noire, de Marc Carbonneau, celle-là même qui avait emmené les felquistes à Terre des Hommes.

Vers leur dernier repos

Escortées d'une voiture de police, les trois voitures, vieilles d'une vingtaine d'années, avaient été transportées par une remorqueuse du centre Parthenais à Sainte-Catherine, sur la Rive-Sud, dans une entreprise de recyclage d'acier, Les Industries associées. D'ailleurs, M. Guy Sabourin, employé de l'entreprise, notait que fréquemment les différents corps policiers venaient y faire démolir des véhicules. Même la firme Brink's y amène des camions trop âgés et dont on ne veut pas qu'ils servent à d'éventuels voleurs. M. Sabourin se souvient même d'avoir reçu deux voitures BMW neuves que la police voulait voir réduites en tas de ferraille.

Tout était prêt pour recevoir ces vestiges. Depuis 10 heures, chez Les Industries associées, on attendait de porter le coup fatal à ces véhicules historiques. Il était 11 h 10 lorsque la masse d'acier de dix tonnes, soulevée magnétiquement par une grue sur pont roulant, transformait ces bagnoles en un tas de ferraille indescriptible.

Les policiers veillent au grain

Il faut dire que l'opération de destruction était étroitement surveillée par des policiers de la SQ et de la CUM, qui refusaient catégoriquement aux nombreux journalistes, photographes et caméramen de toucher à certains objets qui auraient pu constituer des souvenirs. Un confrère anglophone a même été rappelé à l'ordre par l'un des policiers. Ce dernier croyait que le journaliste avait discrètement subtilisé un « petit souvenir ».

Rappelons que depuis le procès des felquistes, ces trois automobiles avaient été conservées — et même emmurées — au sous-sol du centre Parthenais. Le tribunal avait en effet exigé qu'on garde ces pièces à conviction.

Pièces à conviction ?

Mais pourquoi avoir attendu 14 ans avant de les détruire ?

« Premièrement, parce qu'elles pouvaient encore servir de pièces à conviction en tout temps, a expliqué le sergent-détective Maurice Bertrand, agent de liaison-sécurité à la police de la CUM. Deuxièmement, parce qu'elles avaient été remises à la Curatelle publique qui n'avait pas jugé bon de les détruire avant. » Il avait également été question qu'on puisse les conserver comme des pièces historiques. Mais l'idée avait été abandonnée. Pourquoi ? Hier, nul ne le savait.

« Ces voitures avaient peut-être une valeur sentimentale pour certaines personnes, expliquait encore M. Bertrand, mais pas pour nous. »



La masse de 10 tonnes vient de s'écraser sur la voiture qui avait servi aux déplacements des felquistes Jacques Lanctôt et Francis Simard. À gauche, la Chevrolet Biscayne dans laquelle Pierre Laporte avait été retrouvé mort, à Saint-Hubert. photo Armand Trottier, LA PRESSE

Requête en vue de la destitution d'un échevin d'Outremont

■ Un juge de la Cour supérieure entendra, mardi, une requête présentée par un citoyen d'Outremont, pour obtenir la destitution d'un des deux échevins élus comme indépendants lors des élections municipales du 6 novembre. La population avait choisi comme maire, on s'en souvient, l'ancien ministre de la justice, Jérôme Choquette.

LÉOPOLD LIZOTTE

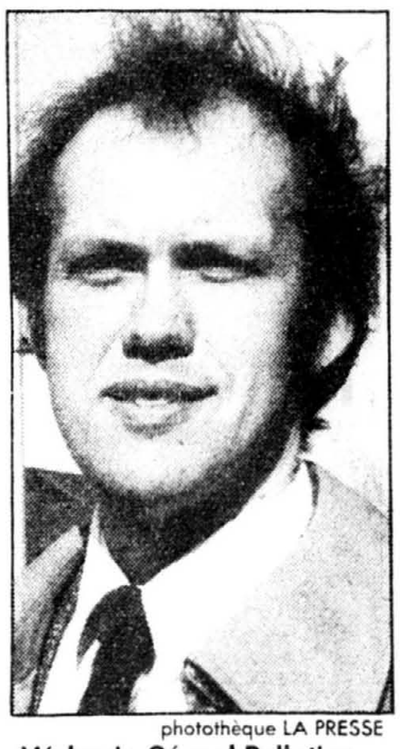
Le requérant, M. Richard Lyonnais, veut faire déclarer M. Gérard Pelletier inhabile à siéger en raison d'un « antécédent judiciaire » qui remontrait à l'époque de la « Crise d'octobre » 1970.

Dans la vingtaine à l'époque, il avait participé à un vol destiné à financer certaines activités felquistes, et il avait été condamné, en avril 1971, à sept années de pénitencier. Mais le juge, comme cela se produit souvent, avait statué que sa peine était rétroactive au moment de son arrestation, soit en septembre 1971.

Or, on sait que la Loi des cités et villes interdit à quiconque de se faire élire ou de siéger à un poste public avant l'expiration d'un délai de cinq ans suivant sa « condamnation » pour une offense criminelle. M. Lyonais soutient donc que l'intimé, lorsqu'il a été choisi par les électeurs du quartier numéro 1, en novembre dernier, ne pouvait se retrouver légalement au conseil municipal. Si l'on accepte, évidemment, que sa condamnation a réellement eu lieu en avril, au moment où elle a effectivement été prononcée.

Cette procédure ne semble cependant pas du tout le fait du groupe politique dirigé par le nouveau maire Choquette, même si ce dernier était procureur général du Québec, au moment où Pelletier avait été appréhendé et condamné. Dès le lendemain de son élection, d'ailleurs, l'ancien ministre de la Justice avait lui-même souligné que les temps avaient changé, et qu'il avait bien l'intention de traiter ce membre de l'opposition de façon juste et loyale. Et il avait même ajouté : « Nous nous retrouvons aujourd'hui autour de la même table, et pour servir la communauté ».

En fait, le conseiller Pelletier aurait montré beaucoup de vigilance, depuis son entrée au conseil, pour relever certains gestes de l'administration précédente. L'un étant l'octroi d'un contrat d'informatique de $475 000, sans soumission, à la toute veille du scrutin. Il a si bien dénoncé cette anomalie que le conseil municipal vient de rescinder cette transaction dont aurait bénéficié un ami des anciens administrateurs.



photothèque LA PRESSE
L'échevin Gérard Pelletier

Decelles condamné à perpétuité

■ Reconnu coupable de complot, d'enlèvement, de séquestration, d'extorsion, d'utilisation d'arme, de vol et d'agression sexuelle, André Decelles, 46 ans, a écopé de l'emprisonnement à perpétuité, hier, devant le juge Jean-Guy Riopel, en Cour d'assises. Decelles revendique le triste honneur d'avoir été le maître-d'oeuvre d'une scabreuse opération criminelle menée avec Raymonde Martin, elle-même appelée comme témoin de la Couronne au désormais célèbre procès de l'avocate Claire Lortie, à Saint-Jérôme.

MARIO ROY

Les deux affaires n'ont pourtant aucun lien entre elles si ce n'est que Raymonde Martin, condamnée à huit ans de réclusion, fut pendant un temps la compagne de cellule de l'avocate de Saint-Canuth et put ainsi recueillir ses confidences.

« La misère s'est acharnée sur elle », avait constaté le juge Yves Mayrand en envoyant Raymonde Martin au bagne ; et on peut ajouter qu'elle n'a pas joué de chance en décidant, un jour, de vivre avec André Decelles, un récidiviste notoire ayant passé près de 30 ans de sa vie derrière les barreaux, et en qui le juge Riopel a reconnu « un être anti-social, irrécupérable ».

Le 21 février 1983, cet étrange couple mettait à exécution un plan soigneusement préparé, et enlevait une adolescente de 14 ans, une enfant qui demeure aujourd'hui psychologiquement ébranlée, marquée pour la vie, à la suite de ces événements.

La jeune fille sortait de l'école lorsqu'elle fut ainsi enlevée. Elle a été baillonnée, rudoyée, puis dénudée et attachée à un lit, pieds et poings liés, dans un appartement de la rue Ranger où, séquestrée pendant 48 heures, elle a été agressée sexuellement à deux reprises par Decelles, en l'absence de sa complice. De la part des parents morts d'inquiétude, les ravisseurs exigeaient une rançon de $50 000, menaçant de couper un à un les doigts de l'adolescente — ou de faire sauter l'appartement — si l'affaire tournait mal pour eux.

Decelles et Raymonde Martin n'ont commis qu'une erreur : s'en prendre à une famille que cette dernière connaissait... et qui la connaissait.

Accusé de vitesse... après avoir secouru une femme qui voulait s'enlever la vie !

■ Un pasteur de l'Église Universelle de la Vie et de la Raison Éclairée du Canada, le révérend Raymond Steele, de Pierrefonds, s'est défendu avec vigueur, hier, de l'accusation de vitesse excesive portée contre lui par la SQ.

Selon les agents qui ont témoigné devant le juge Cyrille Morand, le jeune ministre de 31 ans filait à 126 kilomètres à l'heure, à Pointe-Claire, sur la Transcanadienne, où il n'aurait pas dû dépasser 80 km/h.

Il a toutefois expliqué qu'il venait de se porter au secours d'une femme résidant dans cette partie de l'Ouest de Montréal, après qu'elle eut tenté de se suicider.

Le procureur de la Couronne a toutefois fait remarquer à la cour que le prévenu ne se dirigeait pas vers le domicile de la victime, au moment de son infraction, mais la ramenait plutôt à son bureau pour éviter qu'elle ne récidive. Et le représentant du ministère public de souligner qu'en circulant à cette vitesse, le prévenu pouvait mettre en danger non seulement la vie d'autres automobilistes, mais également celle de la passagère qu'il avait voulu protéger d'autre façon.

Le juge Morand n'a cependant pas voulu décider immédiatement de ce cas d'exception, et il a ajourné son jugement au 29.

AG AUJOURD'HUI ET DEMAIN CHEZ A. Gold & Sons DEPUIS 1899

ÉPARGNEZ $16
CHANDAILS RAS DE COU
À PATTES DEUX BOUTONS EN JERSEY DE COTON
ORD. $32 $16

ÉPARGNEZ $20
PANTALONS RUGBY
POLYESTER ET COTON TAILLE ÉLASTIQUE
ORD. $38 $18

ÉPARGNEZ $20
CHANDAILS ENCOLURE V
AVEC COL EN TRICOT D'ALLURE SPORTIVE
ORD. $40 $20

ÉPARGNEZ $16
CHANDAILS COL V OU CARDIGANS
TRICOT CHINÉ
ORD. $58 $42

ÉPARGNEZ $20
CHANDAILS À MOTIFS
EN LAINE PEIGNÉE RAS DE COU
ORD. $65 $45

ÉPARGNEZ $20
CARDIGANS TON SUR TON COL CHÂLE
ORD. $70 $50

Ne soyez pas déçus.
Magasinez tôt aujourd'hui et demain.

A. Gold & Sons® DEPUIS 1899

• CENTRE ROCKLAND
• 388, STE-CATHERINE O.
• LES GALERIES D'ANJOU
• LE CARREFOUR LAVAL
• 960, STE-CATEHRINE O.
• LES PROMENADES ST-BRUNO
• FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, la carte A. Gold & Sons

RÉSULTATS DU SONDAGE GALLUP

C'est l'euphorie chez les libéraux

■ OTTAWA — C'était jour de fête hier chez les libéraux fédéraux au lendemain de la publication du dernier sondage Gallup réduisant l'avance des conservateurs à 12 points.

Pendant que le chef du PC, Brian Mulroney, tentait de s'expliquer devant les journalistes à sa sortie des Communes, la présidente du Parti libéral, Iona Campagnolo, et le président du caucus, Rémi Bujold, convoquaient une conférence de presse un étage plus bas, pour crier leur joie.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

« Avec le Gallup, tout le monde galope » a lancé à la blague un ancien adjoint de ministre, en expliquant que les libéraux qui avaient perdu la foi au cours des derniers mois revenaient tout à coup au bercail.

« Le pendule revient de notre côté » a affirmé de son coté le ministre André Ouellet.

Entouré de journalistes à sa sortie de la Chambre, M. Mulroney a déclaré qu'il n'était pas surpris des résultats et que cela ne changerait rien à sa stratégie. « Écoutez, je ne base pas ma vie sur les sondages Gallup ; je ne l'ai jamais fait et je n'ai pas l'intention de le faire maintenant. Notre parti est en plein croissance dans toutes les régions du pays. Mais je n'ai jamais péché par excès de confiance. Quand le parti est monté à 60 p. cent, je n'ai pas ralenti et je ne travaille pas plus fort aujourd'hui que je le faisais alors ».

M. Mulroney n'a pas écarté la possibilité que la remontée des libéraux se poursuive pendant le leadership libéral. « J'ai appris que tout est possible dans la vie ».

Faible avance

Il a fait valoir toutefois que le sondage Gallup n'accorde plus qu'une faible avance aux libéraux au Québec. « Ça c'est contre un chef comme M. Trudeau ; attendez que je m'attaque au Québec à un chef libéral venant d'une autre province. Il est mieux de se surveiller, ça je vous le garantis ».

Les explications variaient toutefois d'une personne à l'autre chez les conservateurs.

Le député de Joliette, M. Roch LaSalle, a soutenu que la remontée des libéraux ne pourra pas continuer. Il a déclaré que le dernier sondage ne reflète que l'intérêt des Canadiens à la mission de paix de M. Trudeau et qu'il s'agit là d'un gain temporaire puisque le premier ministre a annoncé sa démission. « Dans les circonstances, je pense qu'avec 48 p. cent et Trudeau qui va partir, on devrait revenir à 50 p. cent dans les prochains mois ».

Le député Sinclair Stevens a soutenu que les résultats de Gallup ne voulaient rien dire à cause de la marge d'erreurs de tels sondages. Il a toutefois déclaré du même coup que c'est le NPD qui est le véritable perdant.

Le chef de ce parti, M. Ed Broadbent était à Vancouver hier, et son bureau de presse n'a émis aucun commentaire, si ce n'est de dire que « l'on attendait que la tempête passe ».

EN SE RANGEANT DU CÔTÉ DU MANITOBA

Ottawa invoque la « doctrine de la nécessité »

■ OTTAWA — Pendant que le premier ministre Trudeau prenait la défense des Francos-Manitobains aux Communes son ministre de la Justice et procureur général, Mark MacGuigan, faisait le contraire devant la Cour suprême du Canada et demandait au tribunal de maintenir des lois les privant de leurs droits.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce que démontre le plaidoyer écrit déposé à la Cour par les avocats du procureur général, Mes Laurent Roy et Edward Sojonky, dans la cause du Franco-Manitobain Roger Bilodeau. Ce dernier demande aux juges de déclarer inconstitutionnelles deux lois du Manitoba qui n'ont été adoptées qu'en anglais.

Se rangeant du côté du gouvernement du Manitoba, Ottawa réclame le rejet de la requête de M. Bilodeau et le maintien des lois unilingues au nom de la « doctrine de la nécessité ».

En somme, le Procureur général du Canada admet que la législature manitobaine a commis une erreur en adoptant ces lois, comme toutes les autres depuis 1890, seulement en anglais. Mais les déclarer illégales engendrerait une tel chaos qu'on doit quand même les soutenir, dit-il.

Cette cause n'a pas encore été entendue par la Cour suprême en dépit du fait qu'elle est inscrite depuis plus d'un an et seul les plaidoyers écrits ont été déposés jusqu'ici. L'initiateur de l'affaire, l'avocat Roger Bilodeau, de Saint-Boniface a demandé l'an dernier au tribunal de suspendre les procédures. Il songe maintenant à les reprendre en avril prochain.

C'est en raison d'une entente politique intervenue entre le gouvernement du Manitoba, Ottawa et la Société franco-manitobaine que M. Bilodeau a suspendu l'affaire le printemps dernier. L'accord entre les trois parties rendait sa cause inutile puisque Winnipeg s'engageait à traduire 450 lois en plus d'augmenter les services en français dans la province.

L'impact

Le gouvernement néo-démocrate de Howard Pawley n'ayant pas réussi à faire ratifier l'entente tripartite par le parlement du Manitoba, M. Bilodeau veut retourner devant la Cour suprême pour le contraindre à agir. S'il gagne sa cause, deux lois du Manitoba sur la circulation deviendront illégales mais en plus toutes les autres qui ont été adoptées seulement en anglais risquent le même sort.

Interrogé à ce propos, le député franco-ontarien Jean-Robert Gauthier a déclaré hier que la position fédérale était « intenable ». « Dans un premier temps, M. MacGuigan dit que les lois manitobaines sont inconstitutionnelles et dans un deuxième, il demande à la cour de les maintenir. »

« Il veut les garder en place au nom de la nécessité, c'est à dire que leur absence entraînerait le chaos dans l'administration publique. Çà ne tient pas, ajoute M. Gauthier, il y a des moyens d'éviter le chaos sans soutenir l'illégalité ».

« Depuis 1979 nous savons que la constitution du Manitoba n'est pas respectée, dit M. Gauthier; ce n'est pas nouveau et cette urgence n'est pas d'aujourd'hui. La réalité c'est qu'Ottawa a attendu des pressions publiques avant d'agir ».

En décembre 1979, la Cour suprême donnait raison à Georges Forest contre le gouvernement du Manitoba. Elle décrétait que les lois du Manitoba devaient être adoptées en français et en anglais. En devenant unilingue anglaise en 1890, la province avait violé la constitution du Canada.

Pour M. Gauthier, le gouvernement fédéral doit maintenant modifier sa position et faire une référence à la Cour, c'est-à- dire poser des questions au tribunal, pour connaître son avis sur l'étendue de son jugement de 1979 et les moyens à prendre pour corriger la situation.

Le suivi

Interrogé à ce propos, à l'émission Présent, de Radio-Canada, l'un des avocats de la Société, Me Rémi Smith, a déclaré qu'il souhaitait tout de même poursuivre la cause de M. Bilodeau.

« Le ministre MacGuigan est contre nous et c'est loin d'être une cause qu'on est assuré de gagner dit-il, mais nous devons démontrer que la solution politique est la seule qui soit pratique en obtenant les jugements les plus pénibles possible pour le système ».

Le Secrétaire d'État, Serge Joyal, a reconnu que la position d'Ottawa semblait contradictoire mais a soutenu que certains éléments de la cause Bilodeau pouvaient être mieux présentés en reformulant la requête.

Ottawa a financé la poursuite de M. Bilodeau mais cela ne présume pas de son accord avec la manière dont il s'y prend. « Nous sommes d'accord avec les objectifs mais nous n'assumons pas tous ses arguments » a dit M. Joyal.

Selon M. Joyal, Ottawa ne pouvait simplement s'abstenir, il se devait d'intervenir parce que la constitutionnalité des lois est en cause. Il pourra ensuite reformuler la requête en d'autres termes plus satisfaisants.

Pour M. Gauthier, Ottawa doit changer son plaidoyer immédiatement plutôt que de recommencer ce long processus. « J'en ai parlé au premier ministre Trudeau et la question doit être abordée au cabinet », dit-il. « Ça presse puisque notre position actuelle est un appui de facto aux conservateurs manitobains ».

Parizeau reconnaît que la loi amendant le régime d'épargne-action est cousue d'erreurs

■ QUÉBEC — Mis sur la sellette par le député libéral Reed Scowen, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, a admis que la loi 44 modifiant le régime d'épargne-actions qui a été adoptée le 21 décembre dernier comportait des erreurs. Il a promis d'y apporter des corrections et il fera en conséquence une déclaration ministérielle à cet égard à la reprise de la session la semaine prochaine.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

« Les amendements adoptés ne répondaient pas à l'énoncé de politique contenu dans le Discours sur le budget » a signalé le ministre en pointant du doigt les légistes « en formation » du ministère du Revenu.

Le projet de loi 44 énonce que pour être admissible au REA une action doit comporter un nombre de droits de vote équivalent à celui de toute autre action. Il aurait fallu lire un nombre de droits de vote au moins équivalent à celui de toute autre action.

La loi 44 exige aussi que les actions prévilégiées soient votantes alors qu'il n'en a jamais été question dans l'énoncé de politique.

Une autre disposition rendait ces modifications applicables à toutes actions acquises après le 21 décembre alors qu'il avait été demandé que la modification ne s'applique pas aux émissions à l'égard desquelles un prospectus provisoire aurait été émis le ou avant le 21 décembre.

Autre erreur

Une autre erreur visait à disqualifier les corporations en voie de développement fusionnées avec une autre corporation avant le 10 mai 1983 alors qu'elles devaient se qualifier.

Plus tôt dans la journée, le député Reed Scowen avait qualifié d'arrogante l'attitude de M. Parizeau pour avoir donné à la compagnie Guardian Trustco Inc. une garantie écrite à l'effet que des corrections seraient apportées à la loi 44 afin qu'elle y devienne admissible. Selon lui, seule une déclaration ministérielle faite en Chambre peut avoir force de loi.

M. Parizeau a répondu qu'il existe beaucoup de précédents indiquant le contraire. Il a donné l'exemple du ministre fédéral du Revenu, M. Bussières, qui a récemment accordé, hors de la Chambre des communes, un délai de cinq jours pour l'acquisition d'épargne-retraite à cause de la tempête de neige des 28 et 29 février.

Malgré les corrections qui seront apportées à la loi 44, de nombreuses compagnies québécoises ne pourront être admissibles au régime. Par exemple, celles qui offrent aux particuliers des actions de catégorie « B » valant un droit de vote chacune alors que leur portefeuille d'actions contient des actions de catégorie « A » valant dix droits de vote. D'après M. Scowen, c'est le cas de Bombardier, de Power Corp, d'Ivaco, de Ciments Saint-Laurent, des magasins Le Château, de la Corporation La Vérendrye et de Maston.

Le député de NDG avait également mentionné le cas de la compagnie Montréal Trust qui aurait reçu des engagements à l'effet que son régime serait reconnu admissible. En conférence de presse, M. Parizeau n'a pas confirmé le fait.

Le retard du Livre blanc

Par ailleurs, le ministre des Finances a reconnu que son Livre blanc sur la fiscalité mettrait plus de temps que prévu avant d'être rendu public.

« Je préfère présenter quelque chose de satisfaiant plutôt que d'essayer d'aller vite vite », a-t-il dit en précisant qu'une version finale était à l'étude au comité des priorités budgétaires et législatives.

M. Parizeau a toutefois admis que la grosse difficulté à laquelle il travaillait consistait à rendre compatible les lois fiscales qui ne reconnaissent que le statut des gens mariés alors que les programmes de transfert reconnaissent les conjoints de fait.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Une réponse de choix à vos besoins de formation les programmes de la Faculté de l'éducation permanente

À TOUS CEUX QUI
- *veulent compléter ou enrichir leur formation*
- *songent à se réorienter dans le marché du travail*
- *détiennent un diplôme de premier cycle et veulent élargir le champ de leurs connaissances*

La Faculté de l'éducation permanente qui intervient dans divers champs d'étude et de formation, offre les programmes suivants au printemps 1984:

CERTIFICATS (30 crédits)

Publicité • Relations publiques • Recherche documentaire et rédaction française* • Traduction I • Traduction II • Animation de la vie étudiante • Relations industrielles I • Relations industrielles II • Santé et sécurité du travail.
Sciences infirmières: milieu clinique • Sciences infirmières: organisation des soins • Sciences infirmières: santé communautaire.
Gérontologie • Toxicomanies: prévention et intervention. Créativité: fondements et techniques • Culture et civilisation • Études individualisées.

MICROPROGRAMMES (de 9 à 12 crédits)

Pratique de la grammaire normative*. Environnement et plein air. Perfectionnement des intervenantes et intervenants auprès des femmes.
Les microprogrammes et les certificats sont terminaux; ils peuvent cependant, selon le cas, être intégrés dans un certificat (30 crédits) ou dans un baccalauréat (90 crédits).

Date limite d'admission et d'inscription le 30 mars

* *Test de français: le 29 mars*
Demandez l'annuaire

Renseignements:
Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary, rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

La SSJB veut mettre fin à la morosité des indépendantistes

■ Forte de l'appui que vient de lui apporter le premier ministre René Lévesque, qui a émis hier une déclaration d'hommage pour le rôle qu'elle a toujours joué et continue de jouer comme éveilleur de la conscience nationale au Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui célèbre cette année son 150ième anniversaire, a inauguré hier soir son congrès en écoutant son président, Gilles Rhéaume, également président du Mouvement national des Québécois, affirmer que « loin de céder au découragement et à la morosité devant la situation nationale actuelle, je redoublerai de ferveur, de vigueur et même d'enthousiasme au service de la réunification des forces indépendantistes ».

PIERRE VENNAT

A la veille des États généraux du Québec, en juin prochain, les quelque 200 délégués réunis dans un hôtel de la métropole ont également entendu une déclaration de leur conseil général affirmant que « la défaite référendaire, la nouvelle constitution, l'annonce du départ de Pierre Trudeau, autant d'événements qui nécessitent une remise en question de toute l'activité des indépendantistes.

« L'idée de l'indépendance doit attirer l'ensemble de la population, au-dessus dse nos appartenances tant politiques qu'idéologiques ».

Le conseil général a alors repris une phrase lancée par M. Rhéaume lui-même en conférence de presse au début de la semaine, à l'effet qu'il n'y a pas de place au sein du mouvement indépendantiste pour des distinctions entre la droite, le centre et la gauche, qui pourraient diviser les indépendantistes et nuire à la cause de l'indépendance.

La SSJB avait été fondée en 1834 par Ludger Duvernay.

LES RECORDS DE TEMPÉRATURE...

Il faut dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité !

Si *les records sont faits pour être battus*, ainsi que nous le répètent depuis au moins la période glaciaire les grands-prêtres et les grandes-prêtresses de tout acabit, pourquoi toujours dramatiser chaque fois qu'un record, y compris un record de basse ou de haute température, est effectivement battu ?

CONRAD BERNIER

D'accord ! c'est pas chaud, ces jours-ci, au pays du Québec, et, à moins d'être un *nuvite* invétéré ou un exhibitionniste chronique et délirant, on n'a pas envie de grimper au faîte des arbres pour montrer ses fesses ou pour prendre un bain de pieds. Et, une fois de plus, de nouveaux records sont établis : mercredi, 7 mars 1984, dans le sud du Québec, par exemple, six nouveaux records de basse température ont été enregistrés, le plus spectaculaire étant sans aucun doute celui de ce *moins 23 celsius*, qui éclipse celui du *moins 22 celsius* établi le 22 mars 1950.

Mais, à la vérité, est-ce suffisant pour justifier tout ce ravaudage de statistiques et, chez tant de gens, cette trouille galopante et panique à l'idée de voir l'hiver s'éterniser ? De toute façon, en pareilles circonstances, climatologistes et météorologues sont au septième ciel, parce qu'ils redeviennent ainsi avec la rapidité de l'éclair *les seuls augures capables d'expliquer ce qui se passe*.

Il arrive alors qu'on sente parfois chez certains d'entre eux l'ivresse d'un pouvoir impartageable, absolu. Et ce qui vous tombe dessus, alors, c'est une giboulée de mots si rares et d'explications si savantes que vous êtes spontanément tenté de conclure que ces gars-la vivent vraiment dans les nuages ou, à l'instar du poète (Nelligan), *déjeunent d'aurores et soupent d'étoiles*.

Mais pour quelques-uns, qui n'ont pas froid aux yeux et qui vous abandonnent cavalièrement dans un stimulus à 15 000 mètres d'altitude — ceux-là ont vraisemblablement pour devise : *faire la pluie ou le beau temps* — il y a tous les autres — le pur *gratin* de la confrérie — qui, même après vous avoir cribé de statistiques, se fendent en quatre pour vous expliquer les sautes d'humeur ou les moments de séduction du ciel et de l'enfer. Il faut toutefois souligner que tout le monde ne pige pas inconditionnellement les explications des climatologistes et des météorologues.

En fait, il y a des *poches de résistance* dans le grand public en général. LA PRESSE a pour sa part rencontré, hier, l'un de ces *résistants*.

« Vous faites bien de m'interviewer, qu'il nous a dit, parce que ça va d'abord me permettre de décompresser, puis de vous expliquer ensuite les vraies causes des *présumés* chambardements actuels de la température. Toutes ces théories de courants froids et de drainage d'air chaud ou froids, centrifuges ou centripètes peu importe, qui ramènent supposément l'hiver ou apprivoisent le printemps, c'est tiré par les cheveux ! Si les hivers sont si longs, monsieur, c'est qu'on chauffe trop les maisons et, surtout, qu'on calfeutre trop ! Plus on calfeutre, plus on bloque les perditions de chaleur à l'extérieur et plus l'hiver est long. Puis, il y a le problème des *combines* !

« Ah ! le problème des *combines*, parlons-en ! De mon temps, on mettait les *combines* le 1er novembre et on les enlevait le 1er mai, en les changeant de temps en temps, bien sûr. Aujourd'hui, ça les prend comme une vraie démangeaison de r'miser les *combines* dans les boules à mites dès le 1er mars. C'est une erreur majeure ! Enfin, il faut reconnaitre que les grands six pieds et les obèses sont nettement défavorisés par temps froids : non seulement ils ont davantage de tyauterie à réchauffer, mais ils ont aussi de plus grandes surfaces exposées au froid ».

Et pour terminer, notre *résistant* d'ajouter, toujours péremptoire : « Même avec la température, ça suffit pas de dire la vérité, monsieur, il faut dire toute la vérité et rien que la vérité ! Ah ! si seulement j'étais météorologiste... »

Selon Claude Handfield, un météorologue chevronné de Dorval, « la vague de froid vaudra pour la fin de semaine, mais il y aura réchauffement à compter de lundi prochain ». Le printemps 1984 commencera à 5 h 25, le 20 mars. D'ici le 20, gardez donc vos *combines* !

Le tribunal accorde $3 millions à deux fillettes blessées en toboggan

QUÉBEC (PC) — Le juge René Letarte, de la Cour supérieure, vient d'accorder des dommages-intérêts de près de $3 millions aux tuteurs de deux enfants de Charlesbourg, blessées dans un accident de toboggan, il y a cinq ans, aux Glissades Valcartier.

Ces dommages-intérêts devront être versés au tiers par la Commission scolaire de Charlesbourg et aux deux tiers par MM. Guy Drouin (propriétaire des Glissades Valcartier) et Conrad Lanoix (employé de M. Drouin).

L'une des fillettes, Johanne Asselin, 11 ans à l'époque, a subi une fracture du fémur droit et souffre d'incapacité partielle permanente de cinq pour cent. Elle aura droit à $77 343.

L'autre, Nadine Bouliane, 10 ans à l'époque, a été victime d'un traumatisme crânio-cérébral et son incapacité partielle permanente s'établit à 80 pour cent. Elle recevra $2 779 069.

Au sujet de Nadine, le président du tribunal a fait le commentaire suivant : « Elle qui hier était une jeune fille épanouie, fonctionnant d'une façon tout à fait normale sur tous les plans, à qui les espoirs les plus normaux étaient permis, est devenue en quelques instants une paraplégique démunie, qui ne pourra jamais acquérir d'autonomie réelle et qui, à plus forte raison, ne pourra jamais parvenir à s'immiscer dans le marché du travail ».

Faits et responsabilité

Dans son jugement de 88 pages, le juge Letarte rappelle que, le 24 janvier 1979, Nadine et Johanne, élèves de 5e année, participaient à une journée de neige aux Glissades Valcartier, dans le cadre d'un programme d'éducation physique organisé, pour les élèves de l'école Guillaume-Mathieu, par la commission scolaire de Charlesbourg.

« Un peu avant 11 heures, écrit le président du tribunal, les deux fillettes furent victimes d'un accident leur causant des blessures très sérieuses, lorsque le toboggan dans lequel elles prenaient place, à reculons, vint emboutir une gratte trainée par une motoneige que le préposé, Conrad Lanoix, avait stoppée au bas de la pente. »

Le juge Letarte reproche à la Commission scolaire, entre autres, de n'avoir assuré « aucune espèce de surveillance aux deux jeunes filles au moment de l'accident », connaissant pourtant « l'étourderie des jeunes enfants, leur obéissance relative à des consignes et une pauvre appréciation du danger ».

Pour ce qui est de MM. Drouin et Lanoix, le juge dit d'eux qu'ils « ont créé une situation périlleuse comportant un danger soudain qui n'a absolument rien à voir avec les risques inhérents à la glissade ».

Il poursuit : « Le geste inconsidéré du préposé Lanoix dépasse même la notion habituelle de la faute. Créer subitement comme il l'a fait une situation dangereuse de façon aussi négligente s'apparente à une insouciance et à une témérité qui dépassent les bornes ».

Fin, en Cour d'appel, d'un débat envenimé autour d'un journal étudiant... « porno »

Les parents de deux ex-étudiants de la Polyvalente des Monts, à Sainte-Agathe, viennent d'être déboutés, par la Cour d'appel, des pourvois qu'ils avaient institués contre divers jugements rendus par la Cour supérieure, en 1982, sur les requêtes en injonction, en *mandamus* et en nullité qu'ils avaient déposées contre la Commission scolaire locale.

Ces procédures visent à contrer les mesures disciplinaires prises contre leurs fils qui avaient participé à la publication et à la distribution de ce que le juge Tyndale qualifie pour sa part de dégoûtant petit papier obscène, libelleux et pornogaphique.

Le premier numéro de ce petit périodique mal nommé « Le Pieux » était à peine sorti que les autorités scolaires l'avaient confisqué, avait interdit que ses dirigeants portent des T-Shirts où se retrouvait un logo publicitaire, et avaient déplacé vers des écoles de Saint-Jovite et de Mont-Roland, les élèves Godard et Clément. Ces derniers avaient refusé de se soumettre aux exigences de la direction, après une brève suspension.

M. Godard, père, avait pris « vertement » la défense de son fils en qualifiant d'hypocrites, de pudibonds et de pions les responsables des sanctions.

La plupart des requêtes rejetées en première instance, on avait subsquemment présenté aux juges Tyndale, Monet et Paré, de la Cour d'appel, un dossier conjoint de 700 pages, où avaient été invoqués avec grande vigueur, encore une fois, les droits démocratiques de ces étudiants, la liberté d'expression, la charte des droits, comme de bien entendu, et les grands principes de la justice naturelle.

Bon nombre des demandes contenues dans les diverses procédures étant même devenues caduques, un certain temps passé, la cour souligne, en rejetant l'appel, que les requérants semblent avoir confondu la licence avec la liberté, les montagnes avec les simples taupinières, l'autorité inhérente des enseignants avec les règlements, et les géants avec les moulins à vent.

Blessé pendant un cours de personnalité

Assister à des cours de personnalité ne présente pas, en général, de très grands dangers. L'exception étant constituée par le cas d'Alain Dupuis, qui s'est grièvement blessé à un genou, en mars 1983, au cours d'une session donnée par l'Institut de personnalité Jean-Guy Leboeuf, avenue du Parc, à Montréal.

Dans une poursuite déposée devant la Cour supérieure, Dupuis réclame $25 220 de l'Institut qu'il tient responsable de sa mésaventure.

L'instructeur, Laurier Nadon, aurait alors demandé aux participants d'imaginer une situation fictive où un appel de Loto-Québec leur apprend qu'ils sont les heureux gagnants d'une somme de $250 000. Tous devaient alors sauter afin d'exprimer leur joie. Alain Dupuis « s'est exécuté et, pour démontrer sa joie, a sauté dans les airs. Quand il est retombé, il a perdu pied et est tombé au bas de l'estrade », soutient-on à l'appui de la réclamation.

Le RCM ne veut pas retourner au Moyen Âge

À trois jours de l'assemblée du Conseil municipal, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) dénonce la récente décision du président des débats de restreindre la distribution de documents à la galerie des journalistes pendant les délibérations du Conseil.

Dans un communiqué émis hier, le RCM rappelle qu'il n'entend pas « se plier à cette forme de règle mesquine qui ramène l'assemblée des conseillers à un fonctionnement moyenâgeux ».

Le RCM, qui qualifie la mesure d'anti-démocratique, d'inacceptable et de tout simplement indécente, dénonce aussi le droit que s'arroge le président des débats, le conseiller Marc Beaudoin du Parti civique, de permettre d'abord la distribution d'un document aux conseillers et ensuite aux journalistes, après qu'il lui ait été soumis afin qu'il puisse juger de la pertinence d'un tel document.

« En s'arrogeant ainsi le droit de vérifier, voire même de censurer, la distribution de documents aux conseillers et à la tribune de la presse, le président Beaudoin empêche les processus démocratique de s'exercer et le RCM ne peut voir ainsi bafouées des procédures acceptées dans la traidition parlementaire quelle qu'elle soit », a commenté Michael Fainstat du RCM.

Le RCM, ajoute le communiqué, a déjà demandé des avis à la Commission d'accès à l'information, au Conseil de presse, à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et au secrétaire de la Tribune de la presse à Québec.

Caplan Duval

Cadeaux du monde entier

PERSONNE DANS L'EST DU CANADA NE VEND PLUS DE MARCHANDISES PARCE QUE PERSONNE NE VEND À MEILLEUR PRIX!

ARTICLES POUR LA CUISINE ET AUTRES

PORCELAINE
Châtelet et Embassy
Prix d'aubaine
45 pièces 165$
20 pièces 60$

BELLE PORCELAINE FINE
Choix de 6 motifs
ACHAT SENSATIONNEL
Pain et beurre 1$ — Tasse et soucoupe 4$
Coupelle à fruits 1$ — Assiette plate 4$
Assiette à salade 2$ — Bol à légumes 5$
Bol à soupe 3$ — Plat de service moyen 5$

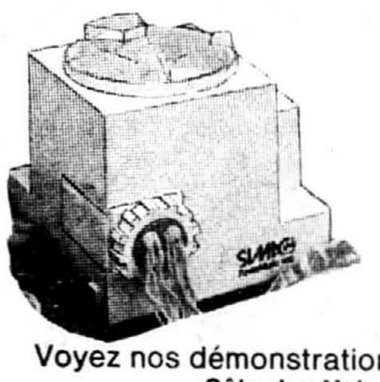
Essoreuse à salade 4.99$
Tuna Turner 3.99$
Brosse de table 4.99$
Brosse à poussière Jordon 99¢
Copco demi-tasse et soucoupe 2$ ch.
Ramequins porcelaine Copco 2$ ch.
Corbeilles plastique Grand format 2.99$ ch.
Verres Pilsner 99¢ ch.

LES ÉCONOMIES ABONDENT... PARTOUT...

BOUTIQUE DU BÉBÉ
Encore et toujours ... MIEUX
PRIX D'AUBAINE
Ensemble Young Generation
commode 4 tiroirs
berceau (blanc ou chêne)
matelas 20 ressorts
seulement 399$

BAGAGES

• Attaché-case en vinyle à partir de $25.00
• Sac fourre-tout à partir de $14.99
• Sac à vêtements à partir de $19.99
Grand choix d'attaché-cases de cuir, serviettes, etc.
ÉCONOMISEZ 50%

PASTAMATIC

Prix Caplan-Duval 149$
Voyez nos démonstrations au magasin
Côte-des-Neiges
vendredi et samedi 9 et 10 mars
à Cavendish
jeudi, vendredi et samedi 15, 16 et 17 mars

NOS FLEURS SONT ÉTERNELLES

Vase $34.95
Billes 5¢ chacune
Fleurs - Prix assortis
ÉCONOMISEZ PLUS ENCORE



ARTICLE DE BLANC

DUVET D'OIE

	Prix Caplan Duval	Valeur
Lit jumeau	$299	$130
Lit double	$375	$160
Grand lit	$420	$180
Très grand lit	$520	$210

DUVET DE CANARD

	Prix Caplan Duval	Valeur
Lit jumeau	$230	$105
Lit double	$300	$120
Grand lit	$330	$140
Très grand lit	$400	$180

Marchandise de qualité fabriquée par NORTHERN

FEATHER offerte au prix Caplan-Duval.
Oreillers 80% plumes 20% duvet
Standard $35.99 — Très grand $45.99
Grand $37.95

Vaste assortiments de draps

	Caplan-Duval Prix cour.	Prix
Lit jumeau	$60	$24
Lit double	$84	$34
Grand lit	$100	$40
Très grand lit	$108	$45

Caplan-Duval

6700, ch. Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges) 735-3633
Sans frais 1-800-361-6482
5800, boul. Cavendish (Mall Cavendish) 489-5761

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER D. LANDRY
président et éditeur

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

Avoir le courage de ses opinions

Les ministres provinciaux et fédéral de l'Environnement ont eu le courage de leurs opinions en s'entendant pour réduire de moitié d'ici dix ans les émanations sulfureuses qui provoquent les pluies acides. Bien qu'il ne s'agisse que d'une déclaration de principe, la position du Canada est renforcée dans les négociations avec les États-Unis pour trouver une solution continentale à ce problème.

L'engagement sans équivoque du Canada dans cette tâche herculéenne doit dissiper les doutes des Américains quant à la volonté des Canadiens de faire leur part. En effet, la décision d'agir seul signifie plus que jamais qu'il faut élaborer un programme commun entre les deux pays pour essayer d'en minimiser les coûts.

Le Canada s'est engagé dans un projet qui coûtera entre $10 milliards et $20 milliards, soit environ le coût de la Baie James. Les gouvernements supporteront une partie de ces coûts, mais le reste devra être assumé par les industries concernées. Ni les uns, ni les autres ne sont dans une situation financière qui leur permet d'investir des sommes aussi importantes sans sourciller dans des procédés qui ne procureront pas de nouveaux revenus.

D'importantes économies pourront être réalisées si dans chaque cas on n'utilise que la technologie la mieux adaptée. La raffinerie d'Inco à Sudbury, par exemple, devra décider s'il vaut la peine de remplacer une grande partie de son équipement dans l'espoir que l'augmentation de productivité couvrira les coûts additionnels.

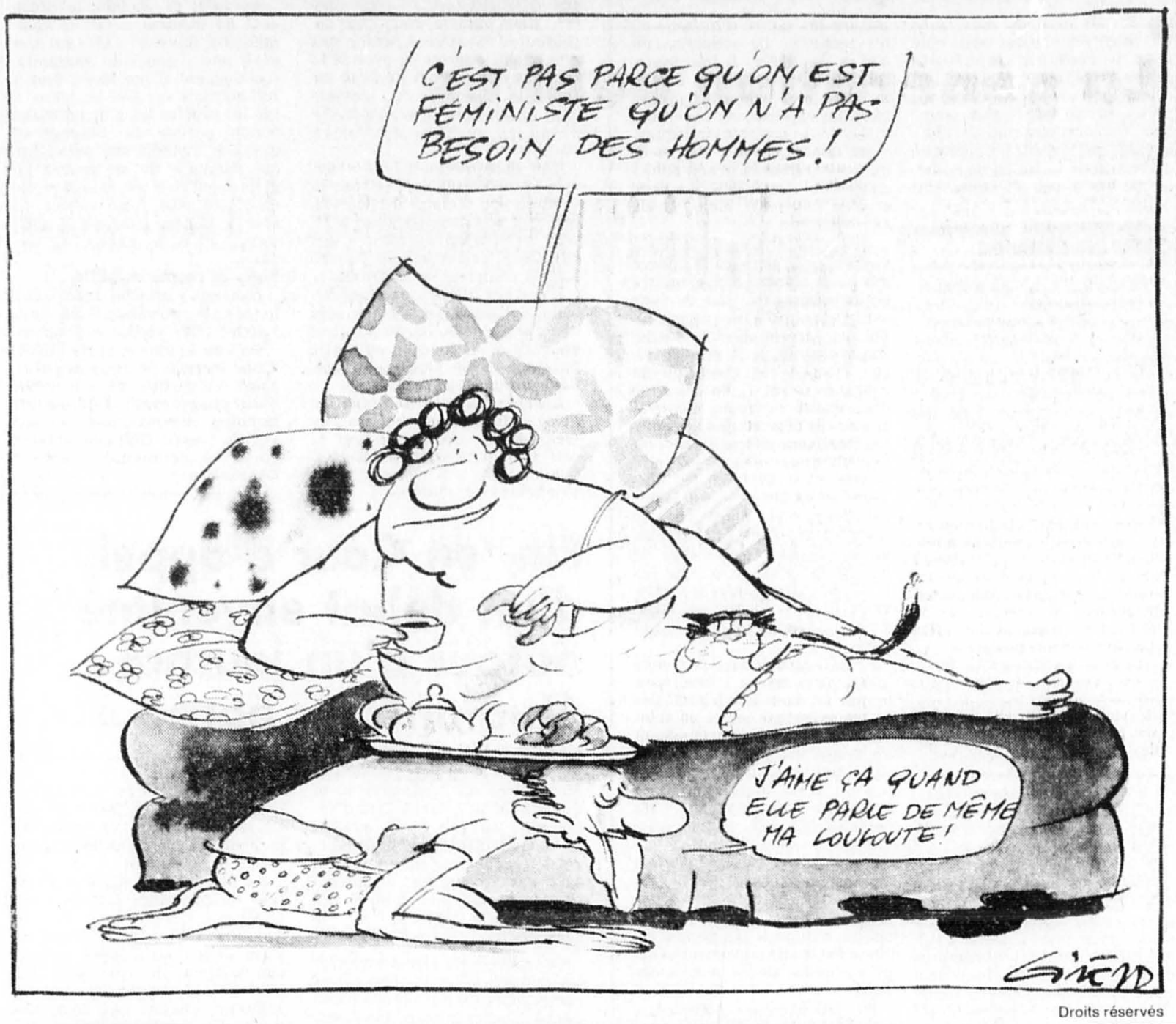
Pour faciliter cette tâche, il faudra que les gouvernements veillent à ce que les innovations technologiques deviennent accessibles à tous ceux qui doivent faire un effort. Ce serait, en effet, contraire à l'esprit même de toute l'entreprise si une compagnie arrivait à obtenir un avantage sur ses concurrents grâce à un moyen de dépollution meilleur marché dont elle garderait le secret. La dépollution doit être considérée comme un service public et non comme n'importe quelle autre activité commerciale.

Les discussions avec les États-Unis devront continuer à porter avant tout sur l'adoption d'un programme semblable aux États-Unis. Toutefois, la décision canadienne signifie qu'il faut aussi passer à l'étape suivante et étudier ensemble les meilleurs moyens de diminuer les émanations sulfureuses. Ce n'est pas mettre la charrue devant les boeufs, car une étude commune des moyens est peut-être une bonne façon de convaincre les Américains de suivre l'exemple canadien; et on a tout avantage à jeter les bases d'un développement commun de nouvelles technologies le plus rapidement possible.

Mais la tâche la plus ardue des ministres de l'Environnement ne sera peut-être pas de convaincre les États-Unis à suivre l'exemple canadien. Jusqu'à présent, il ne s'agit que d'une prise de position politique. Il faudra maintenant que les gouvernements élaborent des programmes législatifs et qu'ils obtiennent les crédits nécessaires des parlements. On risque encore de découvrir que l'élimination des pluies acides est une cause populaire quand on en parle en principe, mais qu'elle l'est moins quand il s'agit de payer.

Cela n'enlève rien au mérite des ministres de l'Environnement qui ont fait leur possible pour remettre sur la bonne voie des négociations importantes avec les États-Unis. Cette attitude positive est sans doute le meilleur moyen d'arriver à une solution à l'échelle continentale.

Frédéric WAGNIÈRE



Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Jacques Dufresne

Michael Jackson le nègre blanc d'Amérique

J'ai enfin pu savoir qui était Michael Jackson! Dois-je m'excuser de mon ignorance? Cet Elvis modèle 1984 n'est ni blanc ni noir, ni homme ni femme, ni jeune ni vieux, ni normal ni anormal. Certains soutiennent qu'il est musicien. Ce n'est pas l'opinion de mes amis mélomanes. Une chose est certaine: il ne doit pas tous ses succès au génie que lui prêtent des admirateurs semblant ignorer que ce mot avait déjà été appliqué à Mozart.

Avec ses photos dans les journaux et magazines on pourrait couvrir la planète, cette planète qu'il aime au point de vouloir rejoindre Brigitte Bardot dans sa croisade en faveur des animaux sauvages.

Brigitte, c'est pour rassurer les croulants. Pour appâter la clientèle-cible, les jeunes, il y a mieux. La médecine d'abord. Cet artiste est un être artificiel jusqu'au bout du nez et des lèvres: il a reçu le sacrement de la chirurgie esthétique, ce qui lui a permis de troquer son nez aplati et ses lèvres sensuelles contre des traits de starlette ascétique. Il a été blanchi, mot, incidemment, qui, dans l'argot médical, signifie guéri.

Il ne boit, ne fume, ni ne fornique. Il est vierge, et déjà martyr, par l'angoisse que provoque en lui la colère bien légitime de certains de ses concitoyens noirs. Il est malgré tout équilibré car il a ses petits défoulements: la danse frénétique. Nos ministères de la santé n'ont qu'à recueillir la manne: voilà enfin une campagne efficace contre la drogue, le tabac et le sida.

Et ces chers mannequins, de plastique, bien entendu? Michael les aime autant qu'il aime ses frères et soeurs. Il les aime au point de souhaiter qu'ils parlent un jour. Qu'ils chantent et dansent aussi, pourquoi pas?

Sous quel angle étudier un tel phénomène? Faut-il y voir une résurgence du puritanisme? Un conditionnement universel par des sons ni beaux ni laids, mais néanmoins irrésistibles? Un élément de la stratégie du clan Reagan? Une célébration mythique du triomphe de la médecine? Une image des enfants élevés entre le micro et la télé? L'oeuvre d'un «preacher» faisant pièce de tous les médias? Le dernier degré de ce narcissisme si bien décrit par Lasch? (1) Ou L'expression vidéo d'un de ces archétypes auxquels les artistes d'autrefois donnaient la forme d'un ange ou d'un saint sculpté dans la pierre?

Et il y a d'autres interprétations. Chacun aura les siennes. Je m'arrêterai à trois aspects du phénomène: la grisaille, le racisme et la dimension internationale.

La grisaille

Michael Jackson, nous l'avons dit, hésite entre les races, les sexes, les âges. Il est l'indétermination vivante. «Voyez ces êtres qui essaient de se rendre originaux avec ce qu'ils ont de plus indéterminé!» Chef-d'oeuvre de la grisaille, il s'impose dans un monde où l'on ne distingue plus le jour de la nuit, où les sexes se confondent, où les cultures se noient les unes dans les autres, où il n'y a plus de vrais départs ni de vrais retours, où la mort elle-même est gommée, ou l'ennui renaît sans cesse de l'uniformité.

Le racisme

Aucune des petites revues que j'ai feuilletées, effeuillées devrais-je dire, n'a dénoncé avec l'énergie qui s'impose le racisme dans lequel baigne toute l'opération. Ce silence est en lui-même inquiétant. Voici un Noir qu'on a manipulé de toutes les façons pour lui donner les apparences d'un petit saint blanc innocent, et pourtant érotique, pour qu'il conserve aussi sa voix d'enfant, comme jadis les eunuques à Rome.

On ne sait pas très bien ce que c'est qu'une race, mais on doit bien reconnaître qu'il existe un type noir, et une âme qui lui correspond. Cette âme s'est exprimée notamment dans les negro spirituels, qui témoignent peut-être de la seule spiritualité authentique qui ait fleuri dans cette Amérique plus morale que métaphysicienne. C'est ce type, cette âme qui ont été trafiqués pour donner la chose blanchie que l'on voit sur les écrans. Qu'est-ce que la communauté juive internationale aurait pensé d'un juif allemand qui se serait fait blondir la tête pour faire meilleure figure dans les films nazis?

Le fléau international

Par la force des choses, ou presque, la plupart des cultures de la planète deviendront complices de ce trafic de visage. En combinant les moyens techniques nouveaux, comme la vidéo, et de vieux trucs commerciaux, le «show business» américain a trouvé la recette infaillible, non pas du beau ou du vrai, mais de ce qui «poigne». Et comme il lui arrive aussi de faire du beau et du vrai, l'impact de ses productions médiocres n'en est que plus grand.

À défaut d'un rideau de fer, ou de tapis persan, qu'on ne souhaite à aucun pays libre, il nous faudrait pouvoir opposer au «show business» américain une armée de Nathalie Petrowski. En l'absence d'une telle critique, absence trop bien démontrée hélas! par le vide des petits journaux de vedettes, et par l'intolérance d'un certain milieu artistique, l'idéologie anglo-saxonne de la liberté individuelle est une cynique supercherie. Que pèse la liberté d'un enfant face à des moyens de masse gérés par des experts plus habiles dans les techniques de conditionnement que respectueux des subtiles conditions de l'exercice du jugement? À des moyens de masse, ne faut-il pas opposer des recours collectifs?

(1) *Le complexe de Narcisse*, Paris, Robert Laffont 1979.



Affirmation inexacte?

Sous le titre interrogatif «Affirmation inexacte?» a paru en Tribune libre le mercredi 7 mars une lettre d'un correspondant qui a visiblement quelque chose à me reprocher.

On y reviendra. Mais il est permis de rappeler tout d'abord que ces lettres qui «répondent» à des éditoriaux portant sur des questions de politique étrangère sont les bienvenues. Et, à mon avis, trop rares.

Trop rares, comme si ce qui se passe ailleurs ne nous touchait pas. Or, nous finissons toujours par être atteints, quoique à des degrés divers, par les drames des autres. En voici un exemple simple. Avant la grande crise du pétrole de 1973, le Moyen-Orient n'intéressait à peu près personne. Quand le renchérissement des prix du pétrole a atteint les automobilistes, l'homme de la rue s'est demandé si la hausse affolante des prix de l'essence devait être imputée «aux Juifs ou aux Arabes?» Question émouvante à laquelle il n'existe pas de réponse simple.

Les opinions doivent reposer autant que possible sur des faits généralement admis comme véridiques. Dans un éditorial (le 25 janvier) il m'est arrivé d'attribuer à l'Arabie Saoudite ce qui revenait à la Jordanie... Erreur d'autant plus fâcheuse qu'il s'agissait d'une citation de l'un des meilleurs spécialistes du Moyen-Orient (Jacques Benoist-Méchin). Les fautes de transcription sont aussi des fautes. La loi du genre veut qu'on fasse vite, mais qu'on fasse vite sans se tromper.

Mon correspondant du 7 mars me reproche d'avoir écrit que «si les Libanais tiennent tellement à se battre jusqu'au dernier homme, il faut les laisser faire». Que fallait-il donc écrire? Que le Liban offre le spectacle d'une belle grande famille au sein de laquelle tous s'aiment d'amour tendre?

Un ambassadeur du Liban vient de déclarer que «le Liban tel que nous l'avons connu n'existe plus». Toute la presse, de son côté, est pessimiste. On pourrait recueillir cent témoignages unanimes sur ce point dans les journaux français et même américains. Voici un bref extrait d'un éditorial paru le 6 février dans un quotidien allemand, *Augburger Allgemetne* «La seule chance du Liban est de surmonter les luttes mortelles entre factions et de redistribuer l'assiette du pouvoir. Ce serait un miracle dans un pays qui cultive des tendances suicidaires.»

Dira-t-on aujourd'hui que l'abrogation de l'accord avec Israël, sous la pression de la Syrie, fait l'unanimité chez les chrétiens du Liban? On peut le dire si on veut. Mais est-ce que ce serait «exact»?

Mon correspondant du 7 mars me reproche aussi d'avoir écrit: «À la queue-leu-leu, Anglais, Américains et Italiens se redéploient, c'est-à-dire qu'ils fichent le camp.» En clair, cela veut dire qu'il est interdit d'appeler un chat un chat et de parler de «débandade».

Là-dessus on ne va pas discuter longtemps. Quand l'armée allemande est rentrée dans ses foyers, après l'armistice de 1918, elle a été accueillie par des jeunes filles qui distribuaient des fleurs aux soldats pour saluer la «victoire». Après un certain temps, il fallut se rendre à l'évidence: cette «victoire» était une bien drôle de «victoire».

Si «le Liban tel que nous l'avons connu n'existe plus»; si le crépuscule de la civilisation s'étend aujourd'hui sur Beyrouth, comme il s'est étendu il y a 40 ans sur tant de belles capitales de l'Europe de l'Est, personne ne va s'en réjouir, bien au contraire. Mais il ne faut pas confondre sentiments et évidences.

Guy CORMIER

POINT DE VUE

Un bienfaiteur du Québec

Un boulevard porta son nom et on lui a élevé un monument sur le terrain de l'Université de Montréal. C'est déjà quelque chose. Ces témoignages de reconnaissance réchauffent le coeur de quiconque a connu, fût-ce de loin, et c'était l'admirer, Edouard Montpetit, décédé le 27 mars 1954.

Willie CHEVALIER
collaboration spéciale

Singulier destin que celui de cette personnalité sans pareille au Québec, voire au Canada. Fervent de tous les arts, écrivain élégant et journaliste d'occasion dont *Le Figaro* de Paris sollicite la collaboration, Edouard Montpetit reste l'homme le plus «pratique» de notre milieu puisque depuis environ 1910 il a directement ou indirectement inspiré presque tout ce qu'ont fait de mieux les gouvernements du Québec.

Porphyrogénète, il eût peut-être mené une «vie exquise et vaine» (réminiscence d'un poème de son ami Paul Morin) ou écrit plus de beaux livres que ceux qu'on lui doit.

Qui donc a déploré que «l'on perd sa vie à la gagner»? Montpetit ne l'a pas perdue. L'obligation d'assurer à sa famille un toit sur la tête et le pain quotidien, et la volonté d'être utile, ont fait de lui un économiste. Dans cette science inexacte de l'économie politique (pardon, Madame Dutoit, Père Lévesque, M. Angers, M. Alain Dubuc et autres), il a vu, suivant la splendide formule d'un Anglais, Alfred Marshall, qu'elle pourrait nous procurer «the material means to a noble and refined life».

Prêchant «la conquête économique», il voyait les riches Canadiens français de l'avenir propriétaires de discrets hôtels particuliers meublés et décorés avec goût plutôt que des possesseurs d'ostentatoires limousines, de piscines intérieures et de grils en plein air.

Conférencier à la voix vibrante, il abjurait ses auditeurs d'accomplir de leur mieux la tâche quotidienne, indépendance et prospérité collectives étant filles d'efforts individuels et soutenus. A ses yeux, l'indispensable balayeur qui travaillait à la perfection valait le meilleur avocat; il ne le disait pas en ces termes; on le devinait quand, citant Emile Faquet, il flétrissait le culte de l'incompétence et l'horreur des responsabilités.

Avant que ses combattants, ses richesses naturelles, son essor industriel et le savoir-faire de sa diplomatie eussent donné au Canada quelque importance dans les affaires mondiales, notre pays était considéré en Europe et aux Etats-Unis en grande partie grâce à Edouard Montpetit, sorte d'ambassadeur itinérant que plusieurs fois Ottawa, Québec et l'université déléguèrent à l'étranger.

Il a porté à leur plus haut point de raffinement les vertus et les dons de l'homme du Québec. Esprit libéral au sens le plus respectable du vocable, l'amitié qu'il vouait à quelques hommes politiques l'incite à se proclamer partisan de Taschereau à une heure difficile pour ce dernier mais il était nationaliste si cela veut dire qu'il considérait le Québec comme un ornement irremplaçable de l'Amérique du Nord, notre peuple comme destiné à y adapter le meilleur de la tradition méditerranéenne.

Quelles furent donc les fonctions de cet homme extraordinaire, peuvent avec raison demander les moins de cinquante ans. Quelques notes biographiques, en vrac: titulaire de la chaire d'économie politique de l'Université de Montréal, professeur à la faculté des sciences sociales et à l'Ecole des hautes études commerciales; par la suite secrétaire général et directeur des relations extérieures de l'université, doyen et directeur de la faculté des sciences sociales, économiques et politiques, directeur général de l'enseignement technique, docteur honoris causa de nombreuses universités, décoré par plusieurs pays, auteur d'une douzaine d'ouvrages.

Certains de ces ouvrages sont un peu dépassés; tous restent intéressants et montrent que l'on peut traiter des sujets les plus rébarbatifs sans ennuyer et sans recourir au jargon. Si quelqu'un en tirait une anthologie précédée d'une biographie, on verrait que la civilisation canadienne-française (ou québécoise) n'est pas une vaine expression, que le monde, notre monde, a commencé bien avant 1976 et 1960 et qu'il vaut la peine de connaître notre passé.

Willie CHEVALIER

LA PRESSE,
MONTRÉAL, VENDREDI
9 MARS 1984

TRIBUNE LIBRE

La génération oubliée

«La vie humaine ne devient une vraie souffrance, un véritable enfer, que là où se chevauchent deux époques, deux cultures, deux religions. Un homme de l'Antiquité qui aurait dû vivre au Moyen Age aurait misérablement étouffé de même qu'un sauvage étoufferait au milieu de notre civilisation. Mais il y a des époques où toute une génération se trouve coincée entre deux temps, entre deux genres de vie, tant et si bien qu'elle en perd toute spontanéité, toute moralité, toute fraîcheur d'âme.»

Le loup des steppes,
Hermann Hesse (1927)

L'expression n'est pas de moi: un quelconque individu l'aura formulée il y a quelques années, puis les médias l'auront reprise et répandue depuis. Cependant, il aurait été plus approprié de parler de «génération broyée» pour décrire les jeunes d'aujourd'hui. Qu'en est-il?

Nous en sommes présentement à la croisée des chemins en matière de développement social: l'ère industrielle s'achève alors que l'ère informatique s'amorce à peine; et il faut bien comprendre que l'une et l'autre véhiculent des valeurs diamétralement opposées.

L'ère industrielle a vu le jour il y a cent ans de cela, avec ce que l'histoire a convenu d'appeler la Révolution industrielle. Caractérisée par la mécanisation massive des moyens de production, elle a entraîné dans son sillage une urbanisation poussée des sociétés occidentales, avec tous les aléas et problèmes qu'implique un tel tissu social. D'autre part, cette période a été témoin des épineux problèmes de mise à sac des ressources naturelles, de gaspillage, de bureaucratie, de déshumanisation des cités, etc.

L'ère informatique quant à elle, est aux antipodes d'une telle démarche: utilisatrice de peu d'énergie, adepte de la miniaturisation, elle prône l'efficacité à haut rendement, elle est un modèle de précision, de propreté. Bureautique, télématique, micro-ordinateurs, la société de demain s'érige selon un schéma beaucoup moins bruyant que le précédent, plus stérilisé, plus rationnel, dépouillé de ses artefacts encombrants. Pour être reconnu socialement, l'individu n'aura plus à être effectivement présent au sein d'un groupe humain: son terminal fera la jonction entre lui et son employeur, son professeur, ou les commerçants de son quartier.

Quel rapport avec les jeunes? Il faut être myope (borné) pour ne pas le voir! Les jeunes, de tout temps, ont été ceux à qui il incombe de bâtir la société de demain, de la façonner selon les valeurs ou les modèles en cours; or, l'époque actuelle en est une de refonte majeure, de modification profonde des valeurs, par delà les changements technologiques. Ceux qui ont aujourd'hui vingt ans sont tributaires d'une société en décrépitude qui tombe sous le poids de son gigantisme: l'ère industrielle, celle bâtie justement par nos parents. D'autre part, l'ère informatique, encore à ses premiers balbutiements, est trop peu amorcée pour que ces mêmes jeunes aient véritablement prise sur elle: elle appartient à ceux qui sont aujourd'hui enfants, ou qui le seront dans les prochaines années.

C'est là tout le malheur des vingt ans: formés à l'école de Sol et Gobelet, ils sont projetés dans la société avec un bagage culturel désuet, destiné à mourir sous peu; d'autre part, ayant passé l'âge de la prime enfance, l'apprentissage du mode de pensée relié à la proximité de l'ordinateur leur est désormais inaccessible. Ils forment la génération-tampon, prise entre deux étapes de développement social.

Il est d'ailleurs significatif que les jeunes d'aujourd'hui soient si peu revendicateurs: mésadaptés, coincés dans les rouages d'une structure qui a mûri depuis un siècle — et appris à répondre depuis lors à toutes les formes de pressions sociales —, il leur est quasi impossible de contester, d'être la source d'un véritable changement, la société, forte de son siècle d'expérience, ayant prévu tous les mécanismes de défense, procédés de récupération, lui permettant de sauvegarder son existence.

Le jeune d'aujourd'hui n'a rien à proposer, il est muet plus que jamais: inexorablement pris dans l'engrenage, il nie son intégrité sociale, son légitime droit de parole en tant que membre de la communauté. Harcelé de toute part, il abdique, blasé, acceptant l'idée de n'être plus qu'un numéro, se repliant alors sur soi, souhaitant tant bien que mal — peu importe le prix qu'il paiera — s'insérer dans un système qui ne lui a jamais appartenu. Il n'a rien fait, rien à faire, aucun idéal à poursuivre, aucune fierté à proclamer, tout a été prévu pour (ou contre?) lui. Adultes, qu'avez-vous fait de vos jeunes? Cette société n'est pas la mienne, c'est la vôtre.

Jeunes, qui acceptez si facilement votre sort, vous êtes tristes à voir.

Normand GRÉGOIRE, 22 ans
Montréal

La promotion de la femme

Il est courant d'entendre les féministes déclarer avec une magnifique assurance que les femmes peuvent aujourd'hui remplacer l'homme — parfois avantageusement — dans la plupart des domaines d'activités qui étaient, hier encore, considérés comme des réserves masculines. Leur intelligence, en effet, leurs dons naturels et leurs aptitudes, bien que différents peut-être et complémentaires, ne le cèdent en rien à ceux de l'homme, et elles bénéficient dorénavant des mêmes droits et avantages sociaux, juridiques, civils et éducatifs que lui. L'on doit reconnaître qu'en très peu d'années, sous la bannière de la «Libération de la femme» elles ont accompli dans l'exercice de ces droits d'immenses et rapides progrès, grâce à une persévérance, un dynamisme, une agressivité incessants, exprimés sous les formes et dans les circonstances les plus diverses.

Pourquoi, dans ces droits acquis et confirmés, les militantes féministes ont-elles vu d'abord et essentiellement un moyen de rivaliser avec l'homme et en ont-elles forgé l'instrument de conquête d'une identité commune avec lui s'étendant à tous les domaines? Ainsi les voit-on travailler avec un zèle d'inquisiteurs à «désexiser» (démasculiniser serait plus exact) les divers rôles, attributs et institutions propres jusque-là à l'un ou l'autre sexe et qualifies dorénavant de «stéréotypes». Cette manie s'étend des sujets les plus sérieux comme le code civil et l'Écriture sainte jusqu'aux plus absurdes comme l'expurgation des livres scolaires et des jouets, en passant par la grammaire et l'orthographe — j'ai reçu récemment une circulaire d'une librairie annonçant des «livres désexisés pour enfants, écrits par des auteur(e)s québécois(es)». À quand les enfants désexisés?

Le mouvement, dont, n'est plus au stade de l'infiltration mais à celui de l'absorption, comme il ressort d'une «Libre opinion» dans LA PRESSE du 13 février, signée de Mme Huguette O'Neil, qui réclame «la mise sur pied d'un projet de promotion de la femme ... qui encouragerait un plus grand accès à des postes décisionnels pour les femmes compétentes et, en particulier, inciterait les femmes patrons à favoriser systématiquemt l'embauche de femmes à tous les niveaux de la hiérarchie», et plus loin, «l'établissement d'une telle complicité entre les femmes du Québec arrive en temps opportun. L'évolution des mentalités, grâce à la propagande féministe ne permet plus aux femmes qui ont compris le sens des mots «autonomie», «indépendance» et «authenticité» d'agir comme des rivales».

En somme, un programme d'action dont l'aboutissement serait une sorte de société matriarcale, espoir suprême et suprême pensée du féminisme militant. Je me permets ici de poser à Mme O'Neil, et à ses consoeurs dont elle se fait l'interprète, la question suivante: si les hommes apportaient à défendre des positions qui ont été les leurs depuis des temps immémoriaux autant d'acharnement qu'en déploient les féministes pour les leur enlever, quel barrage d'accusations auraient-ils à subir! Les féministes ignorent-elles que le terme «misogyne» qu'elles accolent si volontiers à l'homme a, chez elles, son pendant non moins expressif qui s'appelle androphobie et me semble correspondre assez bien aux sentiments qu'exprime Mme O'Neil?

Les femmes assiègent le marché du travail. L'élargiront-elles en créant un nombre proportionnel de nouveaux emplois? Il semble bien que non. Ce marché, en effet, abstraction faite des fonctions habituellement occupées par des femmes, est largement saturé comme le révèlent les statistiques du chômage. Dans la conjoncture économique actuelle et compte tenu de l'automatisation et de la robotisation croissantes des tâches, il est à prévoir que cette situation restera endémique dans les pays industrialisés et que l'afflux des femmes sur le marché du travail aura surtout comme résultat de déplacer un nombre d'hommes correspondant.

Les féministes qui me liront me reprocheront sans doute de vouloir contester aux femmes le droit au travail en dehors du foyer. C'est faux. Je sais que pour beaucoup de femmes ce droit répond à une nécessité vitale, laquelle ne fera qu'augmenter avec le nombre des unions qui se dissolvent et des foyers qui se désagrègent: situations qui, à leur tour, se multiplient à mesure que plus de femmes abandonnent le foyer et prennent du travail au dehors (cercle vicieux inévitable). Je sais aussi que pour beaucoup de femmes l'accès à certaines carrières répond à une véritable vocation.

Il n'en reste pas moins que pour l'homme le travail est la clef de voûte indispensable de l'édifice, une obligation à laquelle il ne peut se soustraire ou dont il ne peut être privé sans éprouver un sentiment de déchéance, d'impuissance et d'inutilité qui le pousse parfois au désespoir. Pour la femme d'autre part, le travail en dehors du foyer ne sera souvent qu'une occupation plus ou moins durable parmi d'autres intérêts, activités ou préoccupations qui peuplent sa vie. Plus facilement que l'homme elle pourra y suppléer sans se sentir pour cela amoindrie ou dévalorisés. **En règle générale** (je souligne) le droit au travail ne revêt donc pas un caractère aussi absolu pour la femme que pour l'homme et cette opinion n'est pas fondée sur une prétention quelconque que les femmes seraient moins inteiligentes ou moins efficaces, mais sur la constatation qu'elles peuvent avoir dans la vie des activités plus utiles au bien commun.

Il reste encore, heureusement, beaucoup de femmes lucides — et ce sont sans doute les plus authentiques féministes — qui se rendent compte que l'acquisition à tout prix d'une identité commune (et illusoire) avec l'homme, loin de les épanouir pleinement, aboutirait bien plus sûrement à les dépersonnaliser et à les dévaloriser en leur enievant cette complémentarité des dons qui a toujours été et demeure leur force, leur grandeur et leur véritable raison d'être.

On ne change pas d'identié et de rôle sexuels comme on laisse un costume pour un autre, pas plus qu'on n'abolit les inégalités sexuelles en éliminant les différences entre les sexes. S'il est bien vrai que les femmes peuvent aisément se substituer à l'homme dans ses occupations traditionnelles, l'inverse ne l'est pas autant. Après tout, la femme a seule le privilège de la maternité physique et ce rôle, avec tous les caractères et les traits affectifs et spirituels qui l'accompagnent ou en découlent, n'est pas un stéréotype, il demeure la vocation première que le Créateur lui a assignée en même temps qu'il lui accordait ce qu'on peut appeler les «grâces d'état» nécessaires pour en vivre. En voulant changer les rôles, la femme laisserait vide derrière elle tout un champ d'action privilégié où l'homme ne peut que la suivre de loin et rarement l'égaler. Ce domaine c'est essentiellement celui du coeur, des sentiments, du don personnel parfois poussé jusqu'à l'abnégation.

C'est pourquoi je me demande si les conquêtes que poursuivent les militantes féministes sur le plan professionnel compenseront jamais les désastres qui déjà se manifestent pour l'institution familiale et, en fin de compte, pour la société tout entière.

Pierre DERMINE
Montréal

L'important c'est la rose

Dans le film, on disait: ne tirez pas sur le pianiste. Maintenant, c'est la rose. Morin en avait parlé, puis Lévesque et maintenant, Doris Lussier.

Le sujet est attrayant: ne tirez pas sur la rose; vous y pensez pas: tirer sur la rose. J'ai fait ça quand j'étais petit et j'ai souvenance qu'une semonce m'est venue par derrière.

Les roses, mon petit gars, c'est fait pour regarder et pas pour tirer dessus que maman m'avait dit, et je n'ai jamais compris qu'elle ait cru bon de signer sa déclaration d'une bonne claque sur les fesses...

Je n'ai plus tiré sur les roses.

Plus tard, quand j'ai pu m'émerveiller de la beauté des roses sans avoir envie d'y toucher, je suis passé à l'âge où l'on veut savoir pourquoi les roses sont belles et j'y trouvai prétexte à tirer sur la rose de nouveau pour savoir...

Maman était là (elle était toujours là, elle ne travaillait pas...) et elle m'a dit: quand une rose est belle, il ne faut pas tirer dessus, même pour voir pourquoi elle est belle.

Elle le dit avec un grand sourire et sans injure à mes fesses.

Puis, turbulent, j'ai couru dans le jardin et suis tombé... dans les roses. Délicieuse odeur de roses, mais épines traîtresses, elles s'en prirent à mes fesses. Furieux, j'ai voulu tirer sur toutes les roses.

Maman était encore là — c'est exaspérant à la fin — pour me dire encore qu'on ne tire pas sur les roses, et que malgré leurs épines, il faut apprendre à les côtoyer avec la prudence nécessaire, et elle m'arracha des fesses toutes les épines.

Le printemps suivant, je la vis déposer sur le pied des rosiers du fumier malodorant et moisi. Je me suis dit: maman a changé d'idée au sujet des roses et leur fait manger ce que je recommande au petit voisin lorsque je me chicane avec lui.

Bravo, maman, bien fait à ces satanées roses.

Fiston qu'elle me dit, tu fais erreur. Je ne maltraite pas les roses, mais je les nourris. Souviens-toi que les plus belles roses de cette saison pousseront dans le fumier, lentement, pourvu qu'on ne tire pas dessus.

Je m'en fus m'asseoir sur mes fesses... en me disant: bon Dieu qu'il y en a des choses à apprendre en ce monde.

Depuis, je tâche de ne pas trop tirer sur les roses, comme tu le fais, Doris, quand tu dis qu'en matière d'indépendance, la fin ne justifie pas les moyens, mais elle les bonifie.

Tu as tiré sur la rose de ma confiance, et elle s'est fanée.

Peut-être que d'autres roses se sont fanées en même temps.

Roger FONTAINE
Boucherville

Retour de la soutane?

Pour donner suite à la demande de S.S. Jean-Paul II du 8 septembre 1982, le cardinal Poletti de Rome avait fait parvenir aux prêtres des directives concernant le port de l'habit eccésiastique et religieux. En voici quelques extraits:

«Dorénavant est confirmée dans toute sa vigueur l'obligation du port de l'habit ecclésiatique ou religieux, résidant dans le diocèse de Rome. Pour les prêtres séculiers, soit diocésains, soit domiciliés de façon stable à Rome, cet habit pourra être la soutane ou le clergyman selon l'usage italien, noir ou gris sombre, ou bleu sombre, avec le col ecclésiastique romain. (...)

«Les religieux sous la vigilance de leurs supérieurs légitimes, porteront l'habit religieux de leur institut, signe de leur consécration particulière ou au moins, selon leur droit propre, le cergyman.»

Le cardinal Poletti ne manque pas de souligner que le port de l'habit ecclésiastique et religieux dans le diocèse de Rome «doit autant que possible prendre valeur d'exemple pour les Eglises-soeurs.»

Par les Eglises-soeurs, n'inclut-on pas tous les autres diocèses du monde, dont le pape est le chef? À la suite des nombreux voyages à l'étranger de S.S. Jean-Paul II, certains diocèses, autres que Rome, ont demandé aux prêtres et religieux de se conformer aux directives du distingué visiteur.

Quelle sera la position des diocèses du Québec en septembre prochain? Ne voudront-ils pas imiter le diocèse de Rome et les autres qui ont répondu à l'appel du pape pour le port de l'habit ecclésiastique et religieux?

Nombre de prêtres, religieux et religieuses ne demanderaient pas mieux que de plaire à S.S. Jean-Paul II. Et ils sont peut-être aussi de la majorité silencieuse qui désireraient revenir pour de bon au port du saint habit.

Frère PIERRE-PAUL
Trois-Rivières-Ouest, Qué.

Où est Rembrandt?

D'après l'article de Jocelyne Lepage paru dans LA PRESSE du 8 février dernier, il parait que les grandes portes du Musée des Beaux-Arts seront rouvertes. Enfin! Il était temps. Condamner ces grandes portes aura constitué une des plus grandes erreurs muséologiques qu'il soit possible de «réussir».

Cependant, c'est en l'honneur de Bouguereau qu'on rouvrira ces portes: voilà qui donne à réfléchir. Est-ce symbolique? Le musée va-t-il accueillir désormais à grandes portes ouvertes les pompiers? Que ce soit ceux d'hier ou d'aujourd'hui... la différence?

Pour ma part, j'aimerais bien voir réapparaître au musée le «Paysage avec chaumières (1654) de Rembrandt, ainsi que la «nature morte: fruits et cocotte» (v. 1877) de Cézanne. Ces deux tableaux, qui font partie de la collection permanente du musée, n'ont JAMAIS été exposés depuis que le musée s'est... agrandi — c'est-à-dire depuis 1976.

Que sont-ils devenu? Mystère. Reproduits tous les deux dans le guide 1960 du musée, ils sont disparus tout aussi mystérieusement du guide 1977 du même musée. Vraiment étrange.

Pourtant, ce sont là deux tableaux des plus importants, pour le musée comme pour le public. Normalement, un musée qui a de l'allure avertit de public du déplacement, temporaire ou définitif, d'oeuvres aussi essentielles [1]. Or, dans ces deux cas, le public n'a pas été averti.

Libre à la direction du musée de raffoler de Bouguereau. Mais libre aussi aux visiteurs d'aimer Rembrandt et Cézanne, entre autres.

J'attends donc la réponse à cette question: où se trouvent, depuis 1976, le deux tableaux précités?

Stephen GRENIER STINI

(1) Surtout quand on sait que le musée ne possède que deux tableaux de Rembrandt: celui nommé ici, et le «portrait de jeune femme» qui, lui, est exposé. Le musée ne possède aussi que deux tableaux de Cézanne: le précité ainsi que «Chemin en Provence», qu'on peut voir de temps à autre.

●

N.D.L.R.: Le tableau de Rembrandt a été volé le 4 septembre 1972, en même temps que plusieurs autres oeuvres maitresses du MBA et n'a pas encore été retrouvé. Quant à la nature morte de Cézanne qui avait été donnée au Musée par un particulier, elle fut reprise par le donateur en 1969 en échange de deux autres oeuvres, mais j'ignore lesquelles.

J.L.

Tolérance des media

Félicitations tout d'abord à Radio-Canada qui permet aux téléspecteurs de réfléchir sur le sens de la vie, du rôle, parfois positif et/ou négatif de la religion catholique et autres approches religieuses. «La vérité vous affranchira», a-t-on dit un jour et «cherchez et vous trouverez». Radio-Canada devient ainsi un outil essentiel de réflexion, grâce à quelques émissions que nous apprécions hautement, telles «Second regard» et «Rencontres».

Félicitations à LA PRESSE qui permet aux gens de tous poils et pensées de commenter l'actualité... religieuse en l'occurrence. Il est intéressant de constater la pensée du «Père» Cabana à propos de Hans Kung. Ce «Père» un «non-self-made-exégète» a certainement le droit à ses réflexions. Mais la formation «officielle» d'exégète donne-t-elle le droit de traiter l'autre de pharisien et de se croire seul détenteur de la vérité? C'est sûrement moins inquiétant que d'utiliser son propre jugement, ses réflexions personnelles et ses sentiments intimes (ex.: la pensée de Hans Kung qui laisse place à la vie, à la recherche, au grandissement de l'être humain, etc.). Enfin, il est malheureux et étrange de constater les déchirements verbaux — quand ce n'est pas physique comme il en fut pendant des décennies au cours de l'histoire religieuse — engendrés par la recherche de l'innommable Dieu, à travers des dédales diversifiés et obscur.

Dommage aussi que toutes réflexions religieuses doivent presque toujours se développer à l'air libre, hors des «vraies religions» qu'elles soient catholique ou d'autres dénominations religieuses.

Bravo à ceux qui n'ont pas d'oeillères et qui cherchent.

G. RICHARD
St-Lambert

Les francophones seraient-ils racistes?

C'est très intéressant de noter certains faits concernant les maires de sept des dix plus grandes villes aux États-Unis; (1) New York: Ed Kock, Juif; (2) Chicago: Harold Washington, Noir; (3) Los Angeles: Tom Bradley, Noir; (4) Philadelphie: W. Wilson Goode, Noir; (5) Detroit: Coleman Young, Noir; (6) Houston: Kathy Whitmire, Blanche; (7) San Antonio: Henry Cisnero, hispanique.

Pour un Québécois anglophone la signification de ces faits lui en est très évident; c'est qu'aux États-Unis il n'est pas nécessaire de faire partie de la majorité ethnique, religieuse, ou linguistique pour songer à une carrière en politique au haut niveau. New York n'est pas de majorité juive, et la population de Los Angeles n'est noire qu'à 20%.

Pensez-vous qu'un(e) anglophone pourrait être élu maire de Montréal à cette période de notre «glorieuse» histoire? Pouvez-vous vous imaginer un premier ministre anglophone à Québec? La réponse honnête à ces deux questions est, malheureusement, NON.

Je crois que la population du Canada aurait été la perdante si elle s'était privée de leaders de la trempe de Laurier, St-Laurent et Trudeau pour les raisons qu'ils n'étaient pas de la majorité linguistique (ou religieuse) du pays.

Est-ce que les Québécois pensent qu'il n'y a pas d'anglophone intelligent dans la belle province? Pourquoi s'en priver pour des raisons racistes? Demandez à M. Bourassa qui a sauvé les Olympiques en 1976, M. Drapeau ou M. Goldbloom.

John GROSS
Longueuil

Vérité au deçà, erreur au delà

Pourquoi les médias d'informations ne regardent-ils pas les conflits au Liban d'une façon objective et équitable?

M. Paul-André Comeau, dans des reportages sur le Liban, comme d'ailleurs «certaines chaines de télévision» a évoqué avec stupeur, le soir du 17 février, le charnier retrouvé à Kfarmatta, «village du Chouf», et supposé être commis par les forces chrétiennes (car ceci reste à prouver scientifiquement, après cinq mois, les corps se décomposent).

Certes ce n'est pas une chose à louer. Je la condamne fermement. Mais, par ailleurs, on est tout étonné de voir ces mêmes médias, tout en mettant l'accent sur le charnier de Kfarmatta, se détourner complètement des dizaines de «charniers» qui ont eu lieu contre les chrétiens au Chouf et ailleurs.

Ce n'est pas pour rien que le Chouf qui comptait bien plus de chrétiens que de Druzes il y a deux ans seulement, se trouve actuellement démuni de toute sa population chrétienne — les raisons sont tout simplement les massacres collectifs qui ont eu lieu dans les différents villages de Bmaryam, Biré, Ras el Metn, Chartoun, Fouara, etc. Et pourquoi citer les autres...

Dans mon propre village natal de Bourjain, où il n'y a aucune famille druze, ni dans le village lui-même, ni dans les villages limitrophes, une expédition d'un bataillon de Druzes, déguisée en forces chrétiennes a investi le village et a massacré ma famille dont les membres étaient, soit dans les rues, soit dans la maison. Ils ont enlevé d'autres dizaines de personnes, les prenant par surprise: de simples citoyens, des femmes vaquant à leur travail et qui n'ont jamais participé aux combats mais qui tout simplement, sont chrétiens.

En a-t-on jamais entendu parler? Non — pourquoi?

Parce que M. Paul-André Comeau, notre chef reporter, condamne et se révolte contre les réactions des chrétiens et absoud les crimes antichrétiens.

Pourtant, pour arriver à Kfarmatta il a dû passer par Damour, village complètement démoli, et vidé de ses trente mille habitants chrétiens (je suis l'un d'eux) et où des enfants ont été coupé à la hache.

Mais Monsieur Paul-André Comeau ne le voit pas parce qu'il ne veut pas le voir ni voir les cent cinquante mille chrétiens qui ont déserté le Chouf (60 villages en tout) et dans quel état de misère ils sont rendus...

Il nous envoie ses reportages de Beyrouth-Ouest dit-il, et c'est pourtant à Beyrouth-Ouest que tout récemment on a découvert un charnier de soixante-dix corps chrétiens nouvellement assassinés.

En a-t-il entendu parler? Certainement oui. Mais en parlera-t-il? Certainement non.

Pourtant, je voudrais signaler à Monsieur Comeau que lorsque les forces chrétiennes avaient le dessus et dominaient le Chouf, il n'y a pas eu un seul massacre collectif, ni aucun village druze déserté. Et ce n'est que lorsque les Druzes ont eu le dessus que les charniers ont commencé à apparaitre et que les villages chrétiens sont devenus déserts.

Actuellement, grâce aux manipulations externes, le cycle de violence a atteint un haut degré au Liban de part et d'autre des belligérants.

C'est regrettable que les conflits entre les composants d'un même peuple se règlent par la force.

Nous espérons que les discussions rationnelles remplaceront le duel des armes et que la paix régnera comme par le passé.

G. LOUTFI
Montréal

la presse 100 ans

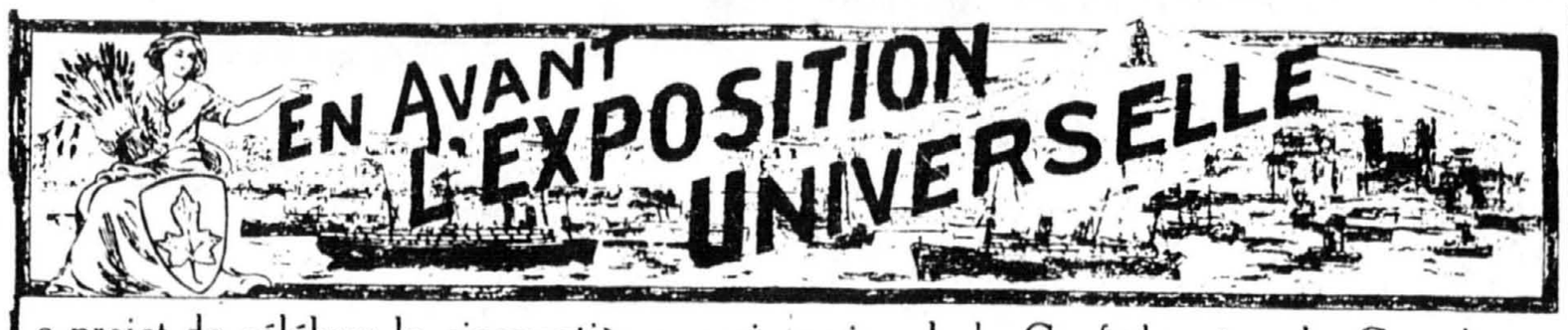
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320

LA PRESSE

100 ans d'actualités



Le projet de célébrer le cinquantième anniversaire de la Confédération du Canada par une exposition internationale et universelle, a été déposé officiellement devant la Chambre des Communes, hier, par l'honorable M. Rodolphe Lemieux.

(Du corr. régulier de la PRESSE)

OTTAWA — L'hon. M. Rodolphe Lemieux, ci-devant ministre des postes dans le cabinet fédéral, a soulevé hier **(9 mars 1914)** au parlement une question d'un intérêt capital, qu'il a présentée sous forme de résolution ainsi conçue :

« C'est l'opinion de la Chambre que le gouvernement fédéral devrait encourager l'exposition internationale projetée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Confédération... »

L'hon. M. Lemieux donne des explications fort intéressantes au sujet de sa proposition. Il déclare que celle-ci devrait avoir, et ne manquera pas d'avoir, l'assentiment du peuple canadien tout entier, indépendamment de principes politiques, et sans considération de provinces.

LA CONFEDERATION

C'est, dit l'hon. M. Lemieux, que l'idée seule de la confédération réveille dans le coeur de tous les Canadiens un souvenir qui lui est cher, car elle lui rappelle une époque glorieuse et une des plus remarquables étapes de l'histoire de ce pays. C'est en quelque sorte la consécration de notre constitution canadienne. Le sentiment du souvenir fédératif est profondément imprégné dans le coeur des Canadiens, et l'Angleterre elle-même se réjouit de cet état de choses. » (...)

LE PROJET D'EXPOSITION

Après avoir passé par toutes les phases remarquables de notre histoire politique et constitutionnelle, l'honorable M. Lemieux est arrivé au point qui nous intéresse aujourd'hui, soit celui de célébrer par une exposition internationale, qui aurait lieu à Montréal, en 1917, le cinquantième anniversaire de la Confédération canadienne. Il rappelle que l'idée a été lancée par la «Presse» de Montréal, puis que le projet a été appuyé par le «Star», également de Montréal.

Le projet d'une exposition universelle a en outre reçu l'approbation des villes et des chambres de commerce de tout le Canada. Des centaines de maires canadiens y ont donné leur adhésion et nombre de manufacturiers canadiens se sont aussi déclarés favorables à l'entreprise. Ces manufacturiers ont appuyé leur adhésion de raisons probantes et d'arguments extrêmement sérieux. Ils ont déclaré qu'ils espéraient d'heureux résultats d'une exposition, non seulement pour le Canada, mais aussi pour eux en particulier, car ils ont tout intérêt à faire connaître leurs produits et ils ne craignent pas la concurrence étrangère. (...)

Le projet a été reçu avec faveur de l'autre côté des mers. On en a saisi toute la grandeur, toute l'importance et aussi tous les avantages. Trois cents des principaux manufacturiers de la Grande-Bretagne ont exprimé l'opinion que la tenue de l'exposition serait profitable à tout l'empire et se sont déclarés prêts à y prendre part. (...)

LE TEMPS PRESSE

La proposition devra être soumise au parlement dans un avenir prochain, car il n'y a pas de temps à perdre. *(Le premier ministre R.L.)* Borden est prêt à adopter l'idée d'une exposition universelle, quoiqu'il n'ait encore pris aucune décision, personnellement, sur ce sujet. Il partage les vues de l'honorable M. Lemieux sur l'importance de la célébration projetée, et il croit qu'une semblable exposition devrait être organisée par le gouvernement, avec la sanction du parlement, et avec l'appui des différentes organisations qui ont jusqu'ici donné leur adhésion au projet. (...)

LE CLOU D'UNE EXPOSITION

Figurons-nous le spectacle solennel que pourrait présenter l'ouverture de cette exposition. Sur le sommet du Mont-Royal, qui est la caractéristique de notre cité, un immense monument de plusieurs centaines de pieds de hauteur, s'élance dans le ciel et expose jusqu'aux confins de l'île sa masse majestueuse. Une horloge gigantesque couronne son sommet et donne l'heure jusqu'à plusieurs milles à la ronde.

L'heure de l'ouverture de l'exposition a sonné. Au pied du monument, sur le côté oriental de la montagne, s'étalent à perte de vue les édifices divers qui contiennent les merveilles du monde entier. La nuit est tombée. Des centaines de milliers de spectateurs sont là massés, haletants, attendant le signal qui va faire resplendir des millions de lumières de cette masse sombre qui dort et mettre en mouvement les multiples machineries silencieuses dans les palais.

Dans le même moment, par delà l'Atlantique, à trois mille milles de distance, Sa Majesté le roi d'Angleterre, et le président de la République Française se tiennent au sommet de la tour Eiffel entourés du corps diplomatique et des états-majors. L'heure sonne : alors le roi pousse un levier, aussitôt, au sommet du monument de la Confédération, sur le Mont-Royal, une immense étincelle jaillit au bout des antennes de télégraphie sans fil. Une lueur extraordinaire enflamme le firmament; l'exposition vient de s'illuminer. Une formidable clameur part de toute les poitrines : Vive l'Angleterre! Vive la France!

Un nom... prédestiné!

ROTHERDAM, Angleterre (PC) — Le patient hospitalisé pour une morsure que lui avait infligée un chien, lorsqu'on lui demanda son nom, répondit: « Woof ».

La réceptionniste afficha un sourire poli, puis répéta sa question : « Je suis, insista le patient, M. William Woof ». Et il produisit une carte d'affaires à l'appui de son affirmation.

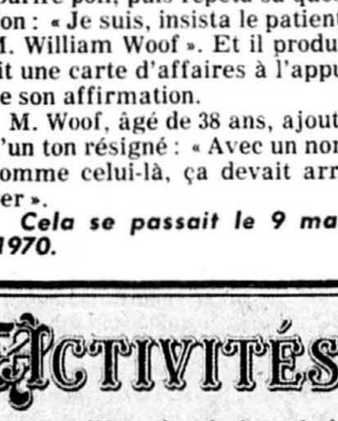
M. Woof, âgé de 38 ans, ajouta d'un ton résigné : « Avec un nom comme celui-là, ça devait arriver ».

Cela se passait le 9 mars 1970.

ACTIVITÉS

■ **Exposition de photos et de caricatures**

Bibliothèque municipale de Brossard — Les citoyens de Brossard sont de très grands usagers de leur bibliothèque municipale. Mais d'ici le 27 mars, lors de leur passage à la bibliothèque, ils auront l'occasion de voir une collection de photos, de caricatures et de bandes dessinées faisant partie de l'exposition itinérante des cent ans de LA PRESSE.



GUILLAUME

Roi de Prusse et Empereur d'Allemagne,
Décédé à Berlin le 9 Mars 1888,
à 8.30 A. M.

La nouvelle de la mort de l'Empereur Guillaume est confirmée ce matin.

Nous avons attendu jusqu'à ce moment pour publier la photographie du puissant monarque que les Allemands du monde entier pleurent aujourd'hui.

On craint beaucoup, à la suite de ce décès, des complications internationales de la plus haute gravité.

L'affaire Cordélia Viau (11)

ENCORE QUELQUES HEURES !

Et Sam Parslow et Cordélia Viau seront lancés dans l'éternité.—Sam Parslow tente un suprême effort pour échapper à la corde.—Il scie un des barreaux de fer de la prison, mais échoue dans sa tentative.— Cordélia Viau exprime son suprême désir.

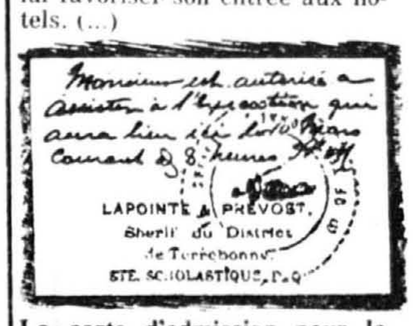
SAINTE-Scholastique, 9 — La potence est dressée. C'est une magnifique construction qui ressemble quelque peu aux hustings de nos politiciens. La plateforme est entourée d'une petite clôture à claire-voie qui n'empêchera pas les curieux de suivre les derniers pas des condamnés. L'escalier conduisant à la potence prend immédiatement à la porte de cour de la prison, de sorte que le cortège n'aura que quelques pas à faire avant de gravir les fatals degrés.

La plateforme mesure une quinzaine de pieds carrés. Une poutre la surmonte, avec trois énormes crochets au-dessus de la trappe. Une clef qui sera poussée du pied fera partir les deux battants de la trappe que deux lourds poids maintiendront ouverte pour laisser exhaler le dernier soupir des supiciés. Ceux-ci se suivront dans le cortège funèbre. Ils seront placés dos à dos sur la trappe.

Après l'exécution aura lieu l'autopsie, puis les cadavres seront inhumés à Saint-Canut ainsi que vient de le permettre un ordre en conseil demandé par les avocats et envoyé ce matin **(9 mars 1899)** aux shérifs. La population doit être félicitée de la décence dont elle témoigne en cette occasion. Tous s'accordent à seconder les autorités qui désirent que l'oeuvre de justice s'accomplisse avec toute la dignité requise.

Six hommes de la police provinciale sont arrivés à Sainte-Scholastique ce matin. Le bourreau s'entend avec les constables pour que tout se passe bien. Il s'informe à tous s'il est question d'un mouvement favorable à Parslow, et s'il est vrai qu'un groupe veut faire un mauvais parti au bourreau. Il dit aussi que si l'homme n'a pas la force de monter à l'échafaud il aura l'aide de la police. Radcliff ne fait pas autant le fanfaron qu'à Joliette. (...)

Les chambres se louent ici aujourd'hui plus cher qu'au Klondyke. Il y aura des gens qui coucheront ce soir à la belle étoile ou plutôt qui ne dormiront point du tout. Les hôteliers profitent de l'aubaine. Radcliff lui, n'a pas envie de passer la nuit dehors et il supplie les shérifs de lui favoriser son entrée aux hôtels. (...)



La carte d'admission pour la pendaison.

Sam Parslow a tenté de s'évader cette nuit, mais malheureusement pour lui, le truc a été déjoué par le geôlier qui surveille de près ses pensionnaires. Les religieuses qui assistent les condamnés avaient quitté la prison à dix heures et demie, hier soir, et le géôlier avait immédiatement fermé la cellule. Sam Parslow semblait s'être couché comme d'ordinaire et paraissait dormir lorsque le geôlier descendit à son appartement avec sa famille. M. Cyr, le geôlier, prit le souper, et à minuit et demi, il remonta visiter ses prisonniers. Il entendit Parslow marcher dans le corridor qui passe devant sa cellule et il fit immédiatement de la lumière. Parslow avait scié un barreau de sa cellule et se disposait bel et bien à scier un barreau de la fenêtre donnant sur la cour. M. Cyr appela à l'aide et Parslow fut complètement déshabillé. On trouva sur lui un couteau de table, travaillé en scie, et un très lourd crochet de fer. On suppose que ces instruments ont été fournis au condamné par ses propres frères qui ne craignaient point de livrer leur propre vie pour sauver celle de Sam. (...)

UNE RUDE BESOGNE

Le programme officiel de la journée de demain à Sainte-Scholastique, par le bourreau lui-même.

— **LEVER.**

— **DEJEUNER**—Cognac ; boeuf ; oeufs ; pommes de terre ; cigare.

— **COURTE VISITE A LA PRISON**—Fait une dernière inspection des bois de justice.

— **RETOUR A LA PRISON**—S'enquiert auprès du geôlier du tempérament des condamnés et de leur état nerveux.

— **A LA POTENCE**—Il fixe les deux cordes, s'assure de leur solidité, d'après le poids probable des deux condamnés.

— **AUX CELLULES**—Il fait son apparition auprès des condamnés à mort, chez Cordelia Viau d'abord, puis chez Sam Parslow ensuite.

— **LE LIGOTAGE** des bras des condamnés sous sa surveillance spéciale.

— **CORRIDOR DES CELLULES** où il fait faire la rencontre des deux condamnés.

— **ADIEUX** suprêmes des deux condamnés à leurs parents.

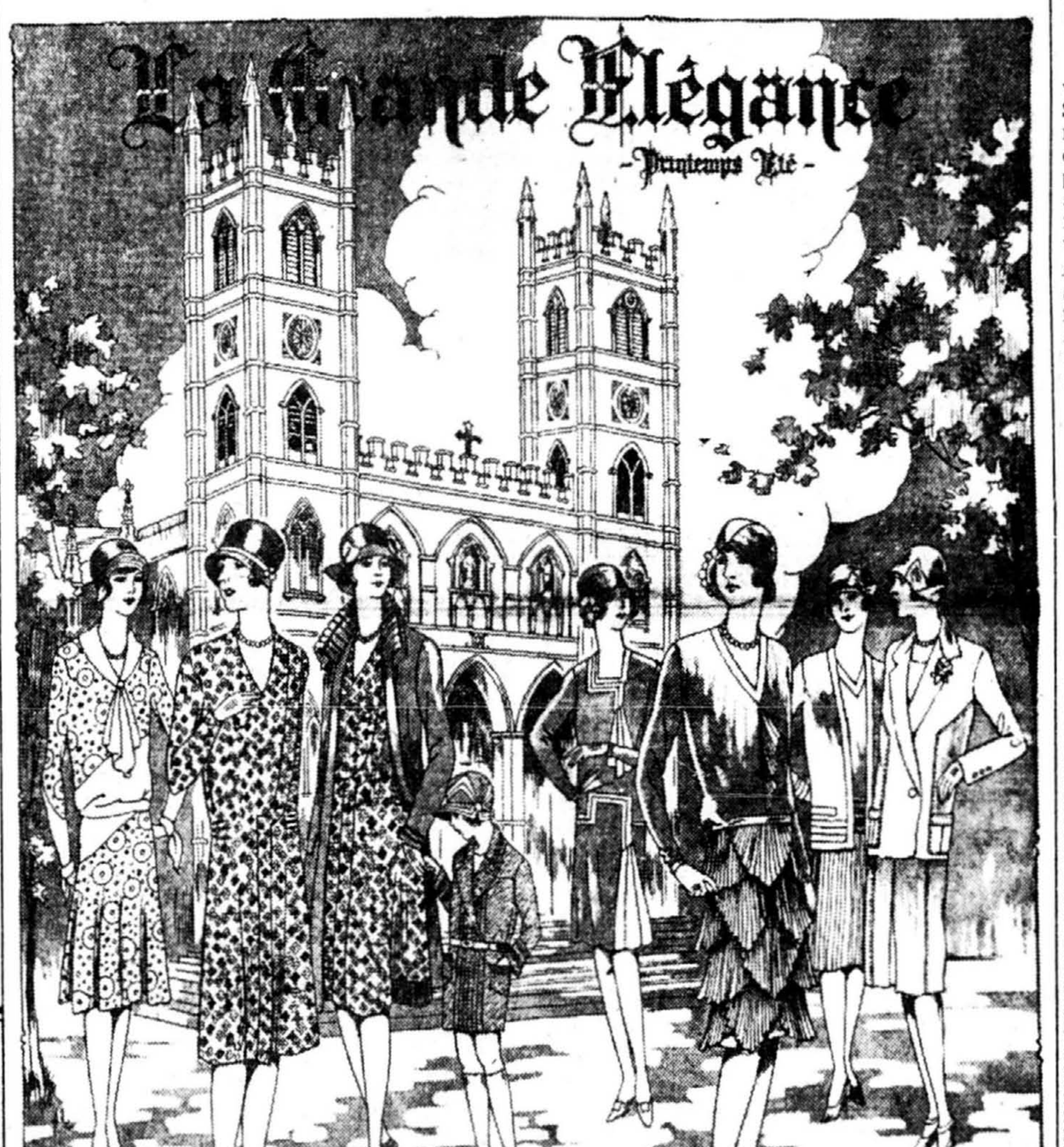
— **LE CORTEGE** se met en route après les adieux de Radcliffe lui-même aux malheureux.

— **SUR L'ECHAFAUD**—Apparition des deux condamnés accompagnés de leur directeur spirituel et du bourreau.

— **LA TRAPPE TOMBE.**

— **TOUT EST FINI**—Après la descente de l'échafaud, on procède à l'examen médical, aux certificats du bourreau et des autorités et à la mise au tombeau.

La feuille de route du bourreau Radcliff pour le jour fatidique.



Cette page publiée le *9 mars 1929*, témoigne de la préoccupation de LA PRESSE envers l'élégance de la femme.

C'EST ARRIVÉ UN 9 MARS

1977 — William O'Bront est condamné à un an de prison pour son refus de témoigner devant la CECO. — Une secte musulmane sème la terreur à Washington, en causant une mort, en faisant cinq blessés et en prenant 134 personnes en otage.

1973 — Capture à Paris du dangereux bandit Jacques Mesrine, bien connu au Québec.

1972 — Inculpation sous des accusations de faux de l'écrivain Clifford Irving, auteur d'une pseudo-biographie du millionnaire américain Howard Hughes.

1970 — Les résidants de l'Île des chiens, dans l'estuaire de la Tamise, proclament unilatéralement leur indépendance de Londres et nomment Ted Johns comme premier président de la « république ».

1968 — Le général Charles Ailleret, chef d'état-major des armées françaises, meurt dans un accident d'avion à La Réunion.

1966 — Devant l'impossibilité d'obtenir une réforme satisfaisante de l'OTAN, le gouvernement français annonce son intention de s'en désengager.

1961 — Les Soviétiques divulguent qu'ils ont lancé, puis récupéré, un satellite avec un chien à bord.

1959 — En grève depuis le 29 décembre, les réalisateurs de Radio-Canada reprennent le travail.

1956 — Déportation de l'archevêque Makarios, chef du mouvement pour l'unification de l'île de Chypre avec la Grèce.

1942 — L'île de Java tombe aux mains des Japonais.

1932 — Eamon de Valera, l'ancien proscrit, est élu président d'Eire.

1911 — L'explosion de 100 tonnes de dynamite détruit complètement le village de Pleasant Prairie, au Wisconsin. On dénombre deux morts et plus de mille blessés.

1908 — Fin de la grève des employés des filatures Hochelaga et Sainte-Anne.

Attentat contre un prêtre et un frère

UN halluciné de la pire espèce, qui se dit athée et qui semble souffrir de la folie de la persécution, s'est attaqué hier soir **(9 mars 1947)** à un prêtre.

Une heure plus tard, Marcel Julien *(notre photo)*, 30 ans, 3545, rue Hutchison, était arrêté dans un restaurant de la rue Ontario est et interrogé sur un deuxième attentat à coups de couteau, commis cette fois sur un frère enseignant.

De sang froid, déclare la police, Julien a plongé à quatre reprises son couteau dans le dos de l'abbé Jacques Brossard, 45 ans, vicaire à S.-Louis-de-France, et laissé le même couteau de cuisine sous l'homoplate du Rév. Frère Vincent-Arthur, 25 ans, de la congrégation des frères Maristes et professeur au collège Laval, à S.-Vincent-de-Paul.

Ce matin, dans sa cellule, le détenu, pâle et défait, se déclarait heureux: « J'ai fait ma part, » disait-il. « En enseignant l'existence de Dieu et de l'enfer, la religion rend les gens malheureux. Moi, je ne crois à rien de cela, et je voudrais que tous les gens soient heureux comme moi. »



Bienvenue Gaétan



Ne manquez pas
le retour de Gaétan Boucher
à notre écran

★ **L'arrivée** **EN DIRECT DE MIRABEL**
aujourd'hui 14h30

★ **L'hommage** **SPORT MAG**
dimanche 14h00

★ **L'accueil** **MICHEL JASMIN**
dimanche 14h00

CFTM 10
CÂBLE 7

Johnston devient le premier candidat au leadership libéral

OTTAWA- L'avocat montréalais et ministre d'État au Développement économique, Donald Johnston, 47 ans, est devenu hier le premier aspirant au leadership libéral à poser officiellement sa candidature à la succession de Pierre Trudeau.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Se présentant comme l'homme du virage technologique, M. Johnston a expliqué au cours d'une conférence de presse au parlement qu'il se lançait dans la course pour susciter un débat de fond sur les politiques du Parti libéral.

« Les Canadiens sont en droit de s'attendre à des solutions intelligentes de la part de leurs partis politiques, a t-il dit. Le Parti libéral doit tirer profit de ce changement (de chef) pour mettre l'accent sur l'avenir. »

Même s'il n'était accompagné que de son épouse, Heather, et de quelques adjoints politiques, M. Johnston a affirmé qu'il pouvait compter sur de nombreux appuis, tant au sein du caucus que dans les différentes régions du Canada.

Il a expliqué l'absence de députés à ses côtés par le fait qu'il était de ceux qui encourageait les libéraux à écouter tous les candidats avant de prendre parti. Il ne fait pas une règle de l'alternance entre un chef francophone et un anglophone. « Ce n'est qu'une tradition » dit-il.

« Il est difficile cependant, en 1984, d'avoir le genre de Canada que j'envisage sans que le premier ministre ne puisse s'exprimer dans les deux langues ». Il doit pouvoir s'adresser à tous ses concitoyens, croit-il.

Parmi les sujets qu'il entend soulever au cours de la campagne, M. Johnston a évoqué entre autres : les retombées du virage technologique ; l'évolution de l'éducation ; la lutte à la discrimination et la coopération entre les divers gouvernements.

Interrogé sur le coût de sa campagne électorale, M. Johnston a dit qu'il ne pouvait encore donner de réponse précise. Il s'est montré disposé à révéler la provenance des fonds de sa caisse électorale si le parti l'exigeait. « Je n'ai pas honte de mes supporteurs », a t-il lancé.

Répliquant à ceux qui le dépeignent comme un homme de droite, M. Johnston a rejeté cette formule par trop simpliste préférant travailler avec les moyens du bord. « Une ménagère qui établit son budget et s'y conforme est-elle à droite ? » dit-il.

Police d'assurance

En plongeant dans la mêlée, M. Johnston ne se fait pas trop d'illusions sur ses chances de l'emporter estiment plusieurs de ses collègues dans la capitale fédérale. Il prend une police d'assurance sur son avenir au sein d'un prochain gouvernement libéral.

Député de la circonscription de Saint-Henri-Westmount depuis les élections partielles d'octobre 1978, M. Johnston a été réélu facilement depuis. Il est entré au cabinet en mars 1980 alors qu'il était nommé président du Conseil du trésor.

Originaire de la municipalité de Cumberland, à l'est d'Ottawa, il a étudié à l'Université McGill et en France avant de pratiquer le droit commercial avec la firme Stikeman, Elliott à Montréal. Il s'est plus tard associé à un autre groupe d'avocats pour former une nouvelle étude en 1967.

Avant de venir à Ottawa, M. Johnston a été un des avocats qui a mené la lutte à la Charte du français au nom des groupes anglophones de Montréal. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage intitulé « How to survive Canada's tax chaos », dure critique du régime fiscal canadien, publié en 1974.



Don Johnston et son épouse, Heather, sont tout sourire après avoir annoncé la décision du ministre du Développement économique de se porter candidat à la succession de Pierre Trudeau. téléphoto UPC

AUX NATIONS UNIES

Pas de poste pour Trudeau

NATIONS UNIES (PC) — Quand le premier ministre, M. Trudeau, quittera son poste en juin, de nouvelles fonctions ne l'attendront pas aux Nations unies.

À ce jour, il n'a pas reçu d'offre malgré des rumeurs répétées et beaucoup de spéculations sur ses projets de retraite à 64 ans.

Il pourrait peut-être se joindre à un groupe d'anciens chefs de gouvernement qui se rencontrent régulièrement pour discuter de problèmes internationaux comme ceux du désarmement et du développement.

M. Trudeau n'a rien dit au sujet de son avenir. Son ami Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada aux Nations unies, était à Montréal récemment quand le bruit a couru que M. Trudeau avait été invité à « se joindre au club » par M. Bradford Morse, administrateur du Programme de développement des Nations-Unies.



Pour Jean Chrétien, le parti libéral est le parti de l'égalité des chances. photo UPC

Chrétien ne veut pas d'un parti dirigé par Bay Street

Jean Chrétien n'a pas encore pris la « difficile décision » d'être ou non candidat à la succession de Pierre Trudeau, mais il a déjà un message à livrer aux militants : le Parti libéral du Canada ne doit pas virer à droite et si jamais ses membres décidaient, par opportunisme électoral, de virer davantage conservateur, ils le trouveront sur leur chemin.

PIERRE VENNAT

De même, écarter un candidat valable uniquement parce qu'il est francophone serait du racisme et contraire à la Charte canadienne des droits et libertés. Il ne s'agit donc pas pour les libéraux, dit-il, d'élire « le meilleur candidat parmi les Canadiens de langue anglaise », mais bien un candidat de « Main Street », plutôt que de « Bay Street », ce que tout le monde a pris pour une attaque à peine voilée contre John Turner.

Ceci étant dit, M. Chrétien n'entend pas être candidat juste pour « rendre le congrès plus intéressant ».

« Je ne suis pas Joe Clark qui voulait être premier ministre coûte que coûte », a lancé en conférence de presse impromptue, hier midi à Montréal, un Jean Chrétien qui s'est mérité une ovation debout en ne mâchant pas ses mots devant un auditoire de quelque 300 femmes libérales réunies à Montréal pour discuter des élections et de la participation des femmes en politique.

Un virage

Après s'en être pris à Brian Mulroney, M. Chrétien s'est attaqué énergiquement à ceux qui voudraient que le parti libéral du Canada prenne un virage plus conservateur, dans ce que tout le monde a interprété comme une allusion à peine voilée à John Turner et ses partisans, même si M. Chrétien, dans sa rencontre avec les journalistes, s'en est bien défendu.

« Il aura fallu moins d'un an pour que la population se rende compte que les conservateurs n'ont pas les idées plus claires - quand ils en ont - que les conservateurs de Joe Clark. Qu'ils n'ont pas de politique économique, pas de politique sociale, pas de politique culturelle, pas de politique étrangère, pas de politique énergitique.

« Bref, d'ajouter M. Chrétien, les conservateurs ont compris que la seule chance qu'ils ont de se faire élire, c'est de virer libéral. Et pourtant, au moment même où ce virage riche d'enseignements pour nous, libéraux, s'accomplit sous nos yeux, il y a des gens au sein de notre parti qui soutiennent que pour nous faire réélire, nous devrions devenir moins libéral et, pour ainsi dire, virer conservateur. Je ne suis pas d'accord avec cette orientation et je m'y opposerai fermement pendant la campagne au leadership, que je sois candidat ou pas ».

Mais M. Chrétien a refusé d'identifier « les gens au sein du parti » qui préconisent un tel virage. Cependant, il affirmait plus loin dans son discours que les libéraux devront se donner en juin « un chef qui ne sera pas le reflet de Bay Steet mais le reflet de Main Street, qui saura tracer les lignes de force des grandes politiques canadiennes, sans négliger les humbles et sans privilégier les nantis ».

Propos que devait reprendre devant les journalistes, quelques heures plus tard, le leader québécois des libéraux fédéraux, le ministre Marc Lalonde, qui a refusé toutefois de discuter des idées de M. Turner « qui n'est pas encore candidat ».

Un anglophone

Enfin, abordant le fait qu'il est francophone et que cela lui nuit dans l'esprit de plusieurs actuellement, M. Chrétien a incité son parti à ne pas « se limiter à choisir le meilleur candidat possible parmi les candidats de langue anglaise ».

« Le parti libéral est-il le parti de l'égalité des chances ou est-il le parti pour lequel la compétence vaut moins qu'un accident de naissance, le parti libéral se sent-il lié par la clause de non-discrimination de la Charte canadienne ou se sent-il lié par la soi-disant tradition de l'alternance ? », a-t-il lancé avec force.

Marc Lalonde, interrogé là-dessus, est encore une fois venu à sa rescousse, affirmant comme il l'avait fait la veille à Ottawa, que si l'alternance est une « tradition », ce n'est pas essentiel et que de toute façon, il était maintenant assuré qu'aucun Canadien non bilingue ne saurait être chef d'un grand politique canadien.

Quant à Jean Chrétien, il a conclu que lorsqu'un nombre assez considérable de militants auront répondu aux questions qu'il pose, il annoncera si oui ou non il est candidat. Mais quelle que soit sa décision, il n'entend pas se taire au sein de son parti.

Lalonde veut plus de femmes candidates au niveau fédéral

Le leader québécois des libéraux fédéraux, le ministre Marc Lalonde, a profité d'une journée de réflexion de plus de 300 militantes de son parti dans la métropole pour s'engager à ce qu'il y ait davantage de femmes candidates lors des prochaines élections fédérales.

PIERRE VENNAT

Mais tout comme il s'oppose à ce qu'au nom de l'alternance le parti choisisse à tout prix un anglophone comme successeur de Pierre Trudeau, il n'est pas convaincu, a-t-il déclaré aux journalistes, qu'il faille nécessairement une femme comme candidate au leadership uniquement pour défendre les aspirations féminines.

« Je veux vous donner l'assurance que je vais continuer de faire tout en mon pouvoir pour assurer une forte présence féminine dans nos rangs », a-t-il lancé hier midi aux militantes libérales. M. Lalonde a déclaré que cette présence devait se faire sentir à tous les échelons du parti, « y compris les candidatures dans les comtés ».

Ceci, toutefois, de dire M. Lalonde, ne se produira pas cependant à partir d'un quelconque diktat de ma part. Il faut y parvenir en observant les mécanismes démocratiques du parti. « Cela signifie que nous ne réussirons pas toujours du premier coup, et il ne faudra pas nous laisser décourager par les résistances que nous pourrons rencontrer à l'occasion. Je vous rappelle qu'il a fallu s'y prendre à deux fois avant qu'une association de comté choisisse chacune de mes deux collègues féminines du Québec au cabinet, Monique Bégin et Céline Hervieux-Payette et Dieu sait qu'aujourd'hui ces deux femmes sont imbattables dans leur comté respectif ».

Autre conférencière, Mme Hervieux-Payette elle-même devait déclarer que ce n'est pas tant en accroissant le nombre de candidats que les femmes ont besoin mais de pouvoir réel. Pesant bien ses mots, elle a dit que « nous avons le pouvoir nécessaire, nous les femmes, pour choisir le meilleur candidat, homme ou femme, pour diriger ce parti », laissant la porte ouverte à ce que les femmes libérales choisissent d'appuyer un homme dans cette course au leadership, si, comme le dit Mme Hervieux-Payette, cet homme leur semble être le porte-parole idéal de leurs aspirations.

Quant à la sénatrice Yvette Rousseau, elle a dit qu'il est nécessaire pur les libéraux d'avoir des candidates visibles « qui ont des chances de gagner ».

Parlant influence, le ministre Jean Chrétien, qui s'est servi de la tribune que lui offraient les femmes libérales du Québec pour faire passer ses messages, s'est mérité une ovation considérable lorsqu'évoquant les Yvettes du référendum 1980, il a lancé que « ce sont les femmes qui ont permis de garder le Québec dans la confédération ».

Les femmes libérales, qui constituent 40 p. cent des effectifs militants du parti, n'iront probablement pas jusqu'à réclamer une femme comme candidate pour véhiculer leurs idées lors de la campagne au leadership. Mais il est évident que dorénavant, elles ne veulent plus se contenter, au sein de leur parti comme au sein de la société en général, d'un simple rôle de soutien.



Marc Lalonde essuie une larme après avoir été chaudement présentée par son épouse, Claire, aux membres présents au colloque. téléphoto PC

Sharp lui conseille de ne pas être un « agneau de sacrifice »

OTTAWA (PC) — Un ancien ministre influent, qui a reçu l'appui du ministre de l'Énergie, Jean Chrétien, quand il a été candidat à la direction du Parti libéral en 1968, lui conseille de ne pas être candidat à son tour, cette année, s'il doit n'être que « l'agneau du sacrifice ».

Mitchell Sharp, ancien ministre des Finances et des Affaires extérieures, maintenant président de l'Agence du pipe-line du Nord, dit qu'il a conseillé à M. Chrétien de se tenir hors de la course à moins de pouvoir gagner à sa cause les libéraux qui trouvent le temps venu d'avoir un chef anglophone.

« J'ai dit à Jean : Ne soyez pas un agneau de sacrifice », a révélé M. Sharp, hier, au cours d'une interview.

Il a ajouté que si beaucoup de libéraux du Québec veulent un candidat francophone, ils ne s'attendent pas à sa victoire.

« Je lui ai conseillé de faire savoir à ses amis du Québec, bien clairement, qu'il serait dans la lutte pour gagner ou qu'il ne s'y lancerait pas ».

M. Sharp a quitté le cabinet en 1976 et les Communes en 1978 mais il reste lié de près aux milieux libéraux d'Ottawa.

Il n'a pas tenu compte de la tradition d'alternance quand il a brigué la direction du parti en 1968, — l'année où l'on a choisi M. Trudeau pour remplacer Lester Pearson.

M. Chrétien hésite depuis une semaine à poser sa candidature, recherchant le soutien des députés du Québec, dont plusieurs disent qu'ils appuieront l'ancien ministre des Finances, John Turner, s'il est candidat.

Invité à dire si M. Sharp l'appuyait, M. Chrétien a répondu : « Pas officiellement ».

Pas de voyages pour les députés

OTTAWA (PC) — Craignant une défaite de son gouvernement durant la campagne à la direction du Parti libéral, le premier ministre, M. Trudeau, a ordonné aux membres de son groupe parlementaire de renoncer à tous leurs projets de voyage, ont déclaré des députés hier.

M. Trudeau a dit aux ministres d'annuler tous leurs voyages à l'étranger à moins de permission spéciale de son bureau, s'ils ne veulent pas se retrouver simple député, a déclaré Jean-Robert Gauthier, d'Ottawa-Vanier.

Il a dit aux députés de rester à Ottawa toute la semaine, du lundi midi au jeudi soir, et de ne faire campagne hors de la capitale qu'en fins de semaine.

Les secrétaires parlementaires, qui représentent souvent les ministres quand ils ne peuvent voyager, sont également mobilisés, a dit M. Gauthier.

« La situation est vraiment sérieuse ... et nous ne saurions être trop prudents », a-t-il dit en rappelant que les conservateurs avaient brandi la menace d'un vote de méfiance si les libéraux s'absentaient des Communes.

Le décret, prononcé à la réunion du groupe parlementaire mercredi soir, sera appliqué rigoureusement jusqu'à l'ajournement de Pâques, le 18 avril, a dit M. Gauthier qui avait soulevé la question à la réunion.

La pression sera probablement moins forte en mai et au début de juin parce qu'une défaite en Chambre à ce moment ne perturberait pas les plans du congrès de direction du 14 au 17 juin.

Des votes, des votes

Le « whip » libéral Charles Turner a refusé de commenter ce qui s'était passé à la réunion du groupe parlementaire, expliquant qu'il ne voulait rien dévoiler aux partis de l'Opposition.

« Mon travail consiste à obtenir des votes (en Chambre) à tout prix ... C'est ce que je fais mais je ne vous dirai pas comment », a-t-il dit.

Le chef parlementaire libéral, M. Yvon Pinard, a dit que les ordres donnés à cette réunion ne différaient pas de ceux que l'on donne régulièrement au groupe parlementaire. Les députés, dit-il, connaissent bien les dangers de l'absentéisme et n'ont pas besoin de règles écrites ni de menaces.

M. Pinard a dit croire qu'il sera possible d'accommoder les candidats à la succession de M. Trudeau. Par exemple, ils pourraient peut-être s'absenter à tour de rôle.

Du temps de Pearson

Mme Ursula Appolloni, députée de l'Ontario, a dit que ses collègues qui voudront s'absenter auront des difficultés avec le whip. Toutefois, pense-t-elle, il serait injuste de trop limiter la liberté des candidats.

Selon M. Gauthier, seule la maladie sera une excuse valable pour ne pas être présent aux Communes.

Les libéraux n'oublient pas qu'en 1968, durant la campagne à la direction, le gouvernement Pearson avait perdu un vote sur une loi relative à l'impôt. M. Pearson avait refusé de considérer que son gouvernement avait été défait. Il avait provoqué un autre vote et l'avait remporté.

Dennis Dawson, chef du groupe parlementaire du Québec, a dit que les conservateurs seront peut-être moins pressés de renverser le gouvernement maintenant que les sondages de l'opinion les favorisent moins.

Le projet de loi C-3 : un autre boulet à traîner pour Bégin

Le projet de loi C-3 préconisant une politique nationale de santé pour le Canada pourrait constituer le clou dans le cercueil des aspirations de Monique Bégin au leadership du Parti libéral du Canada.

PIERRE VENNAT

Mme Bégin, on le sait, n'a même pas l'appui de toutes ses collègues féminines au sein du cabinet et du caucus libéral.

Or non seulement le projet de loi C-3, qu'elle pilote aux Communes, lui a-t-il valu maintes critiques acerbes venant même des milieux libéraux provinciaux, mais les amendements qu'elle a dû présenter à son projet original l'ont empêché de prendre part, hier, au colloque des femmes libérales qui a réuni plus de 300 militantes à Montréal et aurait pu lui servir de tremplin puisqu'il était question des « élections et de la participation des femmes ».

Ceci dit, le leader québécois des libéraux fédéraux, le ministre des Finances, Marc Lalonde, qui lui était sur les lieux, lui a rendu hommage ainsi que ses deux autres consoeurs du cabinet en s'exclamant lors de son discours : « y a-t-il quelqu'un au pays qui peut sérieusement mettre en doute la contribution à la cause des femmes d'une Judy Erola, d'une Monique Bégin et d'une Céline Hervieux-Payette.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Des hommes prennent la relève dans une garderie

L'avis était simple et bien rédigé pour ce 8 mars. Essentiellement, il disait : nous, femmes-monitrices de la garderie l'Éléphant Bleu espérons que des hommes nous remplaceront cet après-midi, le temps pour nous de fêter.

FRANÇOIS FOREST

Une cinquantaine d'enfants de deux à cinq ans : deux moniteurs ont assuré l'encadrement et quatre bénévoles ont répondu, dont deux pères. Ce n'est pas si maigre que cela comme récolte puisqu'une quarantaine de ces enfants proviennent de familles monoparentales.

C'était donc « Au jeu les gars ! » et ma foi, les enfants n'ont pas été brusqués. Peut-être bien parce que de plus en plus de pères acceptent la coparentalité. Sur le tard, bien sûr, mais Rome comme le dit le proverbe...

Au retour, les monitrices nous ont remerciés. L'une nous a même félicités. C'était de trop. Ce n'est pas ici la place pour causer des activités de garderie. Toutes les femmes les connaissent. Terminons seulement en disant que les enfants ne nous ont d'aucune façon donné la chance de causer de la famille désunie, des problèmes financiers des mères seules, du stress que certaines ont à élever, toujours seules, un, deux ou trois enfants. Nous n'avons pas non plus pendant la collation trouvé le temps de sous-peser la valeur de ce que l'on appelle la nouvelle famille ou le couple nouveau. Nous avons tout juste pris le temps de regarder ces enfants rire, pleurer, s'agiter. Mais de cela Foglia en a récemment témoigné. Nous n'avons pas non plus échangé sur la condition féminine. Les femmes ont jusqu'à samedi pour en débattre. Tout juste, entre douze jus et douze biscuits, avons-nous échangé sur le bonheur ou l'insécurité de ces enfants.



Julien, Alexandra, Isabelle, Stéphane et le bénévole Forest... après la sieste. photo René Picard, LA PRESSE



Les femmes au Forum l'an prochain?

Monique Richard à Rose Tango. Dans les premières minutes du spectacle au Paladium de Montréal. Une salle pleine à craquer, déjà gagnée par la ferveur d'une nuit de 8 mars. Une chanson créée par Louise Forestier. Le spectacle a commencé avec au moins une demi-heure de retard, le temps de permettre aux 3 500 femmes de trouver leur place dans la salle. A vrai dire il y en a un très grand nombre qui sont restées debout, d'autres qui se sont assises directement sur le plancher. Les filles de la revue *La vie en rose* qui ont tout organisé, sont ravies d'un tel succès et parlent sérieusement de louer le Forum l'an prochain. photo Pierre Côté

Naissance du Centre des femmes

Le Centre d'information et de référence pour femmes profite du 8 mars, pour changer de nom et devenir plus simplement, le Centre des femmes. Apres 11 ans d'existence, c'est une étape importante qui vient d'être franchie.

ANNE RICHER

Le Centre des femmes a besoin, pour prendre son deuxième souffle, de rénover la bâtisse actuelle au 3585 Saint-Urbain et de construire à l'arrière, un pavillon d'une superficie de 7 000 pieds carrés. C'est un projet d'envergure, ambitieux même pour un organisme dont les origines ont été très modestes, mais réalisable.

En tout cas, Jacqueline Vézina y croit. La fondatrice et directrice du Salon de la Femme a accepté de présider la campagne de financement, dont l'objectif est de $1 million. « Une page d'histoire s'écrit ici aujourd'hui, » s'exclame madame Vézina qui demande aux hommes aussi bien qu'aux femmes de délier les cordons de leur bourse pour permettre au Centre des femmes de sortir de la misère et de vivre très longtemps. Les travaux de rénovation s'imposent : s'il est vrai que Jacqueline Vézina s'étonne de trouver la machine à photocopier dans la salle de bain, on peut aussi se demander comment les plafonds ne se sont pas encore effondrés !

La misère n'a rien empêché. En 1983, près de 30 000 femmes seont venus au Centre profiter de l'un ou l'autre de ses services : information et référence, cours, conférences et ateliers, services d'aide juridique, d'aide aux immigrants, d'orientation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi, etc. On publie aussi « Communiqu'Elles », journal fondé par des femmes du Centre et qui rejoint 12 000 abonnés au Québec. Plus de 300 personnes ont donné de leur temps au Centre, au cours de la seule année 1982. Ces bénévoles qui supportent une équipe d'employés réguliers ont permis aussi le maintien et la bonne organisation de l'oeuvre.

Le Centre des femmes qui est aussi la « Maison des femmes », est dirigé par Mona Forrest, une femme qui a compris depuis le début que cette maison répondait à un besoin de la société montréalaise. Sa détermination a fait que le Centre, qui cherche à donner aux femmes les moyens de réussir leur vie, a pu résister aux difficultés.

Des nouveaux locaux permettront d'augmenter le nombre et la qualité des services offerts.

On remarquait au cours de ce « baptême » et de ce lancement de campagne de financement un grand nombre de personnalités de tous les secteurs d'activités : théâtre, chansons, représentants de la ville et du monde policier, du monde des affaires (hommes et femmes) et du monde politique, notamment madame Denise Leblanc-Bantey.

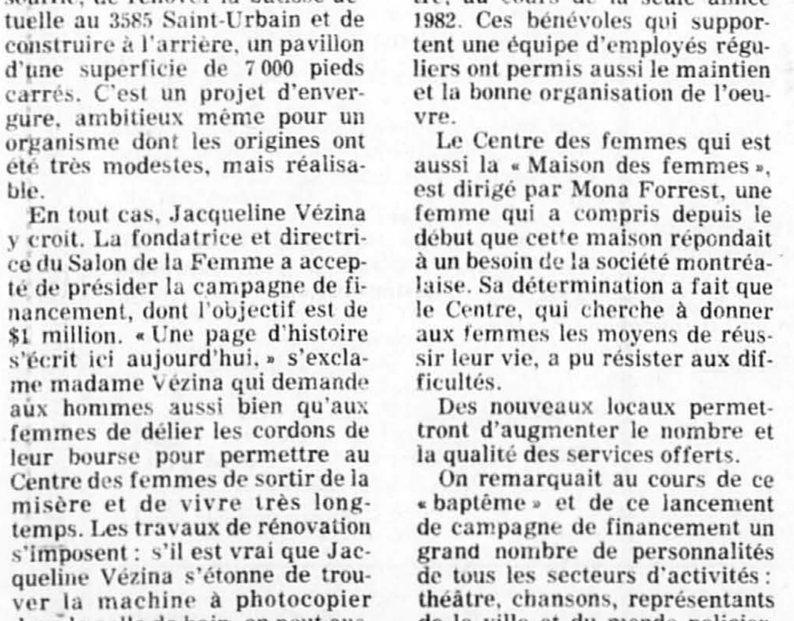


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Mona Forrest et Jacqueline Vézina marquent le coup d'envoi du Centre des femmes.

PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

La FTQ en profite pour lancer une vaste campagne de consultation

Profitant de l'occasion que lui procurait la journée internationale des femmes, la Fédération des travailleurs du Québec, qui compte plus de 100 000 femmes dans ses rangs, a annoncé hier le début d'une vaste campagne de consultation parmi ses adhérents sur les programmes d'accès à l'égalité pour les femmes.

LISA BINSSE

Entouré de femmes dont Marie Pinsonneault, vice-présidente, et plusieurs représentantes du Comité de la condition féminine, le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, s'est fait un ardent défenseur des femmes dans sa centrale et dans la société en général.

Pour signaler l'importance des programmes d'accès, il a rappelé certaines des injustices que vivent encore les femmes sur le marché du travail où, malgré la loi qui stipule qu'à travail égal, salaire égal, elles reçoivent souvent un salaire inférieur. Pour ne pas parler de leurs conditions de travail. Elles sont encore considérérées comme une main-d'oeuvre de deuxième ordre.

M. Daoust a dit espéré que les programmes d'accès à l'égalité, qui découlent d'amendements apportés à la Charte des droits de la personne et qui visent à favoriser (entre deux candidats à compétence égale) l'accès des femmes à des postes supérieurs, viendront corriger ces injustices et permettront aux femmes de prendre la place qui leur revient.

D'accord avec le principe

Rappelons qu'à son dernier congrès en décembre, la FTQ s'est dit d'accord avec le principe de programmes négociés d'accès à l'égalité dans l'emploi. Il faut se rappeler qu'à ce même congrès, plusieurs participantes avaient été déçues de ne pas obtenir que l'appellation du sigle FTQ, sans changer pour autant, comprenne le mot *travailleuse* pour donner un caractère officiel à leur présence.

Hier, M. Daoust, responsable politique du comité de la condition féminine qui avait d'ailleurs voté contre cette proposition d'amendement aux statuts, a noté que cette question faisait également l'objet d'une consultation au sein de la centrale et sera à nouveau débattue au prochain congrès en 1985. La centrale, qui veut faire des programmes d'accès une priorité en 1984, désire au cours des prochains mois sensibiliser et consulter tous ses syndicats affiliés sur les implications de l'implantation de ces programmes dans les différents milieux de travail. La consultation vise à rejoindre tous les milieux tant ceux où les femmes sont en grand nombre que là où elles sont plus ou moins absentes. Des rencontres d'information et de consultation seront organisées localement et en régions. Le tout devant déboucher, à la fin d'octobre prochain, sur la tenue d'un colloque national sur la question.

« La négociation de programmes d'accès à l'égalité (la FTQ s'oppose farouchement à des programmes imposés) doit devenir une priorité dans tous les secteurs, déclare M. Daoust. C'est la seule façon de venir à bout des ghettos d'emplois et de la sous-rémunération des travailleuses. Nous croyons que de tels programmes doivent être adaptés à la réalité de chaque milieu et que les syndicats ont un rôle de premier plan à jouer dans leur implantation. »

Autres activités

Outre le lancement de cette consultation, la FTQ a organisé différentes activités pour fêter la journée du 8 mars à Montréal et en régions : kiosques d'information ; films et vidéos ; pièces de théâtre et autres. Par ailleurs, le Congrès du travail du Canada promettait à Ottawa de consacrer plus d'attention à l'amélioration des conditions de travail des femmes, par le biais des conventions collectives. Le CTC a reproché aux gouvernements de traîner les pieds sur la question des droits des femmes.

Des activités intersyndicales (CSN, CEQ, infirmières, infirmiers, fonctionnaires et professionnels à l'emploi du gouvernement) un peu partout dans la province étaient également prévues dans différents milieux de travail sous le thème « de plus en plus fortes ». À titre d'exemple, au gouvernement provincial, certains fonctionnaires mâles répondaient aux téléphones... La plus importante activité collective a été sans conteste la grève du souper. Hier soir, les hommes devaient mettre la main à la pâte... à la maison. Il y avait également des soupers collectifs à différents endroits auxquels étaient invitées les ménagères et les non-syndiquées.

Les actitivés intersyndicales doivent se terminer samedi avec la tenue de manifestations syndicales à Montréal et dans toutes les régions.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, et Marie Pinsonneault, vice-présidente, ont profité de l'occasion pour fêter, comme en témoigne l'énorme gateau.

Agnès, Omaira, Fabiola, Mauricio et Leopoldo fêtaient en grand

Ils étaient déjà nombreux, mais ils en attendaient beaucoup d'autres.

Agnès, Omaira, Fabiola, Mauricio, Leopoldo, fêtaient le 8 mars

ANNE RICHER

en grand cette année. Au cours de l'après-midi ils ont vu des films sur la condition des femmes africaines, boliviennes et québécoises, pendant qu'à la cuisine, on préparait le buffet du soir.

C'était à l'Hirondelle, comité d'accueil inter-ethnique, situé sur le boulevard Saint-Joseph. Pour avoir fêté modestement l'an dernier, le comité des femmes a décidé cette année de s'organiser et de souligner la Fête internationale des femmes avec des activités diverses où le plaisir aussi a sa place.

Elles viennent pour la plupart de pays latino-américains : Venezuela, Guatemala, Uruguay. Elles ont un mari, des enfants et témoignent de leurs difficultés d'adaptation au pays : « La langue surtout. Et à partir de là tout s'enchaîne. »

On raconte qu'une d'entre elles a subi une hystérectomie et que son médecin ne lui a rien dit sous prétexte qu'elle ne comprenait pas le français.

On raconte qu'une autre a accouché à l'hôpital et qu'elle est rentrée chez-elle après à peine deux jours, pour ne pas que son mari perde trop de jours de travail.

Et on raconte bien sûr tout le reste : la solitude (l'une d'entre elles n'est pas sortie durant trois ans), l'humiliation d'un travail servile alors qu'on a des diplômes longs comme le bras, mais aussi les joies de vivre dans un pays de liberté « bon pour les enfants ».

À l'Hirondelle, hier il devait bien y avoir une cinquantaine de femmes. Et des hommes. Dans la soirée on dansait sur des rythmes de son pays.

Pour oublier le froid. Avec plaisir.

LES MICRO-ORDINATEURS

par Pierre J. Bourgault



Apprendre la micro-informatique sans ordinateur

LEÇON 8

LA PROGRAMMATION EN BASIC

Mettons nos connaissances en pratique

Nous allons bâtir ensemble, étape par étape, un programme qui nous permettra de classer des mots par ordre alphabétique. Nous nous servirons des notions acquises au cours des leçons précédentes. Avant de commencer à écrire ce programme, voyons quelques notions qui nous seront nécessaires.

L'ordre des lettres dans l'alphabet

Grâce au code ASCII, l'ordinateur peut savoir quel est l'ordre des lettres de l'alphabet. En effet, le code ASCII de A étant plus petit que le code de B, l'ordinateur sait que A est placé avant B dans l'alphabet. L'ordinateur considère donc que A est une lettre **plus petite** que la lettre B.

```
► IF "A"<"B" THEN PRINT "OK"
  OK
► IF "M"<"C" THEN PRINT "OK"
►■
```

Il peut comparer aussi des mots entiers :

```
► A$ = "BONJOUR"
► B$ = "BONSOIR"
► IF A$<B$ THEN PRINT "OK"
  OK
►■
```

Si la position d'une lettre ou d'un mot dans une liste ne respecte pas l'ordre alphabétique, il faut pouvoir le changer de place. Voyons comment on peut réaliser cela.

Modifier la position d'un mot

Supposons que nous ayons deux mots, PLAISIR et JEU contenus respectivement dans les variables A$ et B$.

A$ = "PLAISIR" B$ = "JEU"

Nous aimerions que A$ contienne le mot qui vient avant l'autre. Dans notre cas, il faudrait inverser le contenu de A$ avec celui de B$.

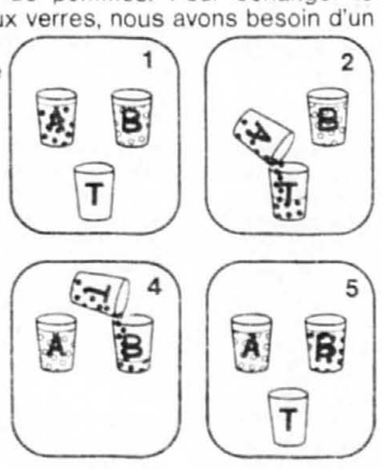


Comment peut-on faire faire cela à l'ordinateur ? Nous allons résoudre ce problème en procédant par analogie.

Voilà deux verres de jus de fruit.

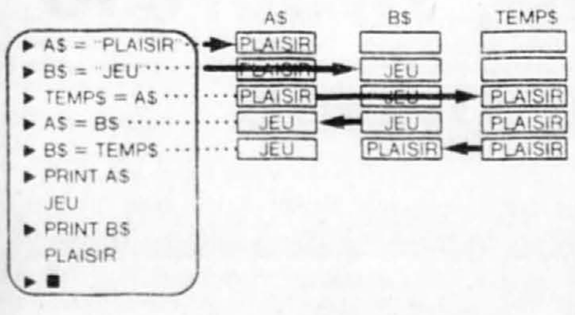


Le verre A contient du jus d'oranges et le verre B contient du jus de pommes. Pour échanger le contenu des deux verres, nous avons besoin d'un troisième verre, vide. Ce troisième verre servira de **contenant temporaire.**



Et voilà, le jus d'oranges est maintenant dans le verre B et le jus de pommes dans le A.

Maintenant, pour échanger le contenu de nos variables A$ et B$, on devra utiliser une troisième variable qui servira de **contenant temporaire**. Appelons-la TEMP$.



Nous savons maintenant comment échanger le contenu de deux variables. Dans un programme de classement, le contenu de deux variables ne devrait être échangé que s'il ne respecte pas l'ordre demandé. On devra donc faire un test :

IF A$ > B$ THEN [inverser le contenu des 2 variables]

Un programme pour classer deux mots

Écrivons un programme qui classera deux mots fournis par l'usager.

```
► 10 INPUT "1ER MOT" ; A$
► 20 INPUT "2E MOT" ; B$
► 30 IF A$ > B$ THEN GOSUB 100
► 40 PRINT A$ : PRINT B$
► 50 END
► 99 :
► 100 TEMP$ = A$
► 110 A$ + B$
► 120 B$ = TEMP$
► 130 RETURN
►■
```

Explications

Ligne 30 : si les mots donnés par l'usager ne sont pas en ordre alphabétique, le programme ira exécuter un sous-programme (routine) commençant à la ligne 100. Le contenu des variables sera inversé. En 130, un RETURN provoquera le retour au programme principal, soit à la ligne 40, où on affichera les deux mots classés.

La ligne 99 est facultative. Sa seule fonction est de rendre plus clair le listage du programme, en en séparant visuellement les différentes parties.

```
► RUN
  1ER MOT ? ZEBRE
  2E MOT ? KOALA
  KOALA
  ZEBRE
►■
```

```
► RUN
  1ER MOT ? BOXE
  2E MOT ? TENNIS
  BOXE
  TENNIS
►■
```

Évidemment, si les mots sont donnés dans le bon ordre, la routine 100-130 ne sera pas exécutée.

Pour classer cinq mots

Un programme qui peut classer plus de deux mots serait bien plus utile. Fabriquons-en un qui classera les cinq mots suivants :

EAU BOL MER ZOO SOT

Nous devons trouver une méthode qui puisse être enseignée à un ordinateur. L'ordinateur peut tester les mots deux à deux et vérifier leur position. On fait un premier test sur les deux premiers mots.

— EAU devrait-il être après BOL ? (EAU BOL ?)
[EAU BOL] MER ZOO SOT

— Oui. On les inverse.
[BOL EAU] MER ZOO SOT

— On fait maintenant le test sur EAU et MER, puis sur MER et ZOO. Dans les deux cas, pas de changement à effectuer.
BOL [EAU MER] ZOO SOT
BOL EAU [MER ZOO] SOT

— On teste ensuite ZOO et SOT, qui doivent être inversés.
BOL EAU MER [ZOO SOT]
BOL EAU MER [SOT ZOO]

Voilà, l'ordinateur vient de compléter un **cycle de vérification**. Nous constatons que tous les mots sont dans le bon ordre. Cependant l'ordinateur ne le sait pas. Il faut donc lui faire faire un autre cycle de vérification. S'il ne fait **aucun changement**, l'ordinateur saura que tous les mots sont bien placés.

Nous sommes prêts à écrire le programme qui fera cela.

PRIMO : L'entrée des données

Il y a cinq mots à classer. Créons d'abord un tableau de cinq éléments. Une boucle donnera une valeur à chacun de ces éléments.

```
► NEW
► 1000 REM *** ENTREE ***
► 1010 DIM A$(4)
► 1020 FOR X = 0 TO 4
► 1030 INPUT A$(X)
► 1040 NEXT X
► 1050 RETURN
►■
```

L'entrée des données est une routine du programme principal qui sera appelée dès le début par :

```
10 GOSUB 1000
```

Après l'exécution de la routine « entrée », le tableau A$ contiendra les cinq mots à classer. Si l'usager fournit les mêmes mots que tantôt, voici quel sera le contenu du tableau.

TABLEAU A$

EAU	BOL	MER	ZOO	SOT
A$(0)	A$(1)	A$(2)	A$(3)	A$(4)

SECONDO : Le corps du programme

Il s'agit de créer une boucle qui comparera successivement chaque mot avec celui qui le suit dans le tableau : c'est le cycle de vérification.

L'indice de la variable contenant le premier mot sera PRE (pour précédent). L'indice du deuxième mot sera SUI (pour suivant).

Le premier test s'effectue sur EAU et BOL, qui sont les éléments A$(0) et A$(1) : PRE vaut donc 0 et SUI, 1. Le dernier test du cycle de vérification se fait sur ZOO et SOT, c'est-à-dire A$(3) et A$(4). Par conséquent les valeurs finales de PRE et de SUI sont respectivement 3 et 4.

On compare		
A$(PRE)	avec	A$(SUI)
A$(0)	:	A$(1)
A$(1)	:	A$(2)
A$(2)	:	A$(3)
A$(3)	:	A$(4)

Cycle de vérification

Nous constatons que l'indice PRE varie de 0 à 3. L'indice SUI vaut toujours 1 de plus que PRE, alors :

```
40 FOR PRE = 0 TO 3
50 SUI = PRE + 1
```

Enfin, le test de vérité à la ligne 60 :

```
60 IF A$(PRE) > A$(SUI) THEN GOSUB 2000
70 NEXT PRE
```

Si le mot dans A$(PRE) n'occupe pas la bonne place, on exécutera un sous-programme commençant à la ligne 2000. Ce sous-programme inversera le contenu des deux variables, comme on l'a déjà vu.

En vous référant au listage complet du programme, plus bas, vous trouverez la routine « inversion », entre 2000 et 2050.

Nous avons introduit, à la ligne 2040, une nouvelle variable, CH. CH est un « fanion ». Dès qu'il y a un changement dans un cycle de vérification, le fanion est mis à 1. De cette façon l'ordinateur peut savoir lorsqu'il y a eu changement.

Au début du programme, on devra ajouter une instruction qui mettra la valeur du fanion à zéro.

```
30 CH = 0
```

De plus, à la fin du cycle de vérification, on testera s'il y a eu un changement. Si c'est le cas, il faut refaire le cycle de vérification. Le fanion est remis à zéro avant chaque cycle.

```
90 IF CH = 1 THEN 30
```

S'il n'y a pas eu de changement durant le cycle, le programme passe à la ligne 100 qui appelle une routine d'impression des résultats.

```
100 GOSUB 3000
110 END
```

Cette routine est dans le listage complet ci-dessous entre 3000 et 3040.

```
]LIST
10 GOSUB 1000
20 :
30 CH = 0
40 FOR PRE = 0 TO 3
50 SUI = PRE + 1
60 IF A$(PRE) > A$(SUI) THEN GOSUB 2000
70 NEXT PRE
80 :
90 IF CH = 1 THEN 30
100 GOSUB 3000
110 END
999 :
1000 REM *** ENTREE ***
1010 DIM A$(4)
1020 FOR X = 0 TO 4
1030 INPUT A$(X)
1040 NEXT X
1050 RETURN
1999 :
2000 REM ***INVERSION**
2010 TEMP$ = A$(PRE)
2020 A$(PRE) = A$(SUI)
2030 A$(SUI) = TEMP$
2040 CH = 1
2050 RETURN
2999 :
3000 REM **IMPRESSION**
3010 FOR X = 0 TO 4
3020 PRINT A$(X)
3030 NEXT X
3040 RETURN
]
```

Pour classer un plus grand nombre de mots...

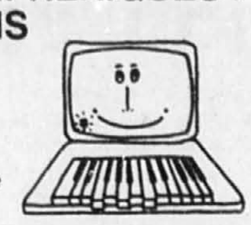
Maintenant que nous pouvons classer cinq mots, rien ne nous empêche d'en classer un plus grand nombre. Le principe est toujours le même. La seule différence est la grandeur du tableau et le nombre de fois que les boucles devront être exécutées.

Le nombre de mots à classer pouvant varier d'une fois à l'autre, faisons en sorte que cette quantité puisse être variable dans le programme. Voici les modifications à apporter :

```
40 FOR PRE = 0 TO (NBMOT – 2)
1010 DIM A$(NBMOT – 1)
1020 FOR X = 0 TO (NBMOT – 1)
3010 FOR X = 0 TO (NBMOT – 1)
1005 INPUT "COMBIEN DE MOTS" ; NBMOT
```

L'ORDINATEUR ET SES PÉRIPHÉRIQUES : LES SONS

L'ordinateur musicien

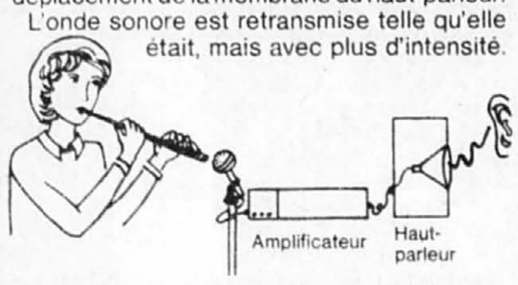


D'après le *Larousse*, la musique est l'art de combiner des sons.

Un son est produit par la vibration d'un objet. Cette vibration provoque un déplacement d'air, appelé onde, qui vient frapper le tympan[1].



Une onde sonore, captée par un microphone, est transformée en onde électrique. L'onde électrique est amplifiée et provoque le déplacement de la membrane du haut-parleur. L'onde sonore est retransmise telle qu'elle était, mais avec plus d'intensité.



Dans les deux cas que nous venons d'illustrer, la source sonore est un objet en vibration. L'électronique est capable de faire la **synthèse** du son, c'est-à-dire de créer artificiellement un son, sans objet en vibration. Elle se sert pour cela d'un oscillateur. L'oscillateur est un circuit électronique qui génère des ondes électriques. Lorsque ces ondes électriques parviennent à un haut-parleur, elles sont transformées en ondes sonores.

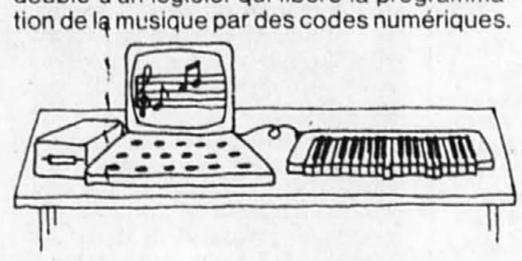


Certains ordinateurs sont pourvus de tels oscillateurs. On peut en programmer la fréquence, donc changer la note. On peut aussi en varier l'intensité et la qualité. D'où la possibilité de jouer des mélodies ou de produire des sons d'outre-tombe et de l'espace.

Programmer un ordinateur pour jouer de la musique est passionnant. Mais ce n'est pas toujours facile, et c'est parfois fastidieux. Cela exige d'écrire des programmes à l'allure assez peu musicale :

```
10 POKE 36878,15 : S = 36876
20 READ N,D
30 POKE S,N : FOR T = 1 TO D : NEXT
40 POKE S,0 : FOR T = 1 TO D/2 : NEXT
50 GOTO 20
60 DATA 165,100,153,100,141,100,153,100
70 DATA 165,100,165,100,165,180,0,20
80 DATA 153,100,153,100,153,180,0,20
90 DATA 165,100,179,179,180,0,20
100 DATA 165,100,153,100,141,100,153,100
110 DATA 165,100,165,100,165,180,0,20
120 DATA 153,100,153,100,165,100,153,100,141,400
```

L'ordinateur peut devenir un véritable instrument de musique, si on lui branche un clavier, doublé d'un logiciel qui libère la programmation de la musique par des codes numériques.



(1) Le nombre de vibrations par seconde s'appelle la fréquence du son. Un objet qui vibre 440 fois par seconde émet la note LA. On dit que sa fréquence est de 440 Hertz.

L'ordinateur prend la parole



L'ordinateur a appris à parler. Ses paroles n'ont pas été enregistrées d'avance, mais elles sont dites par l'ordinateur grâce à un périphérique : le synthétiseur de paroles.

On peut classer les synthétiseurs de paroles en trois catégories, selon le type de logiciel qui les contrôle.

Le Préprogrammé
Il connaît une certaine quantité de mots ou d'expressions qu'il dit dans certaines circonstances. On ne peut le programmer pour dire autre chose.

On en trouve par exemple, dans des autos luxueuses, qui avertissent quand la ceinture est détachée.

Le Lecteur
Un texte est entré sur le clavier de l'ordinateur. Par la suite le synthétiseur en fait la lecture à haute voix.

L'Orateur
Grâce à une collection de **phonèmes**, on peut lui faire dire n'importe quoi, avec une prononciation exacte et nuancée.

Le premier type ne nous intéresse guère, son utilisation étant très limitée. Par contre, les deux autres types, que j'ai baptisés Lecteur et Orateur, sont très intéressants. On peut en trouver sur le marché, sous d'autres noms.

Qu'est-ce que la parole ?

Avant de pouvoir en faire la synthèse, il a fallu comprendre de quoi était composée la parole.

Chaque mot que nous prononçons peut être décomposé en plusieurs éléments sonores, appelés **phonèmes**. Le phonème est la plus petite unité sonore que l'être humain peut émettre. En enchaînant différents phonèmes, on forme un mot.

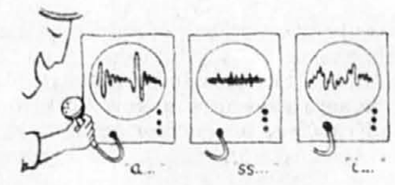
Prenons le mot « parole ». Il est constitué de cinq sons : le son « pp... », le son « a.. » ouvert, le son « rr... », le son « o.. » fermé et le son « ll... ». Par convention, on peut représenter ces cinq phonèmes, en utilisant les symboles de l'alphabet phonétique international :

[parɔl]

Prenons la phrase : « La mer est calme ». L'expression écrite de cette phrase requiert treize lettres. L'expression orale de cette phrase requiert dix phonèmes.

[la mɛr ɛ kalm]

Vu sur l'écran d'un appareil de mesure appelé oscilloscope, chaque phonème a une forme d'onde caractéristique. Voici les formes d'onde (approximatives) de trois phonèmes.



D'une personne à l'autre, ces formes d'onde sont légèrement différentes, car chacune a un timbre de voix qui lui est propre. C'est par le timbre de voix qu'on peut reconnaître quelqu'un au téléphone.

La parole électronique

Le synthétiseur de paroles peut générer électroniquement les formes d'onde de chaque phonème. La combinaison de phonèmes appropriés forme un mot. Cette chaîne de phonèmes est envoyée à un haut-parleur, et voilà l'ordinateur qui parle.

Un synthétiseur de paroles est composé de deux modules : le matériel et le logiciel. Le matériel, c'est la carte contenant les circuits électroniques et le haut-parleur. Le logiciel est généralement fourni sur une disquette.

Le logiciel Lecteur décode la prononciation d'un mot d'après l'agencement des lettres de ce mot. Il est donc soumis à un ensemble de règles phonétiques. Ces règles lui indiquent, entre autres, que le « o » suivi d'un « n » (comme dans « bon ») se prononce différemment du « o » suivi de deux « n » (comme dans bonne »). Les subtilités et les exceptions sont nombreuses dans la langue écrite. Plus le logiciel tiendra compte de ces exceptions, meilleure sera sa prononciation. Il occupera d'autant plus de place dans la mémoire et sera plus coûteux.

Pour une prononciation plus exacte, il faut utiliser le logiciel Orateur. On utilise ce type de logiciel en épelant phonétiquement chaque mot qu'on veut lui faire dire. Le synthétiseur n'a pas alors à se préoccuper de l'orthographe d'un mot puisqu'on lui dicte la suite des phonèmes.

Les claviers des microordinateurs ne disposent pas des symboles de l'alphabet phonétique international. Par conséquent, le logiciel utilisera une convention différente. Il pourrait se servir du @ pour le « a » fermé et du A pour le « a » ouvert, etc.

Un synthétiseur de paroles français devrait comporter tous les phonèmes permettant de dire n'importe quoi en français. Un synthétiseur anglais peut être programmé pour exprimer des phrases en français, mais il aura inévitablement un terrible accent anglais.

L'intonation aussi est programmable : cela évite que le synthétiseur exprime la surprise ou pose une question sur le même ton qu'il fait une affirmation, comme les traditionnels robots : « bon-jour-co-men-ta-lé-vou. »

Un synthétiseur de paroles n'est sans doute pas aussi utile qu'une unité de disque, mais c'est bien plus amusant... Il n'y en a pas beaucoup encore sur le marché, mais cela viendra.

L'ordinateur vous écoute



La reconnaissance de la parole est l'inverse de la synthèse du son. Vous parlez et l'ordinateur exécute une tâche appropriée s'il reconnaît le mot.

L'ordinateur a plus de difficultés à reconnaître les phonèmes qu'à les émettre. La raison est que, à cause des différents timbres de voix, il a besoin d'une quantité énorme de renseignements pour reconnaître un phonème. On sait que deux personnes prononçant le même phonème, produisent une forme d'onde **semblable** mais pas **identique**. Il est facile de programmer un ordinateur pour qu'il distingue si une chose est identique à une autre. Mais c'est une tâche plus complexe de lui enseigner à comparer deux choses et décider qu'elles ont suffisamment de ressemblances...

Les systèmes les moins dispendieux doivent être entraînés à reconnaître les mots. Par exemple, pour qu'il reconnaisse le mot « bonjour », on met l'ordinateur en mode d'apprentissage, puis on répète le mot quelquefois.

Il encodera ce mot et le gardera en référence. Plus tard, lorsque la personne lui parlera, il ira vérifier dans ses références si les mots employés lui sont connus. L'ordinateur ne reconnaîtra probablement pas le « bonjour » dit par quelqu'un d'autre. Et si, un bon jour, la personne a la voix enrouée par la grippe, l'ordinateur ne reconnaîtra pas son maître !

La reconnaissance de la parole est un domaine qui n'est pas encore vraiment accessible aux microordinateurs.

EN BREF

Le paiement des taxes

■ Même si tous les comptes de taxes de la Ville de Montréal doivent être acquitter pour le 1er avril, cela n'élimine nullement la possibilité de payer certains comptes de taxes en deux versements.C'est ainsi que, contrairement à ce qui était écrit dans un communiqué diffusé plus tôt cette semaine, un porte-parole du service municipal du Revenu a précisé hier que les contribuables dont le compte de taxes foncières ou de taxes d'affaires, d'eau et de services dépasse la somme de $300 peuvent toujours effectuer leur paiement en deux versements, tel qu'indiqué sur les comptes de taxes. À condition bien sûr de payer intégralement la première tranche avant le 1er avril. Auparavant, les comptes de taxes pour les permis arrivaient à échéance le 1er février alors que le 1er versement des comptes des taxes foncières devait être acquitté le 1er mai. Le 1er versement versement des taxes d'affaires, d'eau et de services était payable le 1er avril.

Tués à coup de masse

■ Un individu qui était connu des policiers, Earl Poirier, 46 ans, et son amie, Diane Fréchette, 34 ans, auraient été tués à coups de masse dans leur logement, au 7929, rue Birnam. C'est le frère de Poirier qui a fait la macabre découverte. Sans nouvelle du couple depuis dimanche, il avait décidé d'aller faire un tour à leur appartement pour savoir si quelque chose n'allait pas. Il a vu Earl Poirier et Diane Fréchette étendus sur le lit, défigurés par des coups de masse. Les policiers ont en effet trouvé les armes qui étaient restés sur le sol, dans la chambre à coucher. Selon les informations obtenues, Earl Poirier était connu des policiers comme un « spécialiste des coffres-fort ».

Les tableaux espagnols à Montréal

■ C'est aujourd'hui que sont arrivés à Montréal les 58 tableaux de l'exposition « Les peintres espagnols de la lumière » qui se tiendra du 15 mars au 23 avril dans le grand hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal. Les précieux tableaux évalués à $3,5 millions sont arrivés à destination confortablement calés dans des caisses en bois, en provenance d'Espagne. Jean-Claude Keromnes, agent de développement culturel au service municipal des Activités culturelles de la Ville de Montréal, et Sylvana Villata, du bureau du maire, ont pris charge de la cargaison. Après Montréal, l'exposition des 58 tableaux des plus importants peintres espagnols du XIXième siècle sera présentée à New York, Boston et Houston, ainsi qu'à San Francisco sur la côte ouest américaine. Le roi Juan Carlos et la reine Sofia d'Espagne inaugureront l'exposition le mercredi 14 mars, à 15 h 30, à l'hôtel de ville.

Un enseignement trop vite spécialisé ne peut que nuire à la formation de l'étudiant

■ La tendance à compartimenter l'enseignement dès le stade secondaire — et encore davantage au stade collégial — semble particulièrement dangereuse. Car cette tendance à la spécialisation prématurée ne peut avoir pour effet que de priver les jeunes, en cours de formation, de la possibilité de s'éveiller aux domaines d'activités humaines et aux disciplines de l'esprit enseignés dans des options autres que celles qu'ils se voient obligés de prendre.

PIERRE BELLEMARE

C'est ainsi que M. Jean-Claude Delorme, président et directeur général de Teleglobe Canada, a invoqué le manque d'équilibre, selon lui, que comportent nos régimes actuels d'enseignement, à l'occasion d'une allocution qu'il prononçait devant la Chambre de commerce de la Rive-Sud.

En termes plus simples, il craint qu'un jeune imbu d'informatique (qui sera notre modus vivendi de demain) soit, par contre, « analphabète » pour ce qui est de l'histoire, de la géographie, de la langue, etc...

« Je prétends simplement que, s'il est essentiel de s'adapter aux nouvelles conditions, on doit également se garder de rejeter trop allègrement des méthodes et des systèmes d'éducation qui ont fait leurs preuves. Je trouverais pour ma part plus sage de les adapter », dit-il devant un auditoire passablement attentif à ses propos.

$150 milliards aux USA

M. Delorme, le verbe facile, a formulé ensuite deux observations. Une étude américaine suppose que, chez nos voisins du Sud, il faudrait idéalement consacrer $150 milliards pour améliorer l'enseignement des mathématiques et des sciences ces prochaines années, pour ainsi venir en aide aux jeunes qui se destinent du côté des sciences humaines et des arts. « La Chambre des représentants a accepté d'y injecter $500 millions. C'est un fort montant, mais on est loin encore des $150 milliards. »

Par ailleurs, on constate que l'étudiant moyen aux États-Unis reçoit une formation en sciences et en mathématiques qui équivaut au cinquième, peut-être au tiers des heures de cours donnés dans ces matières en Europe occidentale et au Japon.

« On a constaté aussi que l'Union soviétique comptait 123 000 professeurs de physique, contre 10 000 aux États-Unis. « On doit donc s'interroger sur la qualité de l'enseignement scientifique donné même à ceux en font leur matière majeure ».

Court et cloisonné

En somme, M. Delorme estime que l'enseignement de base (du genre de celui que donnait le cours classique) est beaucoup trop court dans la vie de l'étudiant.

De plus, les systèmes d'enseignement élèvent, à son avis, trop de cloisons entre les différents groupes d'étudiants. « Loin de moi l'idée de proposer qu'il n'est pas nécessaire de permettre aux élèves de se familiariser avec l'informatique : c'est essentiel.

« Mais il faudrait, en outre, se préoccuper d'utiliser l'ordinateur pour aller au-delà des méthodes pédagogiques traditionnelles, et ne pas se limiter carrément à remplacer le cours magistral par un cours informatisé. »

La veuve poursuit

■ Pendant qu'un accusé doit répondre en Cour d'assises de la mort de Franco Amedeo Lungarini, 42 ans, un bijoutier de la rue Jean-Talon, la veuve du disparu intente pour sa part une procédure civile contre la Great West Life, auprès de qui elle détenait deux polices d'assurance sur la vie de son époux.

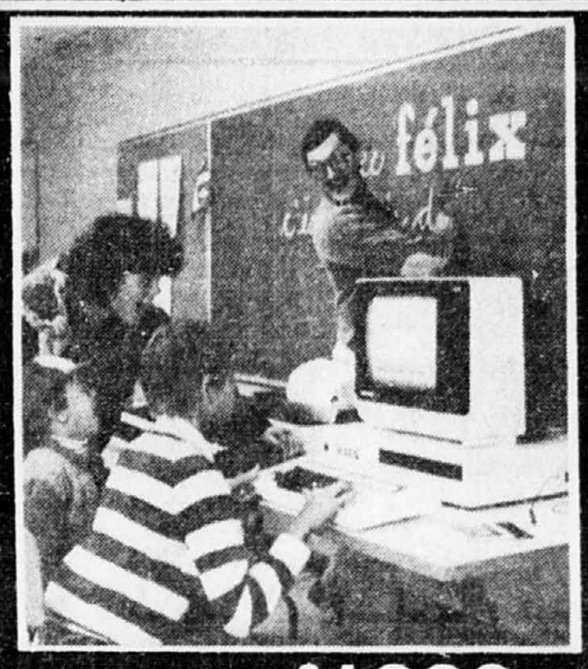
Ces polices garantissaient un paiement double des indemnités prévues en cas de mort accidentelle, mais la Great West Life n'a versé à Maria Lungarini que des indemnités simples, en se disant « incapable de conclure avec certitude à une mort accidentelle ». La veuve réclame des sommes additionnelles de $135 000.

Lungarini a été atteint de plusieurs projectiles d'arme à feu, le 25 novembre dernier, alors qu'il se trouvait dans son établissement commercial. La police appréhendait peu après Luciano Lungato, 56 ans, un ex-entrepreneur en construction ; devant le coroner Roch Héroux, Lungato invoquait la légitime défense, ce qui n'empêchait pas le coroner de conclure à une mort violente et accidentelle avec responsabilité criminelle.

PROBLÈME avec L'ALCOOL?
Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite au:
PAVILLON DU NOUVEAU Point de Vue 652-3981
Nos conseillers vous aideront à retrouver le bonheur dans une sobriété permanente. Nous sommes situés à Varennes au bord du fleuve à 20 km de Montréal.

la Baie
CORRECTIONS
Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier publicitaire AVENTURE CÔTÉ MODE, publié par la Baie le 11 février 1984.
Page 6, article J. Le prix du collier aurait dû se lire $15 ch. Aussi, le prix des boucles assorties aurait dû se lire $5 la pai.
Page 7, arricle K. Le soutien et la culotte «Lace Affair» seront disponibles le 15 février. Nous acceptons les commandes dès aujourd'hui.
Au cahier Spécial mode, publie le 15 février 1984.
Page 19. Bijoux pour dames. Il n'y a pas de boucles d'oreilles 14K disponibles.
Nous regrettons ces erreurs.

L'ESPOIR DE VIVRE!
"Les enfants atteints de leucémie ou d'une autre forme de cancer, en ont besoin et vous pouvez les aider!"
ENVOYER VOS DONS À:
LEUCAN
3175 côte Sainte-Catherine
Montréal, Québec
H3T 1C5
Tél.: (514) 733-8465
LEUCAN
Association pour les enfants atteints de leucemie ou d'une autre forme de cancer


Avec félix c'est facile d'apprendre l'informatique...

À partir de $1999
Offert exclusivement chez:
D.O.S. Distribution d'Ordinateurs et de Systèmes D.O.S. Ltée
Square Victoria
D.O.S. Montréal 491 ouest, rue Viger Suite 103 (coin Beaver Hall) (514) 879-1714
D.O.S. Quebec (418) 651-1882
D.O.S. Sherbrooke (819) 821-2236
D.O.S. Moncton (506) 854-9978

VENTE SOUS LA DIRECTION DE LIQUIDATION BELEC
LITS DE LAITON
(GARANTI PUR LAITON)
SAMEDI 10 MARS DE MIDI À 5 HEURES P.
50% DE RABAIS
Rég. $1400 pour $675
Rég. $1300 pour $650
Achetez directement du manufacturier.
Choix de plus de 50 modèles et grandeurs
Veuillez visiter les entrepôts du manufacturier (prendre la Transcanadienne vers l'ouest jusqu'à St-Charles nord, jusqu'au boul. Gouin, tourner à droite)
16356 boul. Gouin ouest, Pierrefonds
Tél.: 694-6359

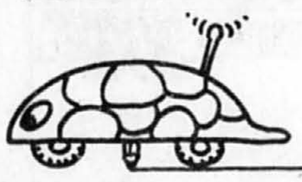
LOGO LA TORTUE

Dans les leçons 8 et 9, nous verrons quelques aspects du langage LOGO. Je ne prétends pas vous apprendre à programmer en Logo, mais simplement vous en démontrer brièvement les possibilités.

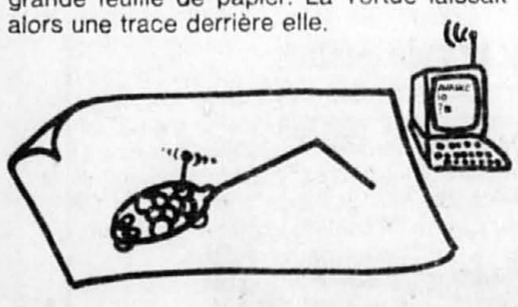
Logo est un langage de programmation très puissant. Il a été mis au point par une équipe de chercheurs du *Massachussets Institute of Technology* (MIT). À la tête de cette équipe, Seymour Papert, le père du langage Logo.

Le premier contact avec le langage Logo se fait par le biais de la TORTUE. Mais quelle est donc cette fameuse Tortue que les enfants semblent tant aimer ?

Au début, dans les laboratoires du MIT, la Tortue était une tortue mécanique dotée de roulettes. Ses déplacements étaient contrôlés à distance. Sous le ventre de la Tortue, un crayon qui pouvait être baissé ou levé.



Pour faire un dessin, on n'avait qu'à faire se déplacer la Tortue, crayon baissé, sur une grande feuille de papier. La Tortue laissait alors une trace derrière elle.

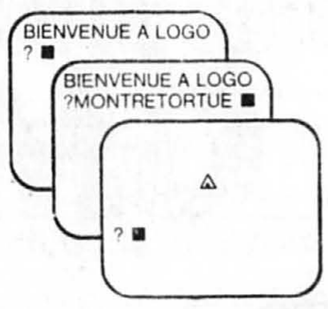


Cette Tortue obéissait à des ordres comme AVANCE ou RECULE.

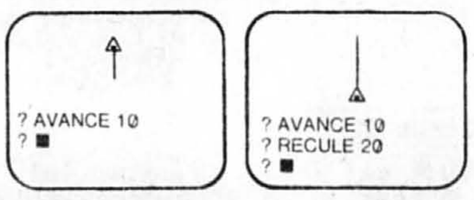
La Tortue utilisée dans le langage Logo est une simulation sur l'écran de la tortue mécanique.

Elle est représentée par un triangle qui pointe dans une direction donnée. Quand on charge Logo dans l'ordinateur, la Tortue n'est pas visible. Il y a cependant un message de bienvenue.

Demandons à Logo de nous la montrer. Cela se fait à l'aide de la commande MONTRETORTUE (ou son abréviation MT).



La Tortue est au centre de l'écran. Son crayon est baissé. La Tortue « regarde » vers le haut. La Tortue peut se déplacer grâce à des commandes simples. Ses déplacements se font toujours dans la direction où elle regarde.



Pour que la Tortue regarde dans une direction différente, il faut la faire tourner sur elle-même, à droite ou à gauche.



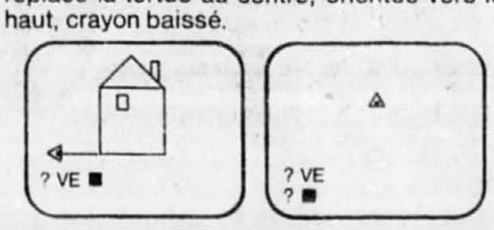
La Tortue a effectué une rotation vers la droite de 45 degrés.



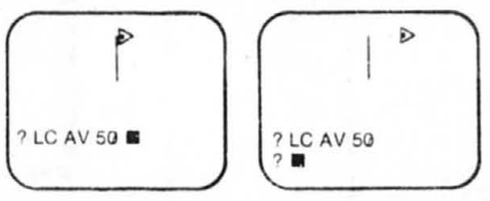
La Tortue a pivoté vers la gauche de 90 degrés.

Les mots MONTRETORTUE, AVANCE, RECULE, GAUCHE et DROITE que nous venons de voir portent le nom de **primitives**. L'ensemble des primitives forme le vocabulaire de base du langage Logo. Pour en simplifier l'écriture, Logo accepte les abréviations suivantes : MT, AV, RE, GA et DR. Il y a aussi CT pour CACHETORTUE.

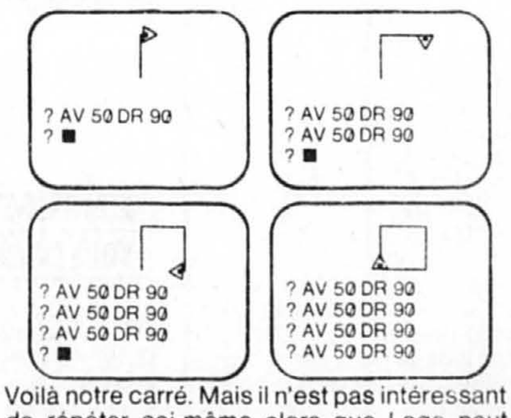
La primitive VE (*vide écran*) efface l'écran et replace la tortue au centre, orientée vers le haut, crayon baissé.



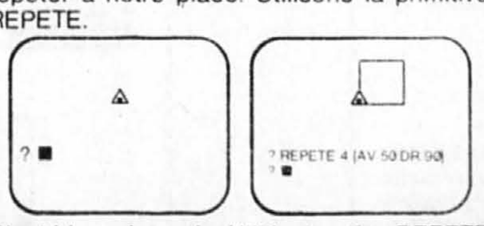
Le crayon peut être levé ou baissé grâce à LC (*lève crayon*) ou BC (*baisse crayon*).



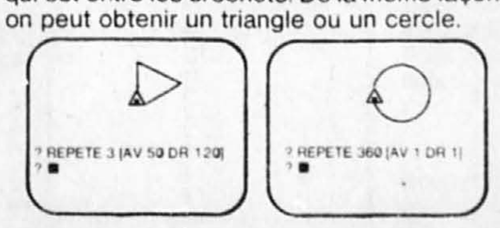
Essayons maintenant de tracer un carré, en partant du centre de l'écran. Le carré sera obtenu en écrivant quatre fois les instructions AV 50 DR 90.



Voilà notre carré. Mais il n'est pas intéressant de répéter soi-même alors que Logo peut répéter à notre place. Utilisons la primitive REPETE.



C'est bien mieux ainsi ! L'instruction REPETE indique à l'ordinateur de répéter quatre fois ce qui est entre les crochets. De la même façon, on peut obtenir un triangle ou un cercle.



Nous remarquons que les primitives comme AVANCE, RECULE, DROITE, REPETE, sont toujours suivies d'un nombre. Ce nombre est une **entrée**.

Dans la prochaine leçon, nous verrons comment on programme en Logo, sous le titre : « La Tortue apprend de nouveaux mots. »

LA PROGRAMMATION S'ACQUIERT PAR LA PRATIQUE : SOLUTIONS

Nous présentons ici la solution de l'exercice de la leçon 7.

1. À la ligne 20, la valeur imprimée sera 28. En effet la troisième commande READ lit le troisième élément des données qui est 28.

   À la ligne 41, B vaudra 56, premier élément de la liste des DATA. Le RESTORE en ligne 20 a provoqué un retour du pointeur de lecture au début de la liste de données.

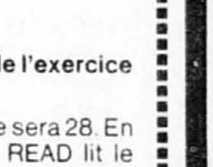
2. A$(4) vaut « E »
   A$(8) vaut « I »
   A$(14) vaut « O »

3. • INT(RND(1) * (901) + 100)
   • INT(RND(1) * 60 + 9)
   • INT(RND(1) * 46)

   On peut eviter de faire le calcul soi-même en intégrant la formule dans un programme où l'usager n'a qu'à spécifier l'intervalle désiré :

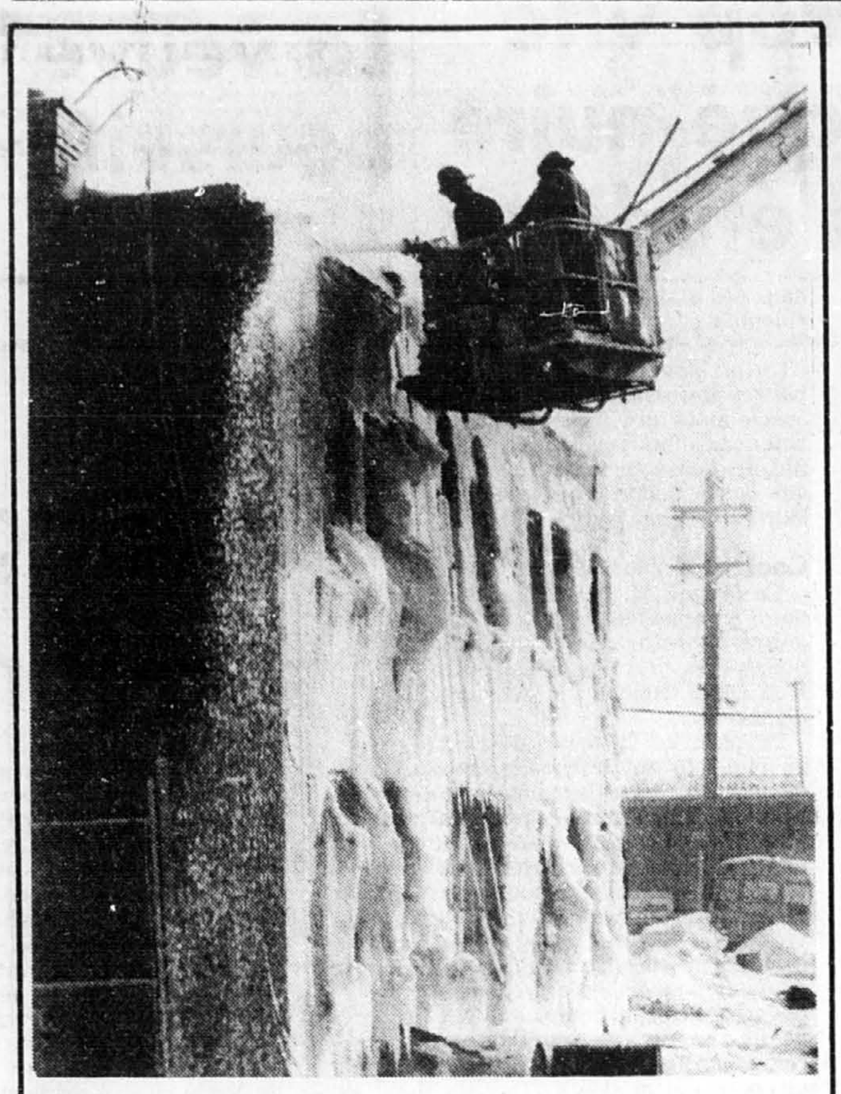
```
10 INPUT "1ER NOMBRE" ; P
20 INPUT "2E NOMBRE" ; D
30 PRINT INT(RND(1) * (D - P + 1) + P)
```

4.
```
► 10 FOR X = 1 TO 12
► 20 READ CODE
► 30 PRINT CHR$ (CODE) ;
► 40 NEXT X
► 50 DATA 65, 76, 69, 82, 84, 69, 32, 82, 79, 85, 71, 69
► RUN
  ALERTE ROUGE
► ■
```


EXAMEN Dans la presse du 16 mars
Courez aussi la chance de gagner un microordinateur Félix de D.O.S. d'une valeur de 1 999 $


SOIRÉE-RENCONTRE 21 MARS 1984 à 19 h 30
Prix : 6 $ Café-brioches gratuit
« Tout ce que vous voulez savoir sur l'achat, le service après-vente, l'utilité ou l'inutilité d'un microordinateur, mais qu'on ne vous dit pas ». (Table ronde)
Pierre J. Bourgault, auteur du cours « Les microordinateurs » recevra diverses personnes du monde de la micro-informatique.

Cours présenté par le collège marie-victorin
en collaboration avec la presse



Trois alertes à Pointe St-Charles

Photo LA PRESSE

Une centaine de pompiers ont mis près de trois heures, tôt hier matin, à combattre un incendie qui a ravagé une usine de fabrication de barils à Pointe St-Charles. Le sinistre, qui s'est déclaré une première fois vers 4 h 20 du matin, à la compagnie D & B Barils and Drums, au 639 rue De la Ferme, a nécessité trois alertes et causé des dommages matériels importants, sans toutefois faire ni mort ni blessé. Pour une raison encore inconnue, le feu s'est à nouveau manifesté au même endroit vers 17 heures hier, et les pompiers ont dû lutter pendant encore deux heures pour venir à bout du sinistre.

EN BREF

Des défauts sur 42 millions d'autos?

■ Le Centre (américain) pour la sécurité automobile a fait savoir hier que le gouvernement américain avait mené des études sur les défauts que pourraient éventuellement présenter quelque 42 millions d'autos, défauts éventuels dont plusieurs pourraient être mortels. Le Centre, qui est un organisme privé, a publié une liste d'« enquêtes informelles » menées par l'Administration nationale de la sécurité routière. Cette liste a été obtenue par le Centre en vertu des dispositions de la loi portant sur la liberté d'information. Ces documents démontrent qu'un organisme gouvernemental avait mené des enquêtes informelles portant sur l'état de millions d'autos depuis juillet. Une enquête informelle n'a pas à être dévoilée au public, mais des audiences publiques ont lieu si des défauts éventuels sont mis à jour. « Au moins 42 millions d'autos sont scrutées à huis clos, pourrait-on dire, » a déclaré Clarence Ditlow, directeur du Centre.

Incendie rue Charlevoix

■ Quelque 100 pompiers de la ville de Montréal ont combattu pendant près de trois heures hier un incendie qui a ravagé trois logements situés au 875, 877 et 879 de la rue Charlevoix, à Pointe St-Charles. Le sinistre n'a pas fait de blessés, mais les logements sont lourdement endommagés et les familles ainsi délogées ont dû trouver refuge chez des parents ou amis.

Place de l'Acadie

■ Le maire de Paris, M. Jacques Chirac, a inauguré hier la « Place de l'Acadie » dans le quartier Saint-Germain des Prés, en présence de l'ambassadeur du Canada en France, M. Michel Dupuy, et des élus de l'arrondissement. Après avoir dévoilé la plaque de baptême de la nouvelle place parisienne, située au carrefour du Boulevard Saint-Germain et de la rue du Four, le maire de Paris a rendu hommage à l'Acadie, « une des terres priviliégiées de l'honneur. » « Il importait que Paris reconnaisse la dette d'amitié qu'a la France envers l'Acadie. Cette place sera le symbole de la fraternité qui nous unit, » a déclaré M. Chirac.

Un crocodile dans les égouts

■ Toujours à Paris, les égoutiers de la grande capitale ont eu la surprise cette semaine de découvrir un jeune crocodile « en promenade » dans le labyrinthe sous-terrain des égouts de la capitale, à proximité du plus vieux pont de Paris, le Pont Neuf. Les pompiers ont dû intervenir et bâillonner le saurien qui manifestait une certaine réticence à quitter les lieux. Il a été conduit au vivarium du Jardin des Plantes, où l'on s'interroge encore sur les circonstances de l'arrivée de l'animal dans les égouts.

Rencontre Jean Paul II-Reagan

■ Le président Ronald Reagan compte rencontrer le pape Jean Paul II le 2 mai prochain à Fairbanks, en Alaska, a annoncé hier la Maison Blanche. Le porte-parole de la présidence américaine a indiqué que des contacts étaient en cours avec le Vatican afin d'organiser cette rencontre lors du retour de Chine du président Reagan. Le Saint Père doit faire une escale en Alaska en se rendant en Corée du Sud.

Reprise de possession du complet du mort

■ Le Bureau de crédit de Kitchener-Waterloo a présenté ses excuses à une veuve de Kitchener parce qu'un agent de recouvrement l'avait menacée d'exhumer le cadavre de son mari pour reprendre possession du complet dans lequel on l'avait enterré. « Ils ont besoin de changer de procédés, dit la femme qui désire rester anonyme. Combien de personnes traitent-ils ainsi? » Le directeur du bureau de crédit, M. John Rowman, a dit que l'agent en faute était un apprenti de 18 ans qui avait manqué de jugement. Le mort a été enterré dans un veston sport qu'il avait payé il y a six ans, mais il n'aurait jamais payé un complet de $400 acheté à crédit quelque temps avant de mourir du cancer il y a deux ans.

Gang des postiches

■ Le gang des postiches, bande de malfaiteurs particulièrement audacieux spécialisé dans l'attaque des banques, a réussi hier un nouveau casse qui porte son butin total à 250 coffres pillés en 6 jours. Agissant selon leur méthode habituelle, une demi-douzaine d'hommes armés et affublés de fausses barbes et moustaches ont fait irruption dans l'après-midi dans un établissement de la Société générale du nord de Paris où ils ont opéré durant 1h30 environ. Le temps pour eux de neutraliser employés et clients et de descendre à la salle des coffres pendant qu'une équipe restée dans la salle de réception interceptait les clients qui se présentaient. Comme à son habitude, la bande a utilisé ses outils simples mais efficaces, le marteau et le burin, pour faire voler en éclat les portes des petits coffres. Les malfaiteurs ont fait main basse sur l'argent liquide, les lingots et les bijoux.

L'IMPORTATION D'ANIMAUX MALADES

Ottawa s'apprête à prendre d'autres mesures préventives

■ Si l'état de santé des animaux d'élevage est habituellemment excellent, au Canada, la menace de maladies est toujours présente. Mais ce sont toujours les virus et les bactéries importés par hasard d'outre-frontière qui sont les plus redcutables.

PIERRE GINGRAS

Dans ce cas, même si quelques bêtes seulement sont atteintes, les conséquences économiques peuvent être désastreuses : élimination des animaux malades, embargo total sur les exportations, baisse de la consommation locale, chute des prix, etc. Selon certaines estimations des fonctionnaires d'Agriculture-Canada, les pertes pourraient se chiffrer à plus de $500 millions au Canada, si la situation se présentait. Plus l'éradication est longue, plus les répercussions économiques sont grandes

Les vétérinaires sont d'ailleurs catégoriques à ce sujet. Il ne s'agit pas de savoir si ces maladies dites exotiques (et nontransmissibles à l'homme) frapperont un jour les troupeaux canadiens, disent-ils, mais bien de déterminer le plus rapidement possible à quel moment les animaux en seront atteints. Aussi existe-t-il des équipes d'urgence de vétérinaires qui sont prêtes à entrer en action dès qu'on soupçonne la présence d'une de ces maladies sur le territoire canadien. Hier, par exemple, à Granby, un centre d'élevage important au Québec, les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture terminaient un exercice de simulation d'une durée de trois jours.

Une menace constante

Après avoir localisé les animaux malades, il s'agissait de mettre en branle, du moins théoriquement, tous les mécanismes menant à l'élimination des animaux, à la désinfection des bâtiments de ferme, à la localisation des gens qui ont eu des contacts avec les bêtes et aux annonces officielles faites par le ministre de l'Agriculture à ce sujet. Si les toutes les étapes du contrôle de l'épidémie ne furent pas appliquées au cours de cet exercice, on a tout de même effectué plusieurs examens sur les animaux et abattu quelques bêtes pour fins d'autopsie.



photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Vêtus de combinaisons hygiéniques spéciales, deux vétérinaires du ministère fédéral de l'Agriculture procèdent à l'examen d'un veau dans le cadre d'un exercice de simulation qui se terminait hier dans la région de Granby. Cet exercice avait pour but d'éprouver le système d'urgence mis sur pied en cas d'apparition d'une maladie exotique au Canada.

Selon le Dr Pierre Brisson, ces exercices sont justifiées car la menace qui pèse sur nos animaux est constante. Tout récemment, en Colombie britannique, on a décelé un cas particulier de fièvre chez un mouton. Selon une convention internationale, il a fallu aviser tous les pays qui achètent du mouton canadien et de nombreux contrôles additionnels de qualité ont alors été rendus nécessaires partout au Canada. Il y a quelques mois, un virus affectant les volailles a été détecté dans le Maryland, la Pennsylvanie, la Virginie et le New Jersey. L'épidémie a coûté $30 millions au gouvernement américain. L'agant ayant servi à transmettre serait une douzaine d'oeufs provenant de la Californie, un État où le virus existe de façon endémique.

En 1981, il a fallu détruire entièrement le troupeau de porcs d'Haïti à cause de la présence de la peste porcine africaine, soit plus 600 000 animaux. Durant les deux année précédentes, la maladie avaient déjà éliminé le même nombre de bêtes.

M. Brisson cite aussi le cas du Danemark où, en 1982, une épidémie de fièvre aphteuse a frappé plusieurs ongulés (boeufs, mouton, porc). Comme il s'agit d'un pays où les conditions d'hygiène vétérinaire sont très rigoureuses, il n'a fallu abattre que 4 000 animaux. Le marché d'exportation de viande, qui est très important pour ce pays vivant à 80 de l'agriculture, a cependant été fermé complètement durant de nombreux mois, occasionnant des pertes financières considérables. Le Québec a d'ailleurs profité de la situation en livrant du porc au Japon, un marché habituellement occupé par les producteurs danois.

« Dans le cas du Danemark, les enquêtent tendent à démontrer que la maladie a atteint le pays à cause des vents en provenance de l'Allemagne de l'ouest où cette maladie est présente ou encore lors de la visite de deux touristes aliemands... », explique M. Brisson. La dernière apparition de cette maladie au Canada remonte à 1952, en Saskatchewan. Les pertes avaient alors atteint $52 millions et celui qui avait malencontreusement transporté le virus était un immigrant allemand qui s'était engagé sur une ferme de la province.

« Toute personne qui a été au contact d'animaux d'un pays étranger, à plus forte raison d'un pays où sévit une maladie dangereuse pour nos animaux, peut transmettre un virus ou une bactérie dangereuse », explique M. Brisson. Ces micro-organismes peuvent aussi « voyager » dans les vêtements, sur des objets contaminés ou encore dans la viande. C'est pour cette raison qu'il est interdit d'importer de la viande, à moins d'inspection réglementaire. « Imaginez, poursuit-il; nous importons des viandes de 20 pays et 3 millions d'étrangers se présentent au Canada annuellement. Malgré les précautions prises aux douanes, il faut être sur le qui-vive. D'autant plus qu'une part importante de produit carné transporté par de simples voyageurs n'est pas déclarée aux douaniers... »

D'ailleurs, le gouvernement fédéral s'apprête à prendre d'autres mesures préventives. Par exemple, chaque voyageur qui arrive au pays sera bientôt tenu, avant de passer aux douanes, de répondre à un questionnaire au sujet de visites qu'ils auraient pu faire sur des fermes ou de ses contacts avec des animaux d'élevage.

C'est le MOIS DES CAMIONS chez votre concessionnaire GMC!

RÉALISEZ DE GROSSES ÉCONOMIES.

ENSEMBLES DE VALEUR SPÉCIAL GMC

Offre de durée limitée sur les grands pickups GMC de ½ tonne et ¾ de tonne à cabine ordinaire, à 2 ou 4 roues motrices.

ENSEMBLE 'A' GMC: VOUS ÉCONOMISEZ 250$*

Banquette à élégantes garnitures en tissu • Ornement de capot • Garnitures de roues spéciales • Équipement d'enjolivement High Sierra • Ensemble de moulures Custom • Bandes d'allure sport

ÉCONOMISEZ À VOTRE FAÇON GRÂCE À QUATRE DIFFÉRENTS ENSEMBLES DE VALEUR.

ENSEMBLE 'C' GMC: VOUS ÉCONOMISEZ 272$*

Comprend plusieurs options populaires aux prix courants plus un volant inclinable et une glace arrière coulissante sans supplément de prix

ENSEMBLE 'B' GMC: VOUS ÉCONOMISEZ 350$*

Comprend les éléments de l'ensemble 'A' plus Ornementation sensationnelle de l'avant • Banquette à garnitures Custom spéciales en tissu • Pare-chocs arrière chromé • Moquette luxueuse à poil ras • Autres équipements d'ornementation et de commodité

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES GROUPES D'ENSEMBLES. ÉCONOMISEZ JUSQU'À 743$!

ENSEMBLE 'D' GMC: VOUS ÉCONOMISEZ 393$*

Comprend un choix d'options populaires aux prix courants plus des lève-glaces électriques et le verrouillage électrique des portes sans supplément de prix

Les deux ensembles 'A' et 'B' comprennent au choix de nouvelles bandes deux teintes ou larges. Renseignez-vous sur le prix modique des bandes sport deux teintes.

Les ensembles 'C' et 'D' sont livrables pour certains modèles. Le concessionnaire vous renseignera.

GMC...synonyme de robustesse, grande valeur et grande qualité.



Quelques caractéristiques GMC...un défi pour la concurrence.

C1500 Wideside avec ENSEMBLE 'B'

La vie tient à un clic! Attachez-vous.

Certains des équipements représentés ou mentionnés ici sont livrables en option, moyennant supplément.

*D'après les prix de détail suggérés.

GMC Canada

Les camions...c'est notre affaire.

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE GMC PENDANT LE MOIS DES CAMIONS!

G-484BF